ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 22 SEPTEMBRE 1836.

A BORDEAUX,

CHEZ DELIKGE AINÉ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

SUCCESSEUR DE BROSSIER, RUE ROYALE, 13.

M. DCCC. XXXVI.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 22 SEPTEMBRE 1836.

M. LANCELIN, président, ouvre la séance à sept heures du soir, et prononce un discours sur l'instruction en général, et principalement sur celle des ouvriers;

M. BOURGES, secrétaire général, donne communication du rapport sur les travaux de l'Académie, depuis sa dernière séance publique;

M. GACHET, secrétaire, lit le programme, et après cette lecture, M. le Président proclame les noms des personnes qui ont obtenu des prix ou d'autres récompenses académiques (*V. le programme de* 1836, p.)

M. DE SAINCRIC, prononce l'éloge de M. DE MARTIGNAC, membre honoraire.

La séance est terminée par la lecture des

deux pièces de vers qui ont obtenu le prix de poésie, la première *une ballade*, intitulée : *la Peur*; la seconde, une *épître à M. de Lamartine*.

La séance est levée à neuf heures.

LANCELIN, *président.*

GACHET, *secrétaire.*

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

DU 22 SEPTEMBRE 1836,

PAR M. LANCELIN, *Président*.

MESSIEURS,

Votre réglement veut que celui que vous avez appelé aux honneurs de la présidence, prononce un discours d'ouverture dans la séance solennelle où vous distribuez les couronnes obtenues par les concurrents aux prix proposés dans vos programmes.

Loin de moi l'idée de chercher à m'affranchir de cette règle générale à laquelle nous devons tous nous soumettre. Cependant, Messieurs, il n'est pas donné à tout le monde d'écrire avec élégance ; on n'a pas toujours à sa disposition un sujet intéressant, et la matière, en ce genre, est tellement

épuisée, qu'il est bien difficile de ne pas répéter ce que tant d'autres ont dit déjà et bien mieux. Permettez-moi donc, Messieurs, de vous présenter seulement quelques réflexions qui, peut-être, ne seront pas sans intérêt pour vous et pour ceux qui nous honorent de leur présence.

Les sciences et les arts ont fait parmi nous d'immenses progrès; appliquées aujourd'hui d'une manière toute spéciale à l'industrie, les sciences, répandent dans toutes les classes de la société un bien-être général; aussi elles deviennent peu à peu et de plus en plus populaires. Au lieu de l'indifférence qui les accueillait, elles inspirent un intérêt toujours croissant. Les hommes les plus illustres par leur naissance, ceux que leur position sociale place au faîte des honneurs, sont convaincus que l'estime publique ne s'accorde plus à des titres, à des décorations, à des dignités, mais seulement au vrai mérite, aussi en voyons nous un grand nombre cultiver avec succès les sciences et les arts. Les gens du monde, même les plus frivoles, les femmes encore étrangères à ces matières un peu arides, sentent le besoin d'acquérir sur les sciences quelques notions, ne fut-ce que pour ne pas rester en arrière du mouvement général.

Le Gouvernement a voulu s'associer à ce mouvement. Depuis plusieurs années il fait de grands efforts pour répandre l'instruction dans toutes les classes. Nous devons concevoir l'esperance qu'avant long-temps on ne rencontrera plus dans une

ville, dans une commune, dans un village, un seul habitant qui ne sache lire, écrire et compter. Les écoles modèles sont destinées à fournir aux campagnes des instituteurs instruits et aussi recommandables par leur moralité que par leurs talents.

Pour les enfants destinés, comme leurs parents, à cultiver la terre, cette instruction est suffisante. Mais en est-il ainsi à l'égard de ceux qui doivent embrasser des professions industrielles ou mécaniques? Je sais que dans les écoles d'un degré supérieur on leur donne des notions de géométrie, voir même quelques énoncés de principes relatifs aux machines; mais que peut-il rester dans ces jeunes têtes lorsque leurs parents les ont rappelés près d'eux pour se livrer à des occupations manuelles qui finissent trop souvent par étouffer le germe du génie qu'un enseignement spécial aurait pu faire éclore? Tous les hommes éclairés sont convaincus qu'il y a encore beaucoup à faire pour l'instruction des jeunes ouvriers. Dans les villes de commerce maritime, on sent vivement le besoin de donner à l'industrie tous les développements dont elle est susceptible, pour créer de nouvelles sources de richesses pour quelques-uns, de bien-être pour quelques autres, et d'existence pour le plus grand nombre.

Bordeaux est une de ces villes dont le commerce extérieur a le plus perdu. C'est une impérieuse nécessité pour elle, de se créer de nouvelles

sources de prospérité. Le moyen le plus puissant d'y parvenir promptement est de rechercher les ressources que peut offrir le département, pour de nouveaux établissements industriels et manufacturiers. Vous le croyez aussi, Messieurs, puisque vous avez destiné une médaille d'or, dans votre Programme de cette année, à l'auteur du Mémoire qui offrirait, sur ce sujet, les renseignements les plus complets.

Mais le succès de ces essais nouveaux dépend non-seulement de la capacité de ceux qui en auront la principale direction, mais encore, et peut-être même plus, des chefs des ateliers et des ouvriers employés sous leurs ordres. Si ces hommes n'ont d'autres connaissances que celles que leur aura fait acquérir une pratique plus ou moins soutenue, à combien d'erreurs ne sont-ils pas exposés? à combien d'entreprises hazardées et ruineuses n'entraîneront-ils pas les directeurs eux-mêmes? Au contraire, si l'étude des mathématiques, de la physique, de la chimie, sciences aujourd'hui inséparables, est venue éclairer leur jugement, à quels succès ne pourront-ils pas prétendre? Les honorables magistrats qui sont à la tête de nos administrations sont pénétrés de cette vérité. Ils ont créés plusieurs chaires d'enseignement public et gratuit. Si on n'a pas encore obtenu tous les heureux résultats auxquels on doit désirer d'atteindre, ce n'est ni au zèle ni aux talents des professeurs estimables, qui en ont été

chargés, qu'on doit en attribuer la cause. Des essais de même genre ont été tentés par des réunions d'hommes, amis de leur pays, et n'ont réussi aussi qu'imparfaitement. Il me semble que ce qui contribue à paralyser les efforts de ces habiles professeurs, c'est le mélange des classes d'auditeurs. J'explique ma pensée : L'artisan, l'ouvrier laborieux qui profitent d'un moment de repos, après une pénible journée, pour venir aux leçons, ne se trouvent pas à l'aise au milieu d'hommes du monde. Leurs costumes, qui portent encore la trace des travaux qu'ils viennent de quitter, leur paraissent déplacés, et leur font faire souvent de tristes réflexions sur l'inégalité des positions sociales. Des places sont presque toujours réservées à des personnes privilégiées, et ce sont naturellement celles d'où l'on voit et d'où l'on entend le mieux. Aussi l'auditoire ne compte-t-il souvent que bien peu de ces hommes pour lesquels cependant les cours ont été institués. Ce n'est pas encore là, selon moi, le plus grave inconvénient. Le professeur se voyant en présence d'hommes d'esprit, d'éducation et de savoir, est nécessairement dans une fausse position. S'il parle pour ceux-ci, il sera trop profond pour les ouvriers et il sera placé dans une région trop élevée pour eux. Il ne sera plus à leur portée, il cessera d'être compris et bientôt il ne restera à ses leçons que les gens du monde. Le but sera manqué. Si, au contraire, il veut consacrer entièrement sa parole aux ouvriers, il s'ex-

posera à être mal jugé par les autres et ce sera souvent aux dépends de sa réputation comme professeur. Il lui est impossible d'éviter ce double écueil. Ne pourrait-on pas dire aussi qu'il manque d'unité dans ces enseignements isolés, et qu'on y voit le besoin de leur donner une haute direction. Je crois, Messieurs, qu'il appartiendrait à l'Académie de présenter aux autorités un plan général d'enseignements industriel. Je suis d'autant plus fondé à croire au succès de cette idée, que l'Académie de Metz, qui a pris l'initiative, a obtenu les plus brillants résultats. Ce sont ses propres membres qui professent. Des ouvrages, à la portée des ouvriers, sont publiés sous son inspection. Il à fallu des fonds considérables et au-dessus des moyens de l'Académie et même des Conseils généraux et communaux. L'Académie a fait un appel aux habitants favorisés de la fortune. Ils y ont noblement répondu. Tout se fait en grand. Les ouvriers construisent des modèles qui leur méritent des récompenses, soit en argent, soit en médailles d'honneur. Ainsi se forme un cabinet de machines, qui sera, dans quelques années, d'une richesse remarquable. Des distributions de prix ont lieu, et tout ce que Metz a de plus distingué, se fait un devoir, en même temps qu'un plaisir, d'y assister. Pourquoi, Messieurs, n'imiterions-nous pas un si bel exemple? Notre premier soin serait alors d'appeler à nous les honorables professeurs que, depuis long-temps nous aurions peut-être

pour collègues, sans leur trop grande modestie, et oserai-je dire toute ma pensée, sans l'appréhension d'un scrutin qui quelquefois peut n'être pas favorable. La condition de présenter un travail spécial et manuscrit, peut contribuer à éloigner de nous des personnes recommandables; lorsqu'un homme est connu depuis long-temps dans l'enseignement, lorsque, souvent même, il a publié des ouvrages utiles, il peut lui être pénible, peut-être même impossible, de faire quelque chose de nouveau. Alors, il se tient en arrière, où il porte à d'autres le fruit de ses lumières et de ses connaissances acquises. Pourquoi nous montrer plus sévères que l'Institut? Là on juge les candidats sur leurs travaux connus et surtout publiés, et non pas sur des productions instantanées.

Si ce que j'ai l'honneur de vous proposer avait votre approbation, nous ne manquerions pas de porter, au nombre des enseignements, celui d'une morale à la portée des intelligences que nous aurions à former. Ce cours est habilement professé à Metz, et on ne saurait croire le bien qu'il produit dans la classe ouvrière.

Une plume plus exercée que la mienne aurait su, j'en suis convaincu, donner à ces réflexions un développement et un intérêt qui leur manquent. Mais, Messieurs, j'ose compter sur votre indulgence : mes intentions sont bonnes. J'ai aussi donné des leçons aux ouvriers de Bordeaux; j'ai rencontré parmi eux beaucoup d'hommes d'un

jugement solide, remplis d'honneur et de désintéressement. Ils accueilleraient avec la plus vive reconnaissance les vues générales d'une compagnie qui a toujours encouragé les progrès des sciences, des arts, des lettres et de l'industrie. J'avoue que je serais surtout heureux de penser que j'aurais pu contribuer en quelque chose, à la réussite d'un pareil projet.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS,

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE

PAR M. BOURGES, *Secrétaire-Général.*

MESSIEURS,

L'Académie, fidèle à son institution, se fait un devoir scrupuleux de cultiver et d'encourager les sciences, les belles-lettres et les arts, toujours dans un but d'utilité publique. Étrangère à toute intrigue, dégagée de toute ambition qui n'a pas le bien public pour objet, elle suit la voie de l'éclectisme, sans se soumettre à des idées exclusives. L'observation et l'expérience, voilà ses guides; l'intérêt public, voilà son but. C'est d'après cette manière de considérer les objets qui sont de son ressort, que l'agriculture fait une des branches principales de ses travaux. Les essais agricoles qu'elle a pro-

voqués, les divers genres de culture qu'elle a encouragés, l'application des sciences physiques et l'appréciation des observations météorologiques, sous le rapport de l'agriculture, les tentatives qu'elle a faites pour avoir un Manuel d'agriculture, adapté au département de la Gironde; enfin, les nombreux matériaux de statistique agricole qu'elle a recueillis, par les soins de ses correspondants, et qu'elle coordonne pour en composer un tableau didactique, applicable aux différentes localités. Tels sont, Messieurs, les sujets majeurs, d'agriculture, qui l'ont occupée et qui fixent constamment son attention. L'agriculture, comme science, est donc une spécialité qui est dévolue de fait à l'Académie. Aussi, le Conseil général du département, composé d'hommes instruits et dévoués aux intérêts du pays, s'est-il empressé de réparer, à ce sujet, l'erreur commise par une fausse interprétation du vote qu'il avait émis dans sa session de 1835. L'Académie se fait un devoir de lui en témoigner publiquement sa reconnaissance.

Je vais, Messieurs, vous présenter une esquisse des travaux de l'Académie, pendant cette année, en suivant l'ordre établi dans vos précédents rapports.

Divers auteurs étrangers à la compagnie, lui ont adressé leurs ouvrages manuscrits et imprimés.

Elle a reçu de M. le chevalier Joseph BARD, de la Côte-d'Or, un exemplaire de son *Archéogra-*

phie de l'insigne Église collégiale de Notre-Dame et du *Beffroi de Baune;* et de M. Bercy, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, ses *Esquisses archéologiques, historiques et pittoresques, sur Saint-Etienne d'Agen, ancienne cathédrale.* Cet ouvrage, écrit avec élégance et érudition, est accompagné de sept planches litographiées, et renferme des notes et des considérations sur l'histoire de cette cathédrale et sur l'histoire du territoire agenais. L'étude des monuments anciens est devenue un besoin de l'époque, pour jeter les fondements de l'histoire générale et de l'histoire de chaque localité.

M. Cazenave, médecin à Bordeaux, vous a adressé les fragments imprimés d'un traité complet des maladies des voies urinaires. Ces fragments vous font désirer que l'auteur termine cet ouvrage, entrepris dans l'intérêt seul de la science.

M. Hector Chaussier, médecin à Paris, vous a envoyé un exemplaire de son *Manuel pratique des contre-poisons.* Le nom de l'auteur, dont l'ouvrage est parvenu à sa quatrième édition, me dispense de vous entretenir d'un livre dont les journaux ont fait mention depuis long-temps.

Un de vos concitoyens, M. Gautherin, vous a donné communication d'une notice manuscrite, intitulée : *Notice sur la culture du melon d'eau ou citrouille pastèque, dans les Landes et sur le sirop, et l'alcool qu'on peut en extraire.* Cette culture offre d'autant plus d'intérêt que les produits que

M. Gautherin a obtenu, sont d'un usage général dans les arts industriels et dans l'économie domestique. Ce melon, cultivé dans les climats chauds du Sénégal, du Brésil, des Antilles, de l'Egypte, etc., sert de nourriture à l'homme et aux animaux. Son suc réunit, à une saveur mucoso-sucrée, un goût acidule, qui le rend agréable et rafraichissant. Les excellentes qualités de ce fruit et les ressources qu'il offre, furent des motifs qui engagèrent M. Gautherin à commencer, en 1833, à faire des essais sur sa culture. Possesseur de deux propriétés, dont les terrains sont de nature différente, il a observé que le sol de Preignac, propre à la culture du froment, produisait des melons d'eau, moins beaux, moins sucrés et en moindre quantité que le sol des Landes de Pessac, formé de sable et de détritus végétaux.

Ces essais ont été continués en 1834 et 1835, et M. Gautherin a obtenu, au mois d'Août 1835, dans un journal de Landes de Pessac, une récolte de quatre mille melons environ, variant du poids de 15 à 25 livres chacun. Cette abondance lui permit de nourrir, pendant deux mois, un troupeau de vingt-huit vaches, des cochons et de la volaille, avec une partie de ces fruits, que ces animaux mangeaient avec avidité. Il soumit à la presse une certaine quantité de ces mêmes melons, dont il retira un suc, marquant quatre degrés et demi à l'aréomètre de Beaumé. Ce suc, concentré par la coction et refroidi, a fourni un sirop marquant

trente-deux degrés. Ce même sirop, soumis à la distillation, donna une eau-de-vie à vingt-deux degrés. Continuant la distillation et rectifiant le premier produit, il en résulta un alcool à trente-quatre degrés, limpide, droit de goût et tout aussi bon que le meilleur alcool de vin. M. Gautherin a également essayé d'extraire de l'alcool, du suc même, en y établissant d'abord la fermentation; il obtint de l'alcool aussi bon que celui provenant du sirop, mais en moins grande quantité. Les conclusions de son Mémoire, sont : 1.° que la culture du melon d'eau dans les Landes, n'est plus un problème; 2.° qu'on peut extraire de ce fruit un sirop de bonne qualité et un alcool d'un arôme aussi agréable que celui du vin; 3.° qu'on peut nourrir les bestiaux avec les débris et les résidus de ce melon; 4.° qu'on donne, par cette culture, une valeur importante à un pays considéré, jusqu'à présent, comme uniquement bon pour la culture du pin maritime, et qu'on procure en même temps un bien-être à une population pauvre et souffrante.

L'Académie a reçu, avec intérêt et reconnaissance, la communication de M. Gautherin, puisque la réussite d'une telle entreprise peut devenir d'une très-grande importance pour l'agriculture, les arts et le commerce. L'Académie aurait désiré des données positives sur la quantité de suc fourni par quintal de fruit, sur la densité et la quantité de la liqueur mise à fermenter, sur la marche sui-

vie pour déterminer et entretenir la fermentation et les proportions d'alcool qu'elle a fourni. Elle aurait désiré aussi connaître les frais de culture et de fabrication. Les deux produits envoyés à l'Académie ont mérité son accueil; l'alcool, marquant trente-deux degrés à l'aréomètre de Cartier, a un goût pur, très-agréable, sans aucune âcreté; son odeur est suave et franche; il réunit, enfin, toutes les qualités du bon alcool de vin. Il n'en est pas de même du sirop qui a une odeur peu agréable, un goût de fruit caramélé avec amertume, et une couleur d'un brun peu flatteur. Il sucre peu et l'alcool en précipite une grande quantité de matière muqueuse. Le rapporteur, sur cette notice, pense que le suc bien déféqué et évaporé convenablement, pourrait fournir un sirop bien meilleur que celui envoyé par M. Gautherin; mais que, jusqu'à présent, la véritable destination du moût de pastèque est pour la fabrication de l'alcool. L'Académie a décerné, à M. Gautherin, une des médailles réservées pour les découvertes en agriculture.

Vous avez reçu de M. Guillon père, de Rauzan, près Libourne, un Mémoire manuscrit, portant pour titre : *Doctrine des chimistes d'Allemagne, considérée comme progrès et application de leur théorie à quelques faits de pratique.* L'auteur de ce Mémoire est M. Ferdinand Guillon fils, pharmacien de l'école spéciale de Paris. Ce travail est une analyse claire et exacte de la doctrine chimique de

Berzelius; mais il n'apprend rien de nouveau; il expose les principes d'une doctrine généralement connue, quoique l'auteur prétende que les savants français et anglais ne la citent que pour Mémoire et comme note curieuse. Votre Commission profite de cette occasion pour faire quelques réflexions et rappeler des faits qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de la science. Cette doctrine de Berzelius, par cela même qu'elle est nouvelle, a besoin, pour être généralement adoptée, d'un examen sévère dans les applications qu'on en fait. Quelques savants, en Allemagne, expliquent par cette doctrine, non seulement les phénomènes chimiques, mais encore tous les phénomènes que présentent les êtres vivants. Ainsi, les lois de l'électricité et du magnétisme, sont celles qui régissent tous les phénomènes que présente un corps organisé pendant sa vie. Tout s'exécute sous l'influence des forces polaires et des lois de l'antagonisme; tout est attraction et répulsion. Ces principes dont l'application peut être exacte dans certains cas, ne le sont certainement pas dans beaucoup d'autres; il est donc prudent, avant de les adopter, qu'un examen sévère, fait par des hommes spéciaux, en sépare le vrai du faux et en constate les justes applications. Votre Commission examine ensuite jusqu'à quel point les idées qui ont servi de base à la doctrine de Berzelius, lui appartiennent exclusivement. L'auteur critique vivement le mot *affinité*, employé par les chimistes, pour expliquer les

combinaisons des corps ; il est vrai que ce mot n'indique pas la cause des phénomènes ; il est purement abstrait, et la plupart des chimistes ne s'en sont servi, qu'en l'absence de tout autre, et en attendant que la cause des combinaisons des corps fût connue. C'est ainsi que M. Cazalet, professeur de chimie à Bordeaux, disait, en parlant des effets de l'électricité, dans ses cours, à la fin du siècle dernier, et qu'il a écrit dans son ouvrage, intitulé : *Théorie de la nature*, imprimé à Bordeaux en 1796 : « J'ai déjà annoncé l'électrique, non seulement comme produisant, dans son état de liberté, tous les phénomènes électriques, c'est-à-dire, les météores ignés, et ces sympathies réciproques, observées entre diverses substances et connues, depuis Barchusen, sous le nom d'*affinité*, mot que j'emploi ici pour la première et la dernière fois, mais encore comme principe unique de la vie et de l'organisation, et par-tout seule cause de l'irritabilité et de la sensibilité. »

Ce passage, Messieurs, montre que Cazalet rejetait le mot *affinité*, pour les mêmes motifs que Berzelius, et il montre aussi que les principes de la doctrine de ce dernier ne sont pas aussi nouveaux qu'on le croit généralement et que l'application que les phisiologistes allemands en font à l'explication des phénomènes de la vie, avait été également faite par Cazalet. Voici un autre passage (pag. 15), dans lequel il explique ses idées : « C'est dans cet état d'isolation et de liberté, dans

lequel nous l'offre souvent la nature (*l'électrique*), qu'il produit tous les phénomènes électriques : mais ce rôle n'est, à beaucoup près, ni le plus brillant, ni le plus fréquent de ceux qu'il joue dans l'univers. Si le calorique est seul principe actif de toute combinaison, l'électrique en est seul principe vivifiant. Toute l'activité du premier se borna à former, avec la matière solide, un fluide inerte et mort comme elle ; tandis que ce fluide reçut enfin l'organisation et la vie, de l'action paisible et lente du dernier. Le calorique fut, comme on voit, chargé de préparer la matière et l'électrique de l'organiser. C'est de quoi on ne pourra douter après la lecture du livre second. Vous y verrez que toute organisation est l'ouvrage du seul électrique, principe de la végétation. Tout est son ouvrage ; par lui tout vit ; sans lui tout meurt dans la nature. Doué, si j'ose ainsi parler, d'un instinct qui lui fait ainsi préférer tel objet à tel autre, et fuir celui-ci pour rechercher celui-là, c'est de lui que les corps organisés tiennent ces sympathies et ces antipathies que nous leur voyons démontrer tous les jours, et que je désignerai désormais sous le nom de passion. La sensibilité n'est donc évidemment qu'un effet de l'électrique et par conséquent aussi de l'irritabilité. »

Ces passages donnent la preuve que Berzelius n'est pas *le seul qui a découvert les secrets de l'affinité*, comme dit M. Guillon. Notre compatriote Cazalet a présenté, de la manière la plus

précise, une idée analogue à celle sur laquelle repose la doctrine allemande, et il l'a présentée a une époque assez reculée pour porter à croire que la priorité lui appartient. C'est depuis l'année 1779 qu'il professait, dans ces leçons de physique et de chimie, les principes qui sont consignés dans son ouvrage sur la théorie de la nature.

Vous pardonnerez, Messieurs, cette digression en faveur de l'intérêt de la science et de la justice à rendre à un de nos collègues, qui a émis, au milieu de quelques idées bizarres, des opinions d'un haut intérêt, que le temps et les travaux des chimistes modernes ont confirmées plus tard. L'Académie adresse ses remercîments à M. Ferdinand Guillon.

M. Hallié, mécanicien à Bordeaux, a invité l'Académie à visiter ses ateliers d'ouvrages en fer, notamment d'instruments perfectionnés d'agriculture. L'Académie s'est empressée de nommer une Commission; cette Commission s'est faite un devoir de se transporter dans les magasins de M. Hallié, et de faire un examen soigneux et attentif de tous les instruments d'agriculture dont l'usage pouvait être avantageux au pays.

Vous avez décidé que le rapport de votre Commission serait imprimé, en totalité, dans le recueil de vos travaux.

« Une Commission s'est rendue à l'invitation de M. Hallié; elle a éprouvé beaucoup de satisfaction à l'examen des instruments agricoles en tous genres qu'elle a trouvé réunis dans ses magasins et ate-

liers, et qui méritent d'être vus par toute personne du département s'occupant de l'agriculture pratique.

Là, se trouve la charrue, façon belge, qui a remporté le prix au dernier concours sur le champ de Pessac, et qui doit cette distinction à une amélioration de construction notable, faite par M. Hallié pour l'adapter au labourage du pays, et que nous n'avons point observé dans aucune autre charrue. Ce perfectionnement consiste d'avoir établi le couteau solidaire avec le soc, de manière que le couteau se trouve comme une lame tendue par les deux bouts, et ainsi plus capable de résister à la rencontre des souches ou racines, qui se présentent si souvent dans le labourage des Landes.

Puis la charrue anglaise, possédant la facilité de placer et remplacer à volonté le soc, de donner plus ou moins d'ouverture au semoir, de changer dans un seul mouvement la ligne de direction du trait, et d'une solidité de construction bien adaptée aux terres compactes et humides qu'elle doit labourer.

Deux variétés de la charrue Dombasle figurent aussi dans cette collection; elles sont de forte construction et à grand semoir, offrant également le moyen de changer le soc, et de pouvoir le diriger à angle, quoique les chevaux tirent en ligne droite.

Il y a aussi la charrue anglaise avec l'avant-train à deux roues, qui maintient bien son équilibre, et un lévier présentant à la main du laboureur

toute facilité de baisser ou élever la pointe du soc; et quoique la dernière dans notre rapport, mais non moins digne d'observation, vient la charrue Grangey, présentant des modifications de mécanisme et mouvements simples et solides, qui lui permettent de s'accomoder à toute sinuosité de terrain, et avec laquelle, si nous pouvons nous permettre la comparaison, on pourrait presque écrire sur le sol. Cette charrue a valu, à juste titre, des récompenses distinguées à son inventeur, simple laboureur; et sa construction démontre une connaissance de l'usage des léviers, qui fait preuve de son intelligence et de son adresse. Il y a donc chez M. Hallié des charrues pour satisfaire à tous les usages, tous les goûts, et pour toutes sortes de terrains.

« En seconde ligne viennent diverses variétés de houes, herses, sarcloirs et rayonneurs, des types provenant de diverses localités, dont plusieurs sont modifiés avec intelligence par M. Hallié, pour mieux les adapter aux travaux du département; des hache-paille, à système anglais, et un dont la simplicité et la modicité du prix le rendent incomparable; il ne se trouve que dans ce magasin, et ses combinaisons sont dues à un ouvrier de Bordeaux.

« Des moulins à disque métallique pour mouture des grains, des hache-pommes de terre, des râpes à fécule et à betterave, nous ont parus bien et solidement confectionnés, et très propres pour les exploitations rurales. M. Hallié visite la Capitale

chaque année, pour faire l'acquisition des instruments ou des modèles bien exécutés de tout ce qui est nouveau en industrie agricole, et qu'il s'empresse de mettre sous les yeux du public.

« Votre commission regarde l'établissement de M. Hallié comme unique à Bordeaux, et de la plus grande utilité; elle pense que ce mécanicien, par les sacrifices qu'il fait pour acquérir tout ce qui est nouveau dans ce genre, mérite toute votre approbation. En conséquence, elle vous propose de lui décerner une médaille d'encouragement. Cette marque de votre satisfaction excitera M. Hallié à continuer ses efforts pour faire profiter le département des nouvelles inventions en industrie agricole du produit de l'étranger ou des autres départements de la France. »

L'Académie, adoptant les conclusions de la commission, a décerné à M. Hallié la médaille destinée aux arts industriels.

MM. Laporte frères, directeurs du Gymnase français, ont envoyé à l'Académie plusieurs objets d'antiquité trouvés dans différentes fouilles faites à Bordeaux et dans les environs, notamment dans les emplacements de la maison de M. Vertamont, fossés de l'Intendance, et d'une maison de la rue Sainte-Catherine, faisant le coin de la rue des Alaudettes.

Le rapport qui a été fait sur ces nombreux objets, ne pouvant être analysé, sera imprimé dans le Recueil des travaux de cette année. Vous

avez décidé qu'une médaille serait décernée à MM. Laporte frères, en témoignage de votre satisfaction pour leur zèle et leur empressement à vous offrir les résultats de leurs recherches.

M. le docteur MOREAU, de Blaye, vous a envoyé un manuscrit intitulé : *Notice sur le moral des gens de la campagne.* L'ouvrage ayant été envoyé à la fin de l'année académique, le rapport n'a pu encore en être fait.

M. MOURONVAL, médecin à Bapaume, département du Pas-de-Calais, vous a adressé un mémoire intitulé : *Recherches et observations sur le Prurigo, faites à l'hôpital Saint-Louis, et dans le département du Pas-de-Calais et de la Somme.* Cet ouvrage, résultat de faits pratiques, intéresse particulièrement les médecins. L'Académie remercie M. Mouronval.

M. MAGLOIRE-NAYRAL, juge-de-paix à Castres, département du Tarn, vous a fait hommage d'un ouvrage en trois volumes, intitulé : *Biographie et chroniques Castraises.*

M. Auguste-Petit LAFFITE de Bordeaux, vous a présenté un manuscrit intitulé : *Examen des chances que pourrait avoir Bordeaux de devenir ville manufacturière.* Cet ouvrage important par son sujet, étant parvenu trop tard, votre commission n'a pu encore en faire le rapport.

M. B. REQUIER, ex-inspecteur des bateaux à vapeur de la compagnie générale, vous a envoyé une brochure portant pour titre : *Nouveaux moyens de transport entre Bordeaux et Toulouse.* L'auteur

propose de former une société avec le capital d'un million pour établir dix bateaux à vapeur pour le transport des voyageurs et le remorquage d'allèges pour le transport des marchandises de Bordeaux à Toulouse et retour. Il cite les avantages bien connus de la navigation par la vapeur, comparativement aux moyens employés sur la Garonne jusqu'à ce jour, et ne doute nullement que cette navigation qui pourrait avoir lieu pendant dix mois de l'année, ne fût très-avantageuse, sur-tout si les améliorations pour diriger et maîtriser les forts courants de la Garonne, et rendre son lit plus profond, étaient exécutées. La possibilité de communiquer entre Bordeaux et Toulouse, par les bateaux à vapeur, n'est plus un problème. Votre rapporteur, appelé pour appliquer quelques améliorations de la machine à vapeur à la navigation de la Garonne, fut le premier qui remonta en bateau à vapeur jusqu'à Toulouse, dans la saison des basses eaux; elles n'avaient alors que vingt pouces de profondeur. La descente de Toulouse à Bordeaux se fit en quinze heures trente-sept minutes.

M. Vincent Villar vous a envoyé un exemplaire de sa grammaire simplifiée et raisonnée, pour apprendre la langue espagnole. Il vous communiqua ce même travail dans l'année 1828. Il sollicite de nouveau votre opinion sur les changements qu'il y a faits. L'Académie lui adresse de nouveaux encouragements, et l'invite à profiter de son expé-

rience pour rectifier les difficultés que presente cette langue.

Plusieurs Sociétés savantes vous ont adressé le recueil de leurs travaux. Vous avez reçu un opuscule sur divers sujets d'antiquités de la Société royale d'émulation d'Abbeville ;

Le journal d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts de la Société royale du département de l'Ain ;

Le premier volume de la Société des antiquaires de l'Ouest ;

Les annales agricoles, littéraires et industrielles de la Société d'agriculture du département de l'Arriége.

Les mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (1835) ;

Les actes et l'annuaire de la Société linéenne de Bordeaux pour 1836 ;

Le rapport sur les travaux de la Société royale de médecine de Bordeaux ;

Le procès-verbal de la séance publique de la Société d'agriculture, commerce et arts de Boulogne-sur-Mer, du 24 Septembre 1834 ;

Le compte-rendu de la séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, tenue à Châlons, le 10 Septembre 1835 ;

Les annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente ;

Le compte-rendu de la séance publique de

l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrant, du 19 Juin 1835;

Les mémoires de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Dijon, année 1835;

Le bulletin de l'Académie ébroïcienne;

Le recueil publié par la Société d'agriculture de Falaise;

Le résumé analytique des travaux de la Société havraise, deuxième année;

Les éphémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre;

Les annales d'agriculture de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire;

Le recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire,

Le volume de 1835 des mémoires de la Société royale des sciences, agriculture et arts de Lille;

Le rapport fait à cette Société sur l'impôt à établir sur le sucre indigène;

Le procès-verbal de la séance générale de la Société royale d'agriculture du département de Loir-et-Cher;

Les mémoires de la Société royale d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon;

Le rapport fait à la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Macon, sur un nouveau pressoir dit pressoir cylindrique;

Les mémoires de l'Académie royale de Metz, quinzième année;

Le bulletin de la Société industrielle de Mulhausen;

Le programme des prix proposés par cette Société;

Les mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy, années 1833 et 1834;

Les mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, années 1833 et 1834;

Les annales de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans;

Le journal des travaux de l'Académie, de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale de Paris;

Le journal de l'Institut historique à Paris;

Le journal de la Société de la morale chrétienne à Paris;

Le compte-rendu de la Société philotechnique de Paris, pour 1833;

Le journal des travaux de la Société française de statistique universelle de Paris;

Le bulletin de la Société philomatique de Perpignan;

Les nouveaux mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin;

Le compte-rendu des travaux de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort, 1833;

Le précis analytique des travaux de l'Académie

royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1835;

L'extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure;

Le bulletin de la Société industrielle de l'arrondissement de Saint-Etienne;

Les mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, belles-lettres et arts du département de la Somme;

Le recueil agronomique publié par la Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne;

Le recueil de l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse (1836).

Plusieurs de vos correspondants vous ont fait part de leurs travaux. La tendance vers les réunions scientifiques paraît devoir devenir un besoin de l'époque. Le savant, l'écrivain, l'artiste isolés, éprouvent la nécessité de soumettre leurs pensées à des hommes spéciaux, avant de les répandre dans le public. On ne peut assez louer cette disposition, dont les résultats tendent à des améliorations que le Gouvernement devrait encourager dans l'intérêt général. C'est cette censure amicale et fraternelle qui fait le bien et empêche souvent le mal.

M. Brard, dont le savoir et l'esprit d'analyse vous sont connus par plusieurs ouvrages élémentaires remarquables par leur clarté et la pureté du style, vous a fait hommage d'un petit traité

de chimie à l'usage des écoles primaires. Il y donne avec précision et méthode la connaissance exacte de tout ce qu'on peut enseigner dans les écoles de cette science qui est devenue et qui devient tous les jours plus utile et plus compliquée, par ses nombreuses applications.

M. Eusèbe Castaigne, poursuit ses recherches statistiques sur l'Angoumois ; il vous a adressé deux *Notices historiques ;* l'une sur *Isabelle d'Angoulême, comtesse-reine*, et la seconde sur *la famille Saint Gelais.* Ces renseignements servent à éclaircir plusieurs difficultés historiques qui se rapportent aux localités.

M. Chapuy de Montlaville vous a envoyé un exemplaire du discours qu'il a prononcé dans la discussion générale du budget, dans la séance du 20 Mai 1836 à la chambre des députés.

M. Charles Desmoulins, que l'Académie a vu avec regret s'éloigner de Bordeaux, vous communique tous les ans les résultats de quelques-unes de ses savantes observations en histoire naturelle. Il vous a fait hommage de son mémoire imprimé sur les *Orobanches de Lanquais, près Bergerac.* On trouve dans cet ouvrage une nouvelle preuve de la méthode, de l'exactitude et de la clarté que M. Charles Desmoulins met dans tous ses écrits.

Notre laborieux correspondant, M. Éloi Dubroca, vous a envoyé un rapport sur les travaux exécutés dans la commune de Barsac depuis 1831, par les soins de l'administration municipale, et sous les

auspices de M. Capdeville, maire de cette commune. Ce travail porte pour épigraphe : *La beauté des routes est un indice infaillible de la richesse et de la civilisation du pays.* L'Académie devait déjà à M. Dubroca une bonne statistique agricole du canton de Podensac; elle lui doit de plus aujourd'hui un travail intéressant sur l'état des routes et chemins vicinaux de sa commune, sur les causes qui tendent naturellement à les détériorer, mais qu'une sage administration peut combattre; enfin, sur les avantages que présente le pays pour réparer et entretenir les voies de communication par terre. L'ouvrage est terminé par un exposé des travaux exécutés dans Barsac, sous l'administration du maire actuel. Cette dernière partie est à-la-fois un acte de justice et une preuve de ce qu'une bonne administration communale peut opérer de bien en faveur de ses administrés. Le premier chapitre est consacré à l'exposition des causes de la dégradation des routes que M. Dubroca attribue : 1° à la situation de la commune sur un plan horizontal et peu incliné, circonstance qui ne facilite pas le cours des eaux; 2.° à la nature du terrain calcaire-coquillier qui est un obstacle à leur filtration prompte; 3.° à la mauvaise habitude de jeter sur les côtés de la voie publique, les débris pierreux provenant de l'exploitation des vignobles sur ce sol, ce qui transforme la voie publique en un fossé plus ou moins profond; 4.° à la construction des doubles

murailles, et des murailles mobiles qui facilitent l'abus d'empiéter sur les chemins vicinaux; 5.° au séjour des fumiers sur la voie publique, et à la mauvaise coutume de jeter par charretées sur les routes les détritus des végétaux pour les faire broyer par les passants et en former des terreaux qui, enlevés successivement plusieurs fois, finissent par convertir le chemin en un fossé; 6.° à la grande population de la commune de Barsac, aux nombreux convois, venant des lieux voisins, qui traversent son territoire pour gagner le port, et au poids excessif des fardeaux chargés sur les charrettes; 7.° au débordement de la Garonne qui laissent un dépôt plus ou moins épais d'une vase liquide; 8.° enfin, à l'incurie des autorités. M. Dubroca désigne avec raison cette dernière cause, comme la principale; car si les autorités avaient le soin de donner l'exemple et de s'opposer aux contraventions, aux règlements de la voirie pour faire exécuter rigoureusement les lois, on améliorerait bientôt cette branche importante de la prospérité publique.

Après avoir signalé les causes de dégradation des routes dans la commune de Barsac, M. Dubroca expose dans le deuxième chapitre les avantages qu'offre la localité pour réparer et entretenir ces mêmes routes : 1.° les nombreuses carrières du haut Barsac fournissent en abondance des matériaux éminemment propres à faire d'excellents remblais; 2.° la commune étant peu étendue, les

transports ont peu d'espace à parcourir et y sont peu dispendieux; 3.° la prestation en nature est facile dans une commune aussi peuplée; 4.° cette nombreuse population est, en général, favorablement disposée aux travaux utiles; 5.° dans la plupart des chemins, les réparations à faire n'exigent qu'une meilleure distribution des matériaux; il suffirait de relever les côtés et de les jeter sur le milieu de la voie : on donnerait ainsi aux eaux pluviales un écoulement latéral. C'est leur sejour qui contribue le plus à détériorer les chemins de la commune.

A ces avantages, Barsac joint de posséder un Maire qui a déjà fait beaucoup pour sa commune; et l'Académie ne peut que savoir gré à M. Dubroca de lui avoir signalé les travaux de M. Capdeville. Barsac doit à cet estimable magistrat un lavoir public, le pavage des rues et du port, l'utilisation des chemins vicinaux dans l'intérêt de la commune, l'achat d'un presbytère, l'établissement d'une école primaire et d'autres opérations utiles, comme par exemple, l'établissement d'un cantonnier pour les chemins vicinaux de la commune qu'il est obligé de suivre et réparer sous les ordres et la surveillance du Maire, de l'inspecteur voyer et d'un rapporteur pour aider ce dernier dans l'inspection des dégradations à réparer. La commune, grâce à cette mesure, a déjà vu s'améliorer les chemins, et avant peu, elle rivalisera avec les communes les mieux administrées sous le rapport de la voirie.

Le Mémoire de M. Dubroca et les travaux de M. Capdeville qui y sont mentionnés, ont des droits à une mention honorable.

L'Académie, mûe par un sentiment d'un juste amour-propre, a dû signaler ce travail qui lui a été adressé comme à un juge naturel de semblables travaux.

M. Girard de Caudenberg, ingénieur des ponts et chaussées, vous a fait hommage d'un *Mémoire sur les causes des avaries successives arrivées aux ouvrages de la navigation de l'Isle, dans le département de la Gironde, en* 1824, 1825, *et particulièrement en* 1826. L'analyse de ce Mémoire a fourni à votre rapporteur l'occasion de vous exposer ses idées sur ce qu'on appelle le *régime d'une rivière.* Ce régime consiste dans la marche des eaux courantes qui varie dans chaque rivière; elle dépend de la forme des coteaux, de la pente des vallées, de la nature des rives, de la constitution du sol qui compose le lit jusqu'à une certaine profondeur, du climat, des pluies accidentelles ou périodiques, des vents, des sécheresses, etc. Ce régime se complique lui-même de celui de tous les ruisseaux ou rivières qui ont leur débouché dans le courant principal. Cet enchaînement de voies d'eau donne lieu nécessairement à de nombreuses causes de perturbations et à d'immenses difficultés pour contenir et diriger les rivières et les fleuves dans l'intérêt de l'agriculture et de la navigation. On obtiendra sur ce point d'heureux

résultats des nombreuses observations faites par plusieurs générations, et de l'application modifiée dans chaque cas particulier, de quelques principes généraux apperçus dans la série des faits notés à différentes époques. Toute rivière, dit votre rapporteur, a sa constitution propre pour laquelle il faut un traitement spécial et prudemment dirigé. Les ingénieurs sont réduits à attendre du temps et des travaux dispendieux entrepris par l'administration, l'occasion de faire des remarques profitables à leur instruction. Comme les revers et les succès conduisent à cette instruction, on doit des remercîments à M. GIRARD, qui a rendu un véritable service à la science, en publiant les observations qu'il a faites sur la rivière de l'Isle. L'exposé sincère et détaillé des circonstances qui ont accompagné la chute des barrages formés pour la navigation de cette rivière, sera lu avec fruit par tous ceux qui se livrent à de semblables entreprises. L'Académie s'empresse, d'après ces motifs, de faire une mention spéciale de l'ouvrage de M. de Caudenberg.

M. J. GIRARDIN vous a envoyé une brochure intitulée : *Quelques conseils aux cultivateurs à propos de la sécheresse qui règne depuis deux ans.*

M. JOUBERT vous a fait hommage de son Mémoire imprimé sur la culture de la vigne du Médoc. C'est le même travail qui fut couronné, il y a deux ans, par l'Académie.

M. le comte de KERCADO, dont le zèle pour

l'agriculture mérite les plus grands éloges, vous a envoyé un Mémoire sur la culture du chanvre du Piémont qu'il a introduite dans la commune de Gradignan. Ce Mémoire est accompagné d'une tige de ce chanvre, haute de 10 à 12 pieds, de plusieurs paquets de graines, de trois paquets de filasse de différentes qualités, de deux pelotons de fil, d'un échantillon de corde et de deux pièces de toiles; tous ces objets provenant du chanvre récolté dans des terres sablonneuses de Gradignan. Votre commission a fait sur le travail et les produits envoyés par M. de Kercado, le rapport suivant :

« Votre honorable Membre correspondant, M. le comte de Kercado, qui recherche avec zèle les cultures les plus propres aux Landes, vous a présenté cette année des échantillons de chanvre provenant de la semence de quelques grains de chanvre du Piémont qui lui furent donnés par la Société linéenne, en 1830.

« M. de Kercado, satisfait de ses premiers essais, a continué annuellement d'augmenter la semence de ce chanvre, et c'est après cinq années d'expérience qu'il vous offre quelques échantillons de ses produits travaillés, et demande votre attention pour répandre la réussite des travaux que, dit-il, vous avez vous-mêmes excités par l'encouragement que vous êtes toujours empressés de donner aux essais d'améliorations de l'agriculture du département.

« La variété du chanvre du Piémont, cultivée par M. de Kercado, paraît une exception aux plantes textiles, en général, qui demandent un sol riche et profond; car semée dans un terrain maigre, naguère couvert d'ajoncs et de bruyères, et sans engrais, après un défrichement cette graine leva facilement et se développa en peu de temps avec rapidité, au point que plusieurs tiges acquirent jusqu'à 10 ou 12 pieds de hauteur.

« Quoique M. de Kercado vous ait envoyé des échantillons de toiles, c'est au cordage produit de ce chanvre que nous avons plus spécialement donné notre attention comme l'objet le plus intéressant pour un port maritime. Nous ne doutons point que nos observations ne disposent M. de Kercado à continuer ses essais, et à nous montrer l'année prochaine un progrès notable dans la confection de ce produit.

« En examinant le cordage, nous avons de suite observé qu'il offrait une grande différence d'apparence avec le cordage fait du chanvre du nord et au désavantage du premier. Cependant, nous avons cru qu'il était mieux de procéder à des essais comparatifs entre ces deux cordages, afin que notre honorable correspondant puisse être fixé sur l'état actuel de son produit, et le point de perfection qu'il faut atteindre, que peut-être nous avancerons par cet exposé.

« Nous avons donc fait faire une longueur de cordage semblable de chanvre de Riga; ayant comme

l'autre, trente millimètres de circonférence, composé du même nombre de fils, et environ du même poids ; nous les avons soumis tous les deux aux épreuves suivantes :

« Prenant environ une longueur de sept mètres du cordage de M. de Kercado, nous avons attaché un des bouts fixement autour d'une poulie, comme point d'appui, et nous avons arrangé le reste de la longueur pendante, de manière à recevoir à son extrémité un poids quelconque.

« Il a fallu un poids de sept livres pour vaincre la rigidité du cordage.

« Nous avons alors mesuré dans la partie suspendue une longueur de cinq mètres ; et après avoir marqué cette longueur par des liens annulaires, nous avons procédé par épreuve de poids en chargeant promptement de dix en dix livres jusqu'à rupture, et en même temps tenant note de l'alongement de la corde entre les marques annulaires pour chaque quintal de charge.

« Le 1.er quintal a produit un alongement de. . . . . 12 centimètres.

2.e quintal.	18	»
3.e quintal.	25	»
4.e quintal.	38	»
5.e quintal.	50	»
6.e quintal.	56	»
7.e quintal.	62	»
8.e quintal.	68	»
9.e quintal.	75	»

« Et à ce dernier poids, la rupture a eu lieu.

» Nous avons ensuite procédé de la même manière pour le cordage du chanvre de Riga, et voici le résultat :

« Pour vaincre la rigidité, un poids de trois livres a suffi.

« Le 1.er quintal a produit un alongement

de.	40	centimètres.
2.e quintal.	58	»
3.e quintal.	70	»
4.e quintal.	80	»
5.e quintal.	87	»
6.e quintal.	90	»
7.e quintal.	93	
8.e quintal.	96	»
9.e quintal, ...	99	»
10.e quintal.	102	»
11.e quintal.	104	»
90 livres de plus.	106	»

« Et la rupture a eu lieu.

« Nous voyons que dans l'essai du premier, il y a eu alongement total, *avant rupture*, de 75 centimètres; et pour le second, un alongement de 106 ou plus d'un cinquième. Mais aussi nous ferons observer que, quoique le dernier ait eu un alongement total plus considérable, cet alongement n'a été que de la moitié de la première épreuve pour chaque quintal de poids, après le point de la charge où nous pouvons supposer l'élasticité des fibres vaincue, et que la charge commence à agir mécaniquement, tendant à produire rupture du fil.

« Nous devons maintenant faire observer que le cordage de M. de Kercado a été fait avec très-peu de soin, d'une fillasse peu choisie et très-mal peignée, et quoique nous eussions prié le cordier qui a bien voulu se charger de l'imiter en chanvre de Riga, de faire une pièce aussi peu soignée, il n'a pas pu réussir, comme vous en serez convaincus par les échantillons que nous mettons sous vos yeux. Nous ne doutons point qu'avec plus de soin, les cordages du chanvre des Landes pourront approcher de beaucoup plus près, pour la force, les cordages du chanvre du nord.

« Il y a cependant une souplesse soyeuse dans le chanvre de Riga que nous ne trouvons point dans le chanvre de M. de Kercado, et qui est cause de la plus grande rigidité que nous avons notée dans ce dernier; mais nous croyons, sur-tout après l'examen de la fillasse qui nous a été remise, que cette souplesse pourra être atteinte par un bon système de préparation, et qu'elle provient autant de la manière de travailler le chanvre que de la qualité. »

Les conclusions du rapport, adoptées par l'Académie, sont consignées dans le seizième article de son Programme.

Vous avez reçu de M. le baron de Ladoucette, député du département de la Moselle, le discours qu'il a prononcé sur la proposition de défricher les forêts.

M. le vicomte de Métivier, de Saint-Pau, près Nérac, vous a demandé le titre de Membre cor-

respondant, et vous a fait hommage d'un Mémoire manuscrit, qui porte pour titre : *Recherches sur l'ancienne cité des Sotiates, sur leurs mœurs, coutumes et croyances.* Ce Mémoire a été imprimé depuis le rapport de votre Commission et l'admission de M. de Métivier, comme Membre correspondant. Les changements qu'il a faits à sa dissertation imprimée consistent dans une exposition plus méthodique des mêmes faits, dans une rédaction plus soignée, et dans un plan de la ville de Sos, que l'Académie avait désiré devoir faire suite aux recherches de M. de Métivier, pour mieux fixer l'état des lieux.

Le but de l'auteur a été de déterminer la position et l'étendue de l'ancienne cité des Sotiates, qui, d'après les géographes, occupaient le territoire de la petite ville de Sos, dans le département de Lot-et-Garonne, de décrire les ruines des monuments qu'elle renfermait et la direction de la voie romaine qui traversait la cité, et de rapporter les récits plus ou moins fabuleux que la renommée raconte d'âge en âge sur quelques hommes de guerre de l'époque romaine, sur les propriétés miraculeuses de quelques fontaines et sur les superstitions des gens du peuple.

M. de Métivier, en citant les faits propres à nous faire juger des mœurs du temps, a consciencieusement étudié l'histoire de son pays, et ne manque jamais d'indiquer les sources où il a puisé ses documents : ce sont les archives de Sos, des actes publics et des titres authentiques.

L'Académie a reçu de M. l'abbé MILLER, curé de Lugon et de l'Isle de Carney, dans le canton de Fronsac, une notice sur deux antiquités dont il a donné les figures. L'une appartient à l'époque où les instruments en silex étaient en usage, l'autre est un anneau en cuivre d'une date très-postérieure. La hache en pierre a été découverte en 1835, par M. Henri Letournon de Bonnet, propriétaire de la paroisse de Saint-Romain, auprès d'un autel druidique. Peut-être y a-t-il ici quelque erreur, fait observer la Commission dans son rapport, mais quand il n'existerait pas d'autel druidique dans Saint-Romain, l'instrument n'en est pas moins curieux en lui-même. L'anneau provient d'une fouille pratiquée, dans un tumulus, par un journalier au service de M. Massé, propriétaire du château de la Rivière. Il y avait trois tumulus, sur la même ligne de l'est à l'ouest. Celui du milieu était à sept pieds des deux autres et plus élevé. On y a trouvé, dans un cercueil en pierre, un squelette d'une grande dimension, ayant, à un doigt de la main gauche, une bague en bronze, au côté un sabre droit et très-long avec le manche en bois, des éperons en bronze et quelques pièces de monnaies en fer. On a trouvé dans les autres tumulus des vases en terre réduits en poussière et des javelots avec la pointe en bronze. De tous ces objets la bague seule a été conservée. Parmi les objets sortis de ces tumulus, votre Commission ne voit que les javelots armés de bronze, que l'on puisse croire

d'une haute antiquité. Du reste, n'ayant pas ces objets sous les yeux, elle ne peut se prononcer. Quand aux prétendues monnaies en fer, dont la légende aurait été effacée, on peut douter du fait. M. Miller aura été induit en erreur par le trouveur. Votre Commission ne voit dans l'anneau qu'un sceau, un simple cachet dont la date lui semble devoir être rapportée entre le commencement du VIII et la fin du IX siècle. C'est l'époque des monogrammes sur les sceaux et les monnaies : c'est aussi l'époque des sigles hermétiques, cabalistiques.

M. l'abbé Miller, observateur éclairé, habite un pays fécond en souvenirs historiques. Les découvertes dont il vous entretient dans sa notice, vous avertissent de celles que vous pouvez attendre de son zèle et de ses recherches. Le titre de Membre correspondant que vous lui avez donné, sur sa demande, vous fait espérer que le canton de Fronsac, déjà si recommandable par ses fertiles cultures, le deviendra aussi par une connaissance plus intime de ses monuments : il en renferme de tous les âges.

M. Mollevaut, membre de l'Institut royal de France, vous a envoyé trois de ses ouvrages imprimés : le premier est l'*Art poétique d'Horace*, traduit, pour la première fois, vers pour vers; le second est un *Recueil de cent fables en quatrains*, et le troisième est *une ode* intitulée : *La Postérité*. Les nombreux écrits de votre laborieux corres-

pendant occupent une place trop distinguée dans le monde littéraire, pour que l'Académie ait l'intention de porter son jugement sur ces trois ouvrages qui sont soumis à l'examen du public; elle remercie particulièrement M. Mollevaut de son hommage.

M. Pernet vous a adressé un exemplaire d'*une Histoire abrégée des peuples anciens, comprenant l'histoire ancienne et l'histoire romaine, suivie d'un Précis de Géographie ancienne.* Cet ouvrage élémentaire se distingue par la méthode et la clarté, conditions essentielles, lorsqu'on parle à de jeunes intelligences.

M. de Saint-Denis vous a envoyé un *Essai sur une nouvelle manière de désigner les lieux géographiques, en ce qu'on appelle leur longitude et leur latitude.* Il a voulu substituer à la manière ordinaire de désigner par écrit la longitude et la latitude d'un lieu, une figure unique, comme un arc de cercle ou un angle, dont la convexité ou la réunion des deux lignes formant l'angle, serait tournée vers le point cardinal qu'on veut indiquer. Ces signes marquant l'est, l'ouest, le sud, le nord, suivant la position des lieux, sont accompagnés du chiffre donnant les degrés, les minutes et les secondes.

Cette méthode est simple et ingénieuse; mais elle expose à des erreurs graves, car on peut facilement placer ce signe dans des directions contraires et donner de fausses indications qu'il est

souvent très-difficile de rectifier. L'Académie adresse ses remercîments à M. de Saint-Denis.

Vous avez reçu de M. E. SALVERTE, une brochure intitulée : *De la Civilisation*, et un exemplaire de l'article *Diplomatie* du dictionnaire de la conversation et de la lecture. Ces écrits étant livrés à la publicité, l'Académie est dispensée d'en faire une mention plus spéciale.

Il en est de même des observations de M. SOYER WILLEMET sur l'*Euphrasia officinalis*, sur l'*Erica vagans* et *multiflora* ;

Et du *Cours de latinité élémentaire*, en deux volumes, comprenant la grammaire et le cours de thèmes, par M. TARNEAUD, doyen de l'Académie de Limoges. Ce correspondant vous avait déjà envoyé, en 1827, une grammaire latine et, en 1828, un cours méthodique et pratique de latinité. Ces deux ouvrages ont été réunis dans cette nouvelle édition

M. VALLOT, continuant ses recherches scientifiques auxquelles il se livre depuis long-temps, a écrit à l'Académie pour la remercier du titre de Membre correspondant qu'elle lui a accordé, et pour lui faire part des résultats de plusieurs observations qu'il a faites sur l'histoire du développement de quelques insectes.

M. DE VIVENS vous a communiqué une copie d'une lettre sur la Garonne, adressée à M. le Directeur général des ponts et chaussées, le 15 Mai 1836. M. de Vivens a pour but d'exposer dans cette

lettre ses idées sur le projet d'améliorer la navigation de la Garonne, et de consolider ses rives dans l'espace compris entre le Tarn et Bordeaux. Cette amélioration importe à la prospérité de l'agriculture et du commerce du midi de la France. M. de Vivens commence par présenter les causes qui mettent obstacle à la réalisation des moyens propres à obtenir ces avantages. Il trouve ces causes dans l'insuffisance de nos lois sur la police fluviale; dans la présence des moulins à nef dans le lit de la Garonne, dans la loi sur la pêche fluviale, dans le nouveau mode de halage des bateaux, dans le défaut de fixité dans le tracé des chemins destinés à ce halage; dans la diversité d'intérêts et de vues, l'inégalité de position et la mésintelligence entre ceux qui doivent concourir à la défense des bords d'un fleuve; et dans les droits attribués au domaine, sur les alluvions qui sont les résultats des travaux de l'art, etc. Après avoir détaillé les inconvénients qui résultent de toutes ces causes, M. de Vivens donne connaissance des différentes circonstances qui se sont offertes dans le procès qu'il a eu à soutenir contre l'Administration du domaine public, qui voulut en 1828 se mettre en possession, non seulement de tous les terrains d'alluvion qu'avaient produit ses ouvrages de défense des rivages de la Garonne, près Tonneins, mais encore de tout l'ensemble de ces ouvrages. Aussi les propriétaires riverains qui ont eu connaissance de cette affaire, en ont été tellement épouvantés,

qu'ils se refusent à concourir à la défense de la partie du rivage qui touche les limites de leur propriété dans la crainte d'avoir à subir les mêmes attaques.

Cet exposé est terminé par l'observation suivante :

« Puisqu'un simple particulier, dit M. de Vivens (il s'agit de lui-même), malgré tous les obstacles que je viens de signaler, malgré l'insuffisance et les vices de nos lois actuelles, malgré la nouveauté des moyens employés par lui, et dont il n'a acquis l'expérience qu'après bien des essais infructueux, a pu vaincre toutes ces difficultés, a pu consolider et rectifier les rives et la navigation de la Garonne, durant une lieue d'étendue et dans l'une des parties les plus défectueuses de son cours, à plus forte raison le Gouvernement, aidé d'une loi spéciale, secondé par l'ensemble des propriétaires riverains, réunis en syndicat, éclairé par l'expérience des succès partiels déjà obtenus, pourra-t-il facilement, dès qu'il le voudra, réaliser le beau projet de canaliser ce fleuve entre le Tarn et Bordeaux. »

M. de Vivens énumère, dans ses conclusions, un petit nombre de propositions propres à modifier et à compléter, sur plusieurs points, notre législation fluviale; ces propositions ont pour objet principal de remédier aux causes qui ont été précédemment énoncées.

Le travail de M. de Vivens offre de l'intérêt et

de l'importance dans ce moment où les esprits sont dirigés vers le projet du canal latéral de la Garonne.

Vous me permettrez, Messieurs, de ne citer que quelques-uns de vos travaux, obligé de passer sous silence, les vues et les réflexions pleines d'intérêt qui se trouvent dans vos rapports sur les ouvrages et les journaux scientifiques que vous recevez.

Un de vos membres honoraires, M. Deschamps, inspecteur-général des ponts et chaussées, vous a adressé un *Supplément aux recherches et considérations sur les canaux et rivières*, ouvrage dont il vous fit hommage l'année dernière. Dans son nouveau travail, l'auteur examine d'abord l'état de la vallée et du cours de la Garonne, de son fond, de ses rives, l'effet de ses courants, ce qui se passe dans les crues et les débordements; enfin, les obstacles qui nuisent à la facilité de la navigation. Il expose ensuite : 1.° les principaux ouvrages à faire pour canaliser la Garonne, dans le double but de la conservation des propriétés riveraines et de l'amélioration du chenal navigable; 2.° quels ouvrages d'art sont à exécuter pour assurer sur tous les points un mouillage d'un mètre soixante centimètres, voulu pour les plus grands bateaux de commerce; 3.° sur quels points du cours naturel de la Garonne, entre l'embouchure du Tarn et Castets, doivent être construits ces travaux; 4.° l'évaluation de la dépense à faire; 5.° enfin, les voies et moyens pour couvrir ces dépenses.

M. Deschamps admet la nécessité d'une dérivation latérale entre le Tarn et l'embouchure du canal du Midi ; il adopte d'ailleurs le système déjà suivi depuis Castets jusqu'à Bordeaux. Ainsi, dans son nouveau travail, après des généralités applicables à tout le cours navigable de la Garonne, l'auteur a dû s'occuper spécialement du trajet entre le Tarn et Castets, trajet d'environ 155,50 killomètres de développement.

Pour canaliser cette partie de la Garonne, la première opération à faire, suivant M. Deschamps, serait de rendre inattaquables les berges en érosion sur l'une et l'autre rive ; de planter celles qui sont en alluvion, après avoir fixé les limites et ordonné la retraite des pointes trop saillantes. Quand aux berges en érosion, il expose les moyens de les rendre inattaquables, et quand aux berges en alluvion, l'auteur ne propose rien que de très-favorable aux propriétaires riverains et de facile à l'administration. Ces travaux, une fois exécutés, la rivière serait déjà fixée.

Mais pour assurer à la navigation, au plus bas étiage, $1^{m},60$, il faudrait sur quelques points déblayer les roches et draguer les graviers, afin de débarrasser le chenal et d'en régulariser la pente ; or, divers procédés connus et susceptibles d'être perfectionnés, atteindraient ce but. La dépense, suivant M. Deschamps, n'excéderait pas 280,000 fr. dans le département de Tarn-et-Garonne, et 750,000 fr. dans celui de Lot-et-Garonne. Après

ces travaux préalables, on soutiendrait les eaux par des barrages pleins avec écluses à sas, et par des barres à pertuis libres, en nombre suffisant, dans l'intervalle des premiers; le nombre des barrages pleins avec écluses à sas serait de douze. M. Deschamps, désigne approximativement, les points où ils devraient être établis. La dépense totale que nécessiterait la canalisation de la Garonne, entre le Tarn et Castets, serait de 18,000,000, dépense qui se réduirait à 16,000,000, si, comme le pense l'auteur, au lieu d'un mouillage de 1^{m},30, on pouvait, sans nuire aux besoins du commerce, se contenter d'un mouillage de 1^{m},25. Tel est, en peu de mots, le système de l'auteur pour la canalisation de la Garonne entre l'embouchure du Tarn et Castets.

Dans cet important travail, que nous pouvons regarder comme le complément du premier, M. Deschamps emploie à la défense de son système, le calcul, l'observation et les exemples; il ne laisse aucune objection sans réponse; son langage est celui de la conviction et d'un homme mûri par l'expérience, et animé du désir de voir s'améliorer la situation commerciale de Bordeaux. Rien ne prouve mieux cette même conviction que le dernier passage de son Mémoire (pag. 49) :

« Au surplus, nous renouvellerons encore une fois la demande de construire, pour expérience, un barrage sur la Garonne, et même de faire aux biefs qu'il séparera les améliorations qu'ils exige-

ront, afin que l'on puisse mieux juger de l'effet de notre moyen de canalisation sur une certaine étendue du cours naturel de cette rivière. On choisira le point qu'on voudra pour cette expérience. Cependant nous nous permettrons d'indiquer celui qui serait établi près de Castets, au-dessous de Caudrot. C'est sur le bief supérieur à ce point que se trouvent les travaux à faire dans la commune de Barie, qui ont été l'objet de tant et de si longues discussions, à cause de divers incidents inutiles à rapporter; il a fallu y renoncer après plusieurs tentatives sans succès. Cette mesure d'ailleurs n'implique nullement avec le projet d'un canal latéral; elle pourrait même lui servir, par la nécessité où l'on se trouve dans toute hypothèse de faire au cours naturel de la Garonne les grandes améliorations qu'il exige pour être rendu bien navigable depuis Castets jusqu'au-dessous du port de Langoiran. »

Quel que soit d'ailleurs le sort du système proposé par notre savant confrère, ses efforts pour le faire triompher honorent sa constance, et démontrent la nécessité d'entretenir et d'améliorer par tous les sacrifices possibles une navigation fluviale dont aucun autre avantage ne saurait compenser la perte.

M. Durand vous fit, au sujet du naufrage survenu aux pêcheurs de la Teste, au mois de Février dernier, plusieurs propositions pour prévenir de semblables malheurs. Il demanda, princi-

palement, qu'une Commission fut désignée pour recueillir tous les renseignements possibles sur l'état actuel des embarcations employées pour la pêche, dans le port de la Teste, pour faire des recherches sur les améliorations dont elles sont susceptibles et sur les essais qui ont déjà été faits à cet égard. L'Académie a rempli les intentions de M. Durand; mais elle ne peut encore se prononcer sur les moyens les plus efficaces pour rendre cette pêche moins périlleuse; des expériences et des essais sont nécessaires pour confirmer si elle peut se faire facilement et avantageusement dans les parages fréquentés par les pêcheurs de la Teste avec les moyens de sûreté employés pour d'autres genres de navigation.

M. Durand vous a lu une notice sur d'anciens tombeaux découverts à Cameyrac, sur la route de Bordeaux à Libourne. Il détermine leur position au lieu désigné sous le nom de l'*Ancienne Poste*, à moitié chemin, à-peu-près, de Bordeaux à Libourne, sur la voie à gauche qui conduit à Cameyrac. La construction de ces tombeaux est d'une grande simplicité: à trois pieds environ de profondeur on nivelait le sol, et on établissait à plat cinq ou six tuiles à rebords sur lesquelles on déposait le corps de la personne qui avait cessé de vivre; on le recouvrait de deux autres rangs de tuiles posées obliquement, et formant à leur partie supérieure un angle recouvert par un rang de tuiles creuses superposées les unes sur les autres dans

une partie de leur longueur; on achevait ensuite de combler la fosse avec la terre qu'on en avait retirée. M. Durand a accompagné sa description de trois figures qui font connaître plus exactement la position et la forme de ces tombeaux; ils renferment encore quelques débris décomposés du squelette, à cause de leur système très-imparfait de construction; les tuiles sont romaines et d'une époque de décadence. On n'y trouve aucun des objets que l'on rencontre ordinairement dans les anciens tombeaux. M. Durand pense que quelques fouilles peu dispendieuses pourraient fournir des renseignements plus étendus et plus précieux pour la science.

M. Guilhe vous a fait hommage de son ouvrage intitulé : *Études sur l'histoire de Bordeaux, de l'Aquitaine et de la Guyenne.* Ce livre, Messieurs, est connu de vous tous; sa publicité me dispense de vous en présenter l'analyse.

M. Keene vous a fait part d'une découverte en horlogerie faite à Londres, par M. Arnold et Dent, fabricants de chronomètres. Ces mécaniciens se sont livrés à un cours d'expériences dans l'intention de calculer les erreurs provenant de l'expansion (*dilatation*) et de la contraction du ressort balançoir déterminées par les changements de température. De ces expériences, ils ont acquis la conviction que les substances employées jusqu'ici pour la construction des ressorts balançoirs ont des désavantages physiques qui rendent nuls tous

les efforts faits pour donner à ces ressorts les formes qui paraissent les meilleures pour avoir de la régularité dans leur action, quelles que soient leur composition sous divers degrés de température et leur figure. Ils ont reconnu que le balançoir devait être fait d'une matière extrêmement élastique, et que de plus, cette élasticité ne devait être donnée par aucune action chimique et mécanique; ils se sont aperçus que le verre ou le cristal étaient les seules matières possédant à un haut degré les qualités recherchées. Malgré leur fragilité, ils ont une force élastique plus grande que l'acier, et supportent une très-basse température, onze degrés au-dessous de zéro centigrade; ils peuvent également être exposés à l'action de l'artillerie, d'après des expériences faites à bord de la frégate l'*Excellente*. Il résulte des expériences comparatives faites sur la marche des balançoirs faits en verre ou en metal, à des températures différentes, depuis la glace à l'eau bouillante, que l'élasticité du verre est moins altérée par la chaleur que celle des métaux.

On a trouvé les erreurs, pour la perte de temps en vingt-quatre heures, dans les proportions suivantes :

Balançoir en or..........................	P.r	4"
Balançoir en acier..........................		.25"
Balançoir en palladium..............		2.31.
Balançoir en verre....................		40"

Ces différences ne peuvent être attribuées, disent

MM. Arnold et Dent, qu'aux degrés auxquels ces substances ont eu leur élasticité diminuée par l'élévation de température.

On a construit un correcteur compensateur, afin de corriger ce peu de variation ; et on a soumis à des épreuves comparatives, dans l'observatoire de Grenwich, des chronomètres composés d'après les résultats de ces expériences.

M. E. Lanet vous fit connaître en 1834 les résultats d'un procédé dont il est l'inventeur, qui donne la faculté de prendre avec promptitude *le fac simile* d'une page d'écriture. Il vous a exposé, cette année, dans une séance particulière, tous les détails qui se rapportent à ce procédé. C'est après des essais multipliés, qu'il est parvenu à son but, celui de pouvoir prendre sur le champ une ou plusieurs copies d'un manuscrit. Cette opération se pratique sans altérer l'original, en se servant de papiers en usage, au *recto* et au *verso* des pages sur registre, comme sur feuilles volantes et sans mouiller l'original ni le papier des copies. M. Lanet a écrit trois passages d'une lettre avec une encre particulière qu'il compose et qui fait la base principale de son procédé. Il a ensuite reproduit immédiatement, à l'aide de sa presse, six épreuves exactes de ces trois écrits qui sont de la plus grande netteté. Cette encre est plus tenace que l'encre ordinaire. M. Lanet vous a fait connaître également le moyen aussi simple qu'ingénieux qu'il emploie pour prendre des copies sur un registre.

L'Académie, satisfaite de cette communication, adresse de nouveau ses remercîments à M. Lanet, dont la constante persévérance l'a conduit à la découverte d'un procédé dont les résultats sont très-utiles.

M. Sédail a fait une conférence sur la centralisation. Il admet, comme point fondamental, que la centralisation est seule capable de favoriser le développement de la civilisation, et que la décentralisation empêche le progrès. La centralisation, dit-il, croît en raison directe de la civilisation, puisque les sciences, les arts et la philosophie n'ont pris un grand essor que lorsqu'ils ont établi leur siège dans de grands centres de civilisation. Il pense que c'est de la capitale d'un empire que doit partir la direction des travaux d'un pays, et qu'une direction sociale, pour être puissante, doit se résumer dans l'unité. Ces premières propositions ont été suivies d'autres propositions qui avaient également pour objet de prouver les avantages de la centralisation. Des objections puissantes ont été faites à M. Sédail et le problème n'a pu obtenir aucune solution. Du reste, il était difficile de réunir les opinions sur une question qui partage aujourd'hui les meilleurs esprits en France.

Vous avez admis cette année trois nouveaux membres résidents, MM. *Fauré*, *de Latour-du-Pin* et *Lemonier*. Les rapports qui ont été faits sur les ouvrages qu'ils vous ont présentés me dispensent

de vous en donner l'analyse : je dois vous en rappeler les titres et les sujets. M. Fauré vous a donné *l'Analyse chimique de deux échantillons de mines de cuivre ferrugineuse et sulfureuse.* Ces deux minerais ont de grands rapports physiques et chimiques, quoique provenant de deux points du globe bien éloignés : l'un, d'une mine cuivreuse de la Norvège ; l'autre, des environs de Périgueux.

Le mémoire de M. R. de Latour-du-Pin, est intitulé : *de l'Influence de l'Industrie sur le progrès intellectuel.* Ce travail est l'abrégé d'un ouvrage étendu, dans lequel M. de Latour-du-Pin se propose de montrer combien l'industrie est susceptible de favoriser les progrès des facultés intellectuelles et morales.

Le mémoire de M. Lemonier porte pour titre : *Considérations économiques sur le salaire, la rente et le profit.* Cette question est une des plus importantes de l'économie politique ; elle a pour objet l'amélioration de la condition de la classe la plus nombreuse de la société. M. Lemonier indique les moyens qui peuvent conduire à ce résultat.

M. de Latour-du-Pin, obligé par ses fonctions de lieutenant-colonel du 44.me régiment de ligne, de quitter Bordeaux, vous a adressé ses remercîments dans un discours qui devait être lu dans la séance publique de cette année. L'auteur rappelle les services qu'ont rendu les anciennes académies et trace la marche que doivent suivre les académies de notre époque pour contribuer aux pro-

grès du siècle. Vous avez décidé que ce discours, destiné à faire partie des lectures de cette séance, serait imprimé dans le recueil des travaux. Vous avez également décidé que le discours que M. Lemonier prononça dans la séance de son admission serait imprimé. Ce discours a pour objet de déterminer la marche que les académies doivent suivre pour unir le passé avec l'avenir, sans secousses et sans transition brusque.

Avant de vous donner un précis des rapports qui ont été faits sur les Mémoires envoyés au concours, il est de mon devoir de vous parler des pertes douloureuses que l'Académie a faites depuis sa dernière séance publique.

M. Lainé, membre honoraire, mourut le 10 Décembre 1835; sa longue carrière fut remplie par une suite d'actes de vertu et de courage et par de nombreux travaux comme avocat, administrateur, membre de la Chambre des Députés, Ministre d'état et Pair de France. Je dois vous rappeler que vous le reçûtes Membre honoraire, à l'époque même où il quitta le pouvoir. Vos suffrages, au moment de sa disgrâce, fut pour lui une des circonstances des plus flatteuses. M. Jouannet a été chargé de faire l'éloge de M. Lainé, à qui l'Académie doit un témoignage tout particulier de reconnaissance.

M. J. B. Guérin avait succédé parmi vous à son honorable père. L'héritage de savoir et d'expérience qu'il avait reçu de ce praticien célèbre, avait

rendu la perte de ce dernier moins sensible. Des talents, un jugement exquis, une adresse et un sang-froid remarquables dans les opérations les plus délicates, l'avaient fait distinguer depuis long-temps parmi les médecins-opérants les plus renommés de notre cité. Il est mort en Novembre 1835, pouvant rendre encore de grands services à l'humanité.

M. le docteur GUITARD, membre résidant, dont le zèle et l'exactitude pour ses devoirs resteront parmi nous comme exemple, s'adonnait principalement à la médecine, à l'agriculture et à la métaphysique. Ses conseils fondés sur un jugement sûr, sur une expérience éprouvée, et les principes d'une morale pure, étaient d'autant plus précieux, qu'ils étaient donnés avec franchise et conviction. Il est mort le 23 Avril 1836.

M. Pierre-Timothée GUYET DE LAPRADE que vous aviez admis depuis peu au nombre de vos Membres honoraires, à cause de ses longs services comme Membre résidant, et à cause de son âge et de ses infirmités, est décédé le 31 Août 1836. Cultivant les sciences politiques, civiles et administratives, il s'était plus particulièrement adonné à l'agriculture et à l'administration des eaux et forêts, dont il fut long-temps conservateur, jusqu'en 1815. Les travaux et les rapports qu'il vous a communiqué sont des souvenirs précieux qui vous rappellent ses talents et ses excellentes qualités sociales.

M. Dufau fut Membre résidant pendant son séjour à Bordeaux comme professeur de l'Université; il fut admis au nombre de vos Membres correspondants, après avoir fixé sa résidence à Paris. C'est là qu'il cultivait paisiblement la littérature auprès d'un fils qu'il avait formé, et dont le mérite comme littérateur et historien l'a fait admettre parmi vous comme Membre correspondant. M. Dufau, distingué par son savoir et ses précieuses qualités, est décédé à Paris dans le mois de Novembre 1835.

Messieurs, on a répondu à quelques-unes des questions qui ont été mises au concours.

Vous avez reçu deux Mémoires sur les questions suivantes : *Quels effets ont produit sur les lettres le romantisme; sur la philosophie, la métaphisique allemande; et sur les principes sociaux le saint-simonisme?*

En remettant ce sujet au concours, l'Académie espérait, d'après les trois Mémoires qu'elle avait reçu l'année dernière, qu'une solution favorable en serait le résultat. Elle s'est trompée dans son attente : les deux derniers Mémoires n'ont pas mieux traité ce sujet.

Le premier porte pour épigraphe :

Non sibi, sed toti genitum se credere mundo.

Son auteur est un homme instruit, habitué à

réfléchir ; mais il rend ses idées avec une obscurité et un enchaînement de pensées et d'expressions, qui fatiguent le lecteur qui veut suivre avec attention le sens positif du discours. Son début est celui d'un poème épique : « Homme de sens, d'observation et de conscience, c'est toi que j'interroge ; dis-moi quelle influence ont exercé sur les lettres le romantisme, etc. ? » Il considère les trois questions comme partant d'une source commune. La première partie du Mémoire traite de l'influence du romantisme sur les lettres. L'auteur dit que le romantisme est une révolte de l'idéalisme contre la médiocrité de la littérature. Le romantisme s'est servi de la parole pour mettre partout désordre et confusion ; et pour mieux réussir, il a pris sous sa protection les femmes et les écoliers, et il a eu soin d'aspirer aux richesses et aux honneurs. « C'est ainsi qu'il a comprimé les lettres, et si les lettres, ajoute-t-il, ont perdu de leur influence, du moins elles n'ont rien perdu de leur honneur : à quel culte le romantisme ne s'est-il pas prostitué ? au dernier de tous, à l'argent, qui empêche de s'estimer intérieurement. » Cependant, quelle que soit la position dans laquelle se trouvent les lettres, par l'usurpation du romantisme, et l'éloignement de l'éloquence de la tribune et de la chaire, l'auteur espère que le retour aux principes que les lettres ont consacrés, moins l'emphase et la monotonie, est encore possible, et qu'il s'opérera par les feuilles périodiques : du

moins ne séparent-elles pas, dit-il, l'utile du vrai ; la vénalité est moins un but qu'un besoin pour elles. L'auteur croit que le romantisme eût pu être utile à la littérature qu'il a ridiculisée par des expressions de mauvais goût, qui, répétées, ne vont pas très-bien dans un écrit académique ; et qu'il aurait dû ne pas abolir les règles et les lois de la littérature, pour les remplacer par la confusion et la licence : il pense qu'il aurait dû donner plus de liberté et d'indépendance au génie, sans ressusciter le schisme des anciens et des modernes, et les rivalités des littératures du nord et du midi; qu'il aurait dû secouer le joug ennuyeux des vieilles traditions et censurer la manie de justifier chaque émotion par la citation d'un ancien auteur, et réveiller l'enthousiasme dans les ames refroidies par l'égoïsme et blasées par l'insipidité. Ces idées principales sont accompagnées de citations, de phrases épisodiques qu'il n'est pas toujours facile de comprendre.

La seconde partie, l'*Influence de la métaphysique allemande sur la philosophie*, exige encore plus d'attention de la part du lecteur. La métaphysique est présentée comme un ensemble de vérités invariables, et la philosophie comme un ensemble de propositions variables. Les premières résultent d'un fait qui remplit toujours les mêmes conditions, et les secondes d'un fait qui se modifie et change suivant les circonstances et les personnes : ainsi, *un triangle a toujours trois angles et un triangle isocèle deux côtés égaux ;* mais *la justice n'est*

pas toujours de commander ou d'obéir ; de vivre ni de mourir. Ici se présente une discussion sur les fondements de la justice que quelques écrivains attribuent aux idées innées, nécessairement invariables, et sur les résultats de l'association de *l'habile* avec *le robuste.* « Pour continuer de tenir *les robustes* dans leur dépendance, *les habiles* leur ont persuadé que l'obéissance était une nécessité de leur conservation ; mais l'œuvre qu'ils avaient tant intérêt à consolider ne dépendait-elle pas de cette question : l'homme peut-il agir contre son plus grand bien sans se révolter contre son essence, ou ne peut-il l'anéantir sans la dénaturer ? Ce qui est vrai de l'obéissance s'applique pareillement aux autres obligations ; elles ne sont point des abstractions et les hommes ne sont point des nécessités ; les devoirs sont la balance des bienfaits, ils s'appellent et se repoussent mutuellement. » Des propositions dans ce genre conduisent l'auteur à dire que le monde a été gouverné successivement par plusieurs espèces de métaphysiques, qu'il qualifie métaphysique astronomique, dogmatique, scholastique, critique, même naturelle et expérimentale. « Qu'a fait, dit-il, la métaphysique allemande ? Elle a pris pour point de départ cette impuissance de la métaphysique à gouverner le monde ; et en la détrônant pour régner à sa place, elle-même s'est égarée à la recherche de l'autorité. Elle n'a pas compris qu'elle était une règle par-

ticulière et non une règle générale. Non-seulement elle a élevé un mur de séparation entre l'autorité générale et l'autorité individuelle, mais elle a fait à l'autorité générale une part si large que l'autorité individuelle n'a plus été libre d'émettre son avis. Elle a abandonné la direction du monde moral à l'action de l'autorité générale, ce qui était prendre l'engagement d'absoudre les abus. Elle a professé cette maxime : *Les peuples comme les individus ont toujours ce qu'ils méritent.* Dogme de la nécessité, dogme de l'optimisme. Elle résume un peuple en une idée, pourvu qu'il soit représenté par une autorité. Ainsi elle n'oppose pas un peuple à un peuple ; elle compare l'idée de tel peuple à l'idée de tel peuple ; c'est à l'idée la plus ancienne à céder la place à l'idée la plus jeune, ainsi le veut la loi du progrès métaphysique. Lorsque les armées s'entregorgent, ce ne sont pas les peuples qui se heurtent, se sont leurs idées qui s'échangent. » Il est difficile d'analyser les réfutations de l'auteur sur la métaphysique allemande, sur-tout ce qui regarde le principe généralisateur appliqué aux actions des grands hommes et aux causes premières et finales, les rapports, les propriétés de l'intelligence et de la volonté, ses applications à la politique et aux gouvernements. Ces détails renferment sans doute de bonnes réflexions ; mais ils sont enveloppés d'une telle obscurité, qu'on ne peut les suivre.

La troisième partie traite de l'influence du saint-

simonisme sur les principes sociaux, et porte pour épigraphe : *Indè mali labes.* Après l'analyse du programme du saint-simonisme, l'auteur demande si la bonne foi a présidé à un si pompeux énoncé, ou si des promesses si brillantes ne sont pas un piège tendu à l'inexpérience ? Quoiqu'il en soit, ces enivrantes théories manquent rarement de produire de l'effet sur les esprits ardents pour la nouveauté ; et elles ne paraissent au vulgaire exemptés d'inconvénients, que parce qu'il connaît jusqu'aux moindres imperfections du système auquel on les oppose. Le saint-simonisme a fait la critique de tous les gouvernements pour adopter les *industriels* qu'il a fini par repousser ensuite, prétendant que ceux-ci étaient plus avides de richesses, que les guerriers de gloire, les légistes de pouvoir, et les libéraux de renommée. Les Saint-Simoniens n'ont montré ni ce dévoûment à la cause populaire, ni ce désintéressement, ni cet exemple d'abnégation qui engagent à se livrer au hasard et sans garantie. Ce qui a sur-tout contribué à les faire descendre au degré de discrédit où ils sont tombés, c'est leur maladresse ou mieux leur impossibilité à établir d'où ils tirent leur origine. Le choix des capacités est encore un des grands inconvénients de leur système, et présente de grands abus ; car la classsification des *utilités* de travail n'est pas moins odieuse que les distinctions de la fortune, et ce problème est aussi difficile à résoudre que les catégories de la naissance. La

porte a été ouverte plus que jamais aux rivalités, et l'amour du travail est si peu en raison du degré de capacité, que les hommes capables comme les robustes s'arrogent, sans travail, ce que les faibles ne se procurent qu'à force de peine et de fatigue. Les Saint-Simoniens n'ont réussi à mettre complétement dans leurs intérêts aucune classe de la société ; ils ont brisé les liens de famille et éteint le sentiment de la patrie : leur principe est *ubi benè, ibi patria.* Ce système n'a pas prévalu ; cependant on s'inquiète, comme si l'esprit des St.-Simoniens continuait d'agiter le monde. Les riches, comme autrefois les puissants, à la naissance du christianisme, ont-ils le même sujet de crainte et d'alarme ? La plus audacieuse des révolutions n'est-elle pas, dans le fait, la tentative d'obliger au travail ceux qui en sont dispensés ? » Les continuateurs de l'œuvre saint-simonienne ont suivi une ligne différente ; ils se montrent les opposants les moins soucieux de la manière dont s'organise le pouvoir, que pourtant ils surveillent, et dont ils sont les ennemis dans le for intérieur ; en n'allarmant ni les possédants, ni l'autorité, ils peuvent plus librement et avec plus de sécurité faire appel aux hommes de progrès dont ils sont, en réalité, plus rapprochés que des classes infimes. L'art avec lequel ils font germer la défiance dans les consciences et entretiennent l'agitation dans les esprits est plus dangereux mille fois qu'une lutte corps à corps. » Ce mémoire est écrit dans un style obscur

et nébuleux ; son auteur se montre historien et critique, plutôt que juge impartial. Son exposition de la métaphysique allemande laisse beaucoup à désirer, sur-tout pour l'ordre et la clarté ; il ne veut pas prononcer entre l'imperfection des vieilles doctrines et l'impuissance des idées nouvelles.

Le Mémoire n.° 2, porte pour épigraphe :

« Les Allemands sont les mineurs de la pensée ; ils « exploitent en silence les richesses intellectuelles du « genre humain. »

(M.me DE STAEL, ouvrage sur l'Allemagne).

L'avant-propos décide déjà la question, puisqu'il est dit que la littérature de ce siècle est un éclectisme formé des beautés de l'école classique et du romantisme, et la philosophie, le spiritualisme rationnel venu d'Allemagne. Quant à la religion, les tentatives n'ont rien produit. L'auteur demande que ses juges ne l'épargnent pas, car il annonce qu'il n'a mis qu'*une douzaine de jours pour méditer et pour écrire*. La première partie offre une esquisse historique très-superficielle de la littérature au XVI.e siècle, sous Louis XIV ; au XVIII.e siècle, sous Voltaire ; puis, dit l'auteur, *le vent philosophique survient, flétrit, dessèche et brûle tout ; enfin, la terreur fait taire les muses et achève la destruction de notre littérature, en même temps que celle de nos académies. Le génie lui fait ombrage comme le clergé et la noblesse.* Mais bientôt la tempête s'appaise, les écrivains reparaissent et semblent avoir,

pendant l'orage, retrempé leurs génies dans la nature et la religion : tels sont Bernardin de St.-Pierre, M.^me de Staël, Châteaubriant, dont il cite et célèbre les ouvrages.

Les poètes Allemands et les auteurs du nord de l'Europe, moins imitateurs et plus indépendants, vinrent à la mode, et donnèrent naissance à l'école romantique française, à laquelle l'auteur donne des éloges ; il avoue cependant que les romantiques ne sont pas exempts de défauts, sur-tout de cette exaltation qui leur fait si souvent franchir les bornes de la nature et présenter des tableaux hideux, des fantômes horribles, et tout ce qui porte le trouble et l'effroi dans l'ame. *Ils sont toujours dans les convulsions du désespoir ou les rêves d'une folle espérance.* Cette manie de bouleverser se montre principalement sur le théâtre où ils n'ont rien respecté. Leur goût pour le nouveau et l'extraordinaire éclate aussi dans le style et dans le choix des mots ; le plus dur, le plus trivial est souvent celui qu'ils préfèrent. Tout en paraissant blâmer, l'auteur exprime de la reconnaissance aux romantiques de ce qu'ils nous ont délivré *des imitations éternelles* des Anciens et des écrivains du siècle de Louis XIV, de ce qu'ils ont reveillé l'esprit de liberté, banni la mythologie pour les déesses fantastiques, et répandu par-tout de l'idéalisme. « Notre siècle, dit-il, est rêveur et paraît agité de réflexions inquiètes. Quelle littérature pourrait donc lui convenir mieux que la romantique, qui

rappelle sans cesse nos ames à la divinité, qui nous peint par-tout les misères de l'homme, qui nous fait rêver à nos destinées futures si belles et si sublimes. » La nouvelle littérature a fait de notre langue une vraie langue de peuple libre, en prenant dans le langage populaire l'expression de la franchise et des sentiments énergiques. *Les grands*, ajoute-t-il, *n'expriment que faiblement, parce qu'ils ne sentent que faiblement.* On a fait de la langue française une langue aussi poétique que le XVIII.e siècle en avait fait une langue philosophique et artistique. La guerre dans le camps des classiques et des romantiques s'est terminée par la médiation des grands écrivains qui ont exigé de l'ancienne école qu'elle se relachât de son rigorisme, et de l'école moderne qu'elle mit de justes bornes à son goût excessif pour la variété. L'auteur espère que cette réunion fera la gloire des lettres dans le XIX.e siècle.

Le commencement de la deuxième partie de ce mémoire désigne les deux écoles de philosophie qui ont régné en France à la fin du XVIII.e siècle, l'école de la sensation et celle de la révélation ou théologique; le tableau de leur influence sur les lettres, les sciences, les arts, la politique et la religion y est indiqué, pour arriver à l'époque où M.me de Staël fit connaître la métaphysique allemande, dont l'auteur fait l'éloge sans la décrire, se bornant à dire que les savants d'aujourd'hui ne font de la philosophie que par l'observation et

l'expérience, et que M. Cousin a divisé la psycologie en trois points : la liberté, la raison et la sensibilité. Il espère qu'un jour viendra où la philosophie, ainsi étudiée, d'après les principes de la métaphysique allemande, disposera des croyances, des volontés et des actions, et portera la perfection dans l'ordre physique, social et religieux.

Dans la troisième partie se trouve consignée la vie de Saint-Simon, et les idées principales qui ont servi à fonder sa religion politique, dont le point de départ est la perfectibilité de l'homme démontrée par l'histoire. « Tout le monde, dit l'auteur, croit aujourd'hui avec Saint-Simon que les peuples ne sont pas loin du moment fortuné où ils formeront une alliance complète et définitive, où toute la terre ne formera qu'une grande famille. » Quelle heureuse croyance !..... Le Saint-Simonisme a relevé l'honneur des savants et des artistes, et a rendu la dignité au travailleur dont la conduite *honorable le rend mille fois plus estimable que l'oisif inutile et toujours onéreux à l'humanité.*

L'auteur approuve l'opinion des St.-Simoniens, sur l'exploitation de l'homme par l'homme, et leur opinion contre l'hérédité. Il reconnaît cependant que ces deux opinions, mises à exécution, peuvent soulever de grands malheurs et de grandes révolutions. Les efforts du saint-simonisme, pour organiser un culte, est *un bienfait,* dit l'auteur, *pour la société, en ce qu'il a contribué à expulser l'incrédulité et l'impiété, cette mère féconde de tous les cri-*

mes et de tous les maux. Du reste, il ne pense pas que cette religion puisse jamais s'établir, mais il croit qu'elle contribuera à introduire, dans la religion chrétienne, des améliorations qui seront en rapport avec le siècle. Les Saints-Simoniens ont contribué à l'organisation de l'éducation, sur-tout, pour les écoles primaires, et à quelques changements dans la législation. Il ajoute que leur influence a été immense, et aurait été encore plus grande sans leurs fausses idées et la maladresse d'attirer sur eux le ridicule par leur costume bizarre et leur conduite souvent originale.

L'auteur du Mémoire, n.° 2, plus jeune sans doute, plus prompt à décider, et plus plein d'espoir pour l'avenir que l'auteur du Mémoire n.° 1, a des opinions tranchées, rarement accompagnées de doute, toutes en faveur du romantisme, de la métaphysique allemande et du saint-simonisme.

Vous aviez mis au concours les questions suivantes :

« Quelle a été, jusqu'à ce jour, sur la prospérité commerciale, agricole et industrielle du département de la Gironde, l'influence de l'esprit d'association si heureusement introduit parmi nous, par M. Balguerie-Stuttenberg? »

« Quels bienfaits le département peut-il encore en espérer; et dans l'état actuel des choses, vers quelles opérations cet esprit doit-il de préférence être dirigé? »

Vous n'avez reçu qu'un seul Mémoire sur ce sujet, que vous aviez jugé d'un haut intérêt pour le pays. Ce Mémoire porte pour épigraphe :

Le commerce et l'industrie sont des sources intarissables de bien-être pour les peuples.

Son auteur eût résolu la première question, si elle avait pu l'être par la simple énumération de ce que l'esprit d'association a fait exécuter dans le département. Mais cette énumération se trouve consignée dans les journaux et les biographies de l'époque. L'Académie demandait que, par des faits et des calculs dont les éléments existent, on constatât l'influence que l'esprit d'association a véritablement exercé sur la prospérité commerciale et industrielle du département. Considérée sous son véritable point de vue, la question aurait conduit l'auteur à révéler nombre de faits trop peu connus; et en indiquant plusieurs entreprises industrielles dont il n'a pas dit un mot, il aurait eû à expliquer les causes qui ont amené la ruine de ces entreprises, ruine qu'on ne saurait sans injustice attribuer à l'esprit d'association. Cet esprit excite à produire et en donne les moyens; mais il ne peut pas donner la sagesse au producteur. Or, l'abus ne change pas la nature du bienfait

A l'exception de la création de la banque de Bordeaux, l'auteur n'a apprécié l'influence d'aucun établissement dû à l'esprit d'association; encore l'a-t-il fait d'une manière trop vague et insuffi-

sante; cette matière demandait des calculs et à être approfondie.

En parlant des cinq ponts établis sur le Lot, la Garonne, la Sarthe, le Tarn et la Dordogne, l'auteur aurait dû faire connaître quelles étaient avant la construction de ces ponts, les relations plus ou moins directes qui existaient entre Bordeaux et les pays qu'arrosent les cinq rivières: et en quoi ces ponts ont favorisé ces relations. C'était encore par des calculs comparatifs qu'il aurait fallu répondre.

Dans le paragraphe relatif aux bateaux à vapeur l'auteur aurait dû rechercher en quoi ces bateaux ont contribué à la prospérité agricole du pays? Alors, il n'aurait pas borné leur heureuse influence à la simple surveillance plus prompte et plus facile des propriétés; mais s'élevant à de plus hautes considérations, il aurait vu la culture des campagnes riveraines améliorée et activée par la certitude d'un prompt et facile écoulement des produits; la charrue occupant aujourd'hui des bras devenus inutiles au service de la rivière; la population agricole considérablement accrue, sur-tout dans les Landes; les bois de pins, indispensables à la consommation des bateaux à vapeur, quintuplant de valeur; enfin le fonds qu'ils ombragent, sable aride, qui se vendait 3 fr. le journal, avant d'être défriché, se vendant aujourd'hui 25 à 30 fr.

La réponse à la seconde question est une nou-

velle énumération tout aussi vague que la première. Quand l'auteur en vient au fond même de la question : *Vers quelles opérations cet esprit doit-il être dirigé ?* Il répond que c'est vers des entreprises d'une utilité générale. Mais dans un tout composé de tant de parties, quelle faut-il choisir ? C'est ce choix que l'auteur aurait dû nous indiquer, et ne point proposer de ressusciter le projet de l'intendant Dupré de Saint-Maur, au sujet d'un canal de ceinture autour de Bordeaux ; car l'auteur devait savoir que ce projet soumis à un examen approfondi, a été reconnu au moins inutile au desséchement des marais et dangereux pour la ville. Ce canal de ceinture et l'exploitation des mines à découvrir dans un département qui, à l'exception de quelques minerais de fer superficiels, ne renferme point de mines, ne sont point des entreprises qu'on puisse considérer comme des bienfaits de l'esprit d'association.

Les deux questions proposées n'ayant pas été résolues par ce mémoire, l'Académie les a remises au concours pour l'année prochaine.

Un seul mémoire a été adressé à l'Académie pour répondre au concours ouvert en 1836, sur l'histoire de Bordeaux depuis 1675 jusqu'à 1835. Il porte pour épigraphe :

Repetendum videtur qualis status urbis..... Nèc amore quis quam et sine odio dicendus est..... rarâ temporum felicitate ubi sentire quæ velis et quæ sentias dicere licet.

(Tacite, hist. L. 1.)

Vous avez décidé, pour donner une connaissance plus exacte et plus étendue de ce travail, que le rapport qui en a été fait par votre commission serait imprimé en entier dans le compte rendu de vos travaux. (*V. plus loin le rapport.*)

Dix-huit pièces de vers ont été envoyées pour le concours de poésie; quatre dans le genre lyrique, une ballade, deux épîtres, deux dialogues, et neuf pièces qui, sous des titres divers, peuvent être rangées parmi les poésies fugitives. Huit de ces pièces ont été écartées du concours, comme trop peu dignes de prétendre au prix, à cause des taches nombreuses qu'elles renferment, comme fautes de langue, de prosodie, de vérité, de convenance et de goût. Je vous rappellerai leur numéro d'inscription, leurs titres et leurs épigraphes, sans entrer dans les détails d'une analyse plus approfondie, qui vous a été donnée par votre commission.

Le N.° 1. *La Conquête d'Alger*, avec cette épigraphe :

> *Tu céderas ou tu tomberas sous ce vainqueur,*
> *Alger, riche des dépouilles de la chrétienté.*
>
> (Bossuet).

Le N.° 3. *La Matinée solitaire*, méditation sur la côte de Gers en Béarn, avec cette épigraphe :

> *L'aube sur le rocher lance un trait de lumière,*
> *L'oiseau chante avant moi : béni soit le Seigneur.*
>
> (Harmonie de Lamartine.)

Le N.° 4. *La Sagesse*, ode, avec cette épigraphe :

Vains mortels, que du monde endort la folle ivresse,
Écoutez, il est temps, la voix de la sagesse.

(J. B. Rousseau, L. 1, épode.)

Le N.° 5. *Le Génie de la civilisation, sur la liberté antique et moderne*, méditations poétiques, suivies de l'*Hymne au Soleil de Juillet*, sixième fête anniversaire, avec cette épigraphe :

Discite justiciam moniti,.... (Œn., L. VI.)
Salve magna parens !.....
Magna virum.... (Georg., L. II.)

Le N.° 8. *Épître à mon ami*, avec cette épigraphe :

L'écrivaillerie semble être quelque symptôme d'un siècle débordé.

(Montaigne.)

Le N.° 9. *Léon et Rosalie*, cantate, avec cette épigraphe :

Le plaisir ainsi que la peine, tout passe avec rapidité.

(Paul & Virginie.)

Le N.° 16. 1793, 1830, avec cette épigraphe :

Qui peut dompter la mer? Seigneur, qui peut répondre des ondes de Paris et des vagues de Londres, sur-tout lorsque la ville, ameutée aux tambours, sent hurler dans ses flots, l'hydre de ses fauxbourgs.

(Victor Hugo.)

Le N.° 17. *Le réveil du condamné*, élégie, avec cette épigraphe :

Quel opprobre, grands Dieux, et quelle indignité !
Au supplice, qui? moi ! l'avais-je mérité?

(Crébillon.)

Après ces pièces, il en est sept autres, où l'on trouve quelque vers heureux; elles sont classées dans l'ordre suivant :

Le N.° 18. *Maria et Fabio*, porte pour épigraphe :

Maria l'aimait, parce qu'il était Fabio;
Fabio l'aimait, parce qu'elle était Maria.

Le sujet de ce petit poème est très-simple : deux orphelins, *Maria* et *Fabio*, recueillis et élevés ensemble par de pauvres pêcheurs, s'aimèrent dès l'enfance ; ils s'aimaient encore dans l'âge des amours. Le jeune Fabio exerçait le métier de pêcheur. Il eut le sort de tant de malheureux pêcheurs : un jour il partit et ne revint plus. Après l'avoir long-temps et vainement attendu, *Maria* désespérée se précipita dans les flots qui avaient englouti son amant.

Le style répond en général par la simplicité à celle du sujet ; on peut citer les vers suivans :

« Il partit..... et bientôt au sein des flots rapides
» L'esquif léger fuyait. Pâle, les yeux humides,
» La jeune fille alors d'un douloureux regard,
» De celui qu'elle aimait suivait la voile errante
» Qui dans le fond des mers se perdait blanchissante.
» Et disparut au loin sous un léger brouillard.
» Et seule, elle resta sur le bord de la rive,
» Seule, le cœur brisé, délirante et pensive,
» Pour calmer ses douleurs, elle fut en pleurant
» S'agenouiller auprès de la madone sainte,
» Laissant tomber ces mots, d'une voix presqu'éteinte,
» Comme un soupir d'adieu, donné par un mourant.

» Sa voix douce disait : bonne Vierge Marie !
» Espoir des malheureux que nul en vain ne prie,
» Pitié pour Fabio ! pitié pour mes douleurs.
» Daigne le protéger ; ô ma sainte patrone.
» Et ses bras, enlaçant les pieds de la madone,
» Elle les humectait de baisers et de pleurs.

« Elle pria long-temps. Quand la nuit fut venue
» De l'horizon lointain, mesurant l'étendue,
» Ses yeux allaient cherchant sur la cîme des flots,
» Du malheureux esquif la voile consolante,
» Et puis elle écoutait si la brise tremblante
» Lui portait, en passant, les chants des matelots. »

Mais dans cette pièce digne d'éloges, sous quelques rapports, on rencontre quelques fautes de prosodie. Le poète dit de *Maria :*

Belle comme le cou d'un cigne qui *se penche*,
Et se *joue* coquet sur les rides de l'eau.

et parlant d'un baiser donné par *Fabio* à son amie :

Et pour la consoler ses lèvres carressantes
Sur sa *joue* d'enfant *placèrent* un baiser.

Dans les deux citations, à côté de la faute de prosodie, se trouvent deux verbes mal choisis : *Se pencher* et *placer ;* on rencontre aussi dans cette pièce de nombreuses répétitions, comme *lointain rieur*, *lèvre rieuse*, *foule rieuse*, *souriant à la vie ; sur le bord de la rive* plusieurs fois répétés.

Le N.° 15. *Un tombeau*, ayant pour épigraphe ces vers de Barthélemy :

« Qu'un navire argonaute, au mois de Messidor,

» Parte pour conquérir une autre toison d'or !
» Dites au *Marengo* de tourner sa poulaine
» Vers le saule français qui pleure à Sainte Hélène ;
» Sans carte, sans boussole et sans compas marin,
» Il saura bien trouver son glorieux parrain. »

Il s'agit du tombeau de Napoléon : la vue de ce triste monument rappelle au poète la gloire du grand homme, et lui inspire le désir de voir bientôt sa cendre rendue à la France.

L'auteur ne s'est point élevé à la hauteur d'un sujet si fécond en grandes pensées, en douloureux souvenirs. Son style, en général, correct et pur, n'est pas toujours exempt de reproches. Cette comparaison du tombeau de Napoléon au tombeau du Christ manque de justesse et de clarté :

« Mais du sépulcre où, mort, Sion le vit descendre,
» Un Dieu *lui seul* a pu briser le lourd sommeil ;
» Mais il n'est qu'un tombeau qui n'aura rien à rendre
» Au jour du grand réveil. »

La construction suivante est encore plus répréhensible ; elle précède la comparaison :

« Il croit voir le géant *qui bientôt* la soulève,
» *Et* poussant dans les airs un long cri martial.
» *S'échapper* du tombeau son aigle impérial. »

La conjonction semble lier la phrase suivante avec l'incidente, et non avec la phrase : *Il croit voir.*

Est-il du bon goût d'appeler Napoléon, *l'éblouissant soleil de la victoire ?*

Peut-on dire, en montrant l'endroit où il aimait

à s'asseoir : *Qu'il y rêvait le soir à sa Louise bien-aimée ?*

On remarque avec plus de plaisir ce trait :

« Sombre comme l'écueil de son île lointaine,
» Le voilà, descendant ce long sentier qui mène,
» Au doux et frais abri du saule hospitalier !
» Le flattant pour ses maux d'une espérance vaine,
» Que n'a-t-elle du moins, cette pure fontaine,
« La vertu de faire oublier. »

Le N.° 14. *Aux mânes d'un ex-conventionnel*, hymne avec cette épigraphe :

Idoles le matin, victimes le soir.

S'il est un genre ennemi du style familier, c'est sur-tout le genre lyrique. Cependant, on a vu l'ode descendre du ciel dans la rue, emprunter le langage populaire et commander l'admiration. L'exemple était contagieux ; après un tel succès, on aurait pu craindre qu'un style aussi étranger à l'élégante délicatesse de notre langue et de nos mœurs, n'envahit la littérature moderne; mais heureusement le goût qui est d'instinct public en France, nous a préservé de ce malheur. On trouve quelques vestiges de ce style dans cet hymne d'ailleurs étincelant de verve ; on ne peut blâmer cette métaphore :

« Car il était aussi de la grande famille
» Qui, broyant sous ses pieds les tours de la Bastille,
» Sur ses remparts détruits d'un nouvel avenir
» Jeta les fondements; puis, sans pain, sans salaire,
» Mourante, succomba sur la pierre angulaire
» Du monument sacré, qu'elle voulait bâtir ! »

Mais en poursuivant la métaphore jusqu'à ses dernières limites, le poète est tombé dans le défaut qu'on lui reproche. Comment admettre, sans blesser les convenances et le goût, une assemblée de législateurs transformée en *chantier politique*, ses membres en *compagnons*, les plus vertueux d'entre eux en *probes journaliers*, et ces vers trop familiers dans un hymne :

« Était-ce là, *voyons !* ce qu'ils devaient attendre.
» Place au peuple, *voyons !* place à ses mandataires.

Vous lirez avec plus de plaisir les cinq dernières strophes :

« Montrez-nous le tantôt de l'émeute qui gronde
» Immobile et silencieux ;
» D'un geste comprimant la fureur vagabonde,
» Et rendant à leur lit ces flots audacieux.
» Ici, fendant les rangs de l'autrichien farouche,
» Le pistolet au poing, le sabre dans la bouche,
» Son panache pour étendard ;
» Là, des prêtres proscrits archange tutélaire,
» Pour dérober leur sein au poignard populaire,
» Leur faisant tout-à-coup de son corps un rempart.

« Montrez-nous le fidèle à sa foi politique,
» Vieux soldat de la liberté,
» Refusant d'adorer l'idole despotique
» Que d'autres encensaient avec servilité.
» Montrez-nous le jeté sur la rive étrangère,
» Pour crimes ses bienfaits, ses vertus pour remords,
» Dévorant dans l'exil le pain de la misère
» Jusqu'à l'heure où Juillet de sa voix libre et fière
» Vint le rappeler sur nos bords.

» Ils apprendront, voyant une si belle vie,
» Ceux qui sont appelés à servir la patrie,
» Comment il faut marcher dans un âpre chemin,
» Combien il faut de force au jour de la vengeance,
» Pour en sortir la conscience
» Vierge du sang humain.

» Ils apprendront nos mandataires,
» Comment, nouveaux Fabricius,
» On foule aux pieds les faisceaux consulaires
» Et l'or suborneur de Pyrrhus;
» Comment, après avoir de la moderne Rome
» Dans sa main tenu les trésors,
» On s'en revient chez soi pauvre, mais honnête homme,
» Reprendre sa charrue et mourir sans remords !

» Encore un de tes fils qui tombe !
» Liberté sainte, encore un dans la tombe
» Où tant d'autres sont descendus !
» Encore un de frappé sur son œuvre sublime ;
» Encore une ame magnanime
» Que ta puissante voix ne réveillera plus ! »

Le N.° 6. *Veillée philosophique sur la connaissance des hommes et ses difficultés*, dialogue entre un vieux sage et un jeune homme, porte pour épigraphe :

The proper study of mankind, is man.

(Pope 5. Essay on man.)

Cette pièce, écrite de la même main que celle du N.° 5, *le Génie de la civilisation*, est mieux conçue. L'auteur frappant à droite, à gauche, sur toutes les classes, sur tous les états, s'efforce de prouver une vérité bien connue, sa-

voir que l'étude de l'homme est difficile, et que sa connaissance ne peut s'acquérir que par l'observation de ses mœurs, de ses goûts, de ses habitudes et de sa passion dominante. Pour donner de la vie à un fond si souvent exploité, il aurait fallu répandre à pleines mains un style plus pur; une verve facile, légère et piquante aurait pu donner à ces vieilles idées un air de fraîcheur et de jeunesse. Mais l'auteur content d'être raisonnable a dédaigné la grâce. Voici quelques vers pour exemple :

« Tantôt l'homme prothée, égoïste et *passif*
» S'occupe de lui seul, et vit chez lui *pensif*.
» Imitons Labruyère, impartial génie,
» Qui, sans *toucher* au masque, en peintre *inoffensif*,
» Désigne les défauts par un trait *incisif*.

On pourrait demander à l'auteur comment le *trait incisif* peut désigner les défauts sans toucher au masque.

Du reste, cette pièce, faible imitation de l'ouvrage de Pope, annonce chez son auteur un observateur philosophe, mais non un favori des muses.

Le N.° 12. *L'Athée converti*, scènes domestiques, avec cette épigraphe :

Non, d'un aveugle sort ce n'est pas là l'ouvrage.

Quatre acteurs figurent dans ces deux scènes de famille : Eudoxie, son père, son amant et une tante d'Eudoxie ; le seul de ces acteurs qui soit

raisonnable, le père, a promis la main de sa fille au jeune Armand; mais en apprenant que cet Armand ne croit pas en Dieu, il s'irrite, et jure de retirer sa parole à moins que l'incrédule ne se convertisse. Eudoxie qui aime Armand se charge de sa conversion, et la tante confidente de leurs amours veut participer à cette bonne œuvre. Rien de mieux jusque-là; mais c'est par la séduction qu'elles prétendent le ramener à la vérité, et là commence l'inconvenance. La vieille tante tombe en extase au souvenir d'un époux qu'elle a perdu; elle le voit, l'entend, et fait bien d'autres rêves. Écoutez-la :

« Mon ame, par avance, à son ame s'unit;
» Un feu céleste et pur m'embrase, me ravit.
» Non, ce bonheur n'est point une vaine chimère !
» Et peut-être jamais tant qu'il fut sur la terre,
» Des transports aussi doux ne charmèrent mon cœur. »

Mais pour sentir pareils transports, il faut croire à l'immortelle vie. A ce beau raisonnement, Eudoxie en joint un plus énergique; la modeste Eudoxie mène son amant au bord d'un bassin, et là se mirant dans l'onde, elle s'admire elle-même, vante ses beaux cheveux, son front que la pudeur colore, son sein palpitant de plaisir, son corps se balançant mollement, sa grâce, enfin tous ses charmes. Tant de beautés ne peuvent être que l'ouvrage d'un Dieu ! Très-bien raisonné ! Pour achever la conversion, Eudoxie offre un baiser au jeune amant; il en prend un, et puis

deux ; puis, vaincu par tant d'éloquence et de caresses, il court se jeter aux pieds d'un prêtre. Que d'invraisemblance, que d'inconvenance dans cette scène de famille ! Qu'importe après cela qu'elle soit assez bien écrite.

Le N.° 10. *Bonaparte*, méditation, porte pour épigraphe :

Amat qui castigat.

Le début de cette espèce de dithyrambe est poétique; mais les deux strophes suivantes remplies d'images bizarres font aussitôt oublier la beauté du début :

« Mais il était aussi des insectes sans nombre,
» Qui, rampant à ses pieds, le déchiraient dans l'ombre ;
» Le manteau du guerrier les prenant dans ses plis,
» Ils mordaient le manteau, se traînaient sur la moire,
» Jusqu'à ce que, trouvant une goutte de gloire,
» Ils y restaient ensevelis !

» Mais avant d'en mourir, l'infâme sauterelle
» Le heurtait mille fois de la tête ou de l'aile !
» Mais avant d'en mourir, elle avait pu crier :
» Du grand Napoléon, je fais un grain de sable,
» Afin que mon esprit débile et périssable,
» Puisse l'embrasser tout entier !

Le reste du poème, quoique bien écrit, nous offre un singulier exemple d'aberration. L'auteur veut, dit-il, défendre la gloire de Napoléon contre la dent des serpents ; et bien, comment la défend-il ? En présentant le héros comme l'aveugle

instrument de la colère divine, comme le fléau qui fut destiné à punir les crimes de la France. Quand à sa fin déplorable, elle fut, suivant l'auteur, un acte de justice. Napoléon, sur ses vieux jours, avait nié l'existence de Dieu, et Dieu s'est vengé. On croit rêver en lisant de telles calomnies ! Heureusement la gloire de Napoléon n'a rien à craindre ni des serpents, ni de ses prétendus défenseurs.

Le N.° 2. *Le Père et le fils*, poème lyrique, avec cette épigraphe :

Où sont-ils ?

Les destinées de Napoléon et de son fils ont inspiré au poète la pièce qu'il vous a présentée. La chute du père et sa mort, l'espèce d'exil du fils et sa fin prématurée, les événements du règne de l'Empereur, rappelés d'une manière rapide et dramatique, ont conduit le poète à des réflexions religieuses et morales sur la vanité des grandeurs humaines. Ces réflexions adressées aux rois de la terre terminent le poème.

Supérieure à la pièce dont nous venons de vous rendre compte, celle-ci offre pourtant çà et là des taches d'autant plus frappantes qu'elles se rencontrent dans des strophes écrites de verve et pleines de mouvement. Dès le premier vers :

« *Les voilà morts enfin..... morts chacun dans sa cage.* »

le peu de noblesse de l'expression et la coupe du vers, laissent en doute sur le sentiment qui inspire le poète. Dans ces trois vers :

« Après avoir trente ans avantureux Moïse
» Entraîné sur ses pas vers sa terre promise
» Un peuple pour étoile *ayant ses éperons.* »

Le prosaïsme du dernier vers est moins répréhensible encore que la fausseté, et cette ridicule image tirée de la molette des éperons.

Quand le poète dit au rois de la terre :

« Faites passer vos chars de guerre
» *Sur le ventre* des nations. »

Est-ce bien là le langage lyrique?

Mais un reproche plus grave, c'est d'avoir, comme l'auteur du N.° 10, vu dans Napoléon un nouvel Attila suscité par la main de Dieu pour punir la France, et dans la mort du fils et du père, qu'il appelle *la colombe et le vautour*, une double vengeance divine. A la vérité l'auteur du N.° 2 n'avait point promis de défendre la gloire du héros, mais les convenances et la vérité lui commandaient de la respecter.

Le N.° 13. *Savoir aimer*, *savoir mourir* a pour épigraphe ces mots de Salomon :

L'amour est fort comme la mort.

Suivant le poète, savoir aimer c'est aimer Dieu ; savoir mourir, c'est sacrifier sans regret sa vie pour le triomphe de la vérité, le salut de la patrie, le bien de l'humanité. Mais de tous ceux qui eurent ce double savoir, nul n'est plus grand aux yeux de notre auteur que Telem ou Téléma-

que, saint homme qui, sous Honorius, eut le courage d'élever publiquement la voix contre les jeux sanglants du colysée, et qui du milieu même de l'arène osa conjurer l'empereur de supprimer ces jeux barbares. Le peuple furieux lapida Telem, mais les combats de gladiateurs furent supprimés. Telle est en peu de mots l'analyse de cette pièce, remarquable par ses défauts et ses beautés. Le poète débute ainsi :

« D'un précoce réveil, quand l'ardeur ennemie,
» Tient ouvert dans la nuit mon regard incertain ;
» Quand la réflexion, comme une autre insomnie,
» Interroge notre destin.

» Je me dis : Pourquoi donc cette fièvre de l'ame ?
» Ces rêves de l'espoir, ces transports de l'amour ?
» Et ces vœux éternels gravés en traits de flamme
» Sur ce cœur qui bat un seul jour ?

» Pourquoi le sentiment de sa triste impuissance
» Est-il le noble effort d'une noble raison ?
» Pourquoi ces yeux de l'aigle, à cette intelligence,
» Dont la nuit couvre l'horizon ?

» Sous son voile la foi nous cache ces abîmes ....
» Mais ce voile semblable aux nuageux contours,
» Peut aussi nous cacher avec les hautes cimes,
» Les lointains reculant toujours.

» Ah pourquoi l'homme est-il jeté sur cette terre ?
» Où s'élève son but ? où fleurit son espoir ?
» Ses guides sont voilés, sa course est un mystère....
» Malheureux, que peut-il savoir ?

» Mais soudain, en mon cœur vibre une voix profonde,

» Puissante comme un cri, tendre comme un soupir.
» Écoutez, écoutez l'écho d'un autre monde :
» *Savoir aimer, savoir mourir.* »

Le poète définit ensuite les deux *savoir :* la première de ces définitions est toute mystique, quand elle aurait pu, comme la seconde, être à la fois religieuse et philosophique. Le langage mystique, toujours obscur et souvent inintelligible, n'est pas celui de la vérité; loin de la servir, il la défigure.

Quelle différence entre les tendres et pieuses rêveries qui sont tracées dans la neuvième et dixième strophes, et les images et les sentiments vrais qu'on lit dans les strophes suivantes jusqu'à la quatorzième.

Ah ! quand le cœur brûlant d'une céleste flamme,
Sous tes chastes regards, dans tes bras frémissants,
J'oublie, ô bien aimé ! que l'ivresse des sens,
S'unit à l'ivresse de l'ame ;
L'infini tout entier habite en ce transport,
Dieu ! c'est Dieu !... Je le sens, il m'anime, m'embrase !...
Puis, un ange voilé, le désir de la mort,
Se joint aux ardeurs de l'extase.

Écoutez, écoutez cette voix retentir :
Savoir aimer, savoir mourir.

Mourir ! mourir ! c'est là l'expression dernière,
Du mystère adoré que l'homme appelle amour ;
Ainsi sur l'œil frappé du vif éclat du jour,
S'abaisse humide la paupière ;
Ainsi l'être inondé par le soleil divin,
S'élance, et succombant au bonheur qui le noie,
Vers l'ange du trépas étend sa faible main

Pour qu'il l'aide à porter sa joie.

Écoutez, écoutez cette voix retentir :
Savoir aimer, savoir mourir.

Mourir ! c'est donc le vœu de l'extase ravie ;
Mourir ! Ah ! c'est encor le vœu du dévoûment.
Puissant besoin du cœur, sublime sentiment,
D'où naît l'amour de la patrie !
La nature t'enseigne à l'amour maternel ;
Le Christ à l'homme impur vînt l'apprendre lui-même.
Sur sa terrible croix il dressa ton autel ;
Et tu devine sa loi suprême.

Écoutez, écoutez cette voix retentir :
Savoir aimer, savoir mourir.

Dévouement, don du ciel, preuve énergique et pure.
De l'humaine immortalité.
O toi ! qui, malgré la nature,
Change la mort en volupté.
Le monde, qui doit tout à ton sacré martyre,
T'adresse un encens glorieux ;
Et l'heure de ton saint délire,
Se fixe pour jamais aux cieux.

Les noms de ces héros, comme des voix divines,
Retentissent dans l'univers ;
Et de leurs couronnes d'épines
Se parfument au loin les airs !
Sur leurs beaux monuments où rayonne sans cesse,
La clarté d'un céleste jour,
L'amour médite avec ivresse ;
Car la gloire est aussi l'amour !

C'est l'auguste rocher qui garde encor l'empreinte
Des adieux de Léonidas.
D'Eustache, c'est la corde sainte ;

C'est le plomb tonnant sur d'Assas,
C'est le calice offert aux mourants de la peste
Par Belzunce sur eux penché :
Ce sont les cloux, lien funeste,
Du Christ à la croix attaché.

Le récit de la mort de Telem n'est pas moins poétique ; mais la prière qui le suit remonte dans les broüillards du mysticisme.

Les deux pièces qui restent sont :

Le N.° 11, *Épître à M de Lamartine*, avec cette épigraphe :

Les Dieux s'en vont.

Et le N.° 7, *La Peur*, ballade, avec cette épigraphe :

Les morts vont vite.

(Burger.)

Ces deux pièces vous ont été lues en entier, et vous avez reconnu avec votre commission leur supériorité sur les autres pièces admises à concourir, mais vous avez remarqué aussi leur imperfection. Ainsi, dans l'épître à M. de Lamartine, vous avez trouvé son auteur trop peu juste appréciateur du mérite littéraire, quand il dit de Thompson, de Parny, de Roucher, que ce sont des poètes sans voix et sans couleur ; c'est un mauvais moyen de louer les vivants, que de se montrer injuste envers les morts. Vous n'avez pas approuvé davantage le conseil adressé par l'auteur à Lamartine : *Ne crains pas d'aborder des détails*

trop mystiques, c'est lui conseiller de ne pas craindre de se jeter hors du vrai. Le combat de l'ame et du corps, après la création n'est pas une métaphysique de très-bon goût.

Dans la ballade on ne peut pas admettre cette locution : *J'aime voir luire les éclairs*. La *Danse des morts* présente aussi trop de longueur.

Vous avez décidé que le prix serait partagé entre les auteurs de ces deux dernières pièces et qu'elles seraient imprimées à la suite du rapport, et qu'une mention honorable serait décernée au N.° 13, *savoir aimer savoir mourir*.

ÉPITRE

A M. DE LAMARTINE,

PAR M. JEAN-LOUIS-MARIE BRUNET, ABBÉ A LAYRAC, PRÈS AGEN.

Épigraphe : *Les Dieux s'en vont.*

C'EST des cieux entr'ouverts qu'émane le génie :
Issu du sein de Dieu, le ciel est sa patrie.
Byron l'osa nier ; mais ce poète ingrat
Contre le sol natal, comme Eugène, combat.
Semblable au noir Satan, qui du fond des abîmes
Hurle à Dieu, dans Milton, des blasphêmes sublimes.
Son front cicatrisé, mais encore glorieux
Laisse lire ces mots : *ange tombé des cieux.*

Quand Dieu de sa parole eut enfanté le monde,
Il rendit sa pensée et vivante et féconde :
L'homme naquit ; son être, immense et limité,
Fut entre l'existence et le néant jeté.
L'ame tendit aux cieux et le corps vers la terre
Mais le corps fit à l'ame une coupable guerre,
Et leur paix fit éclore un monstrueux traité,
Où l'ame osa jouer son immortalité.
Soudain l'esprit du mal, avec un cri de joie,
S'abattit sur le monde et bondit sur sa proie :
De l'aveugle matière injustement épris
L'homme oublia dès-lors le monde des esprits ;
Lui seul peupla les cieux ; la terre fut muette ;
L'aride fiction inspira le poète,
Et son regard privé du flambeau de la foi,
Ne voyant rien en Dieu ne comprit rien en soi.

La forme sur l'idée exerçant son empire
Le monde fut un livre où nul ne sut plus lire.
D'un prêtre couronné Rome en vain s'étonna,
Sur ses débris fumants le Christ en vain tonna,
Le soleil n'était plus que le fils de *Latone*,
Le printemps et les fleurs conservaient leur couronne;
Thompson, Boucher, Parny, sans voix et sans couleurs,
Chantaient, peignaient les mois, les saisons et les fleurs;
Le monde se mourait, la poésie éteinte
Avec Chenier jetait une dernière plainte.
Lamartine apparut à ce siècle sans nom
Comme l'*astre rêveur* qui monte à l'horizon.
Soudain de l'univers les bornes s'étendirent;
Des millions de voix à nos voix répondirent;
Sortant d'un long sommeil la terre aux cieux parla,
Et vivant dans tout être un Dieu se révéla.
De grâce et de fraîcheur la nature parée
Comme une jeune épouse à l'hymen préparée
S'éleva du sépulcre où froide elle dormait
Sous le linceul glacé dont le poids l'opprimait.
L'oiseau, l'herbe des champs, et l'onde, et le zéphire.
Furent doués par lui d'une ame qui soupire;
Tous les êtres créés ne furent qu'un miroir
Où le type éternel put vivre et se mouvoir.
D'un poète chrétien il fallait le génie
Pour rendre à l'univers la majesté, la vie,
Prêter une ame à l'air, aux astres, aux *lacs bleus*,
Et déchirer le voile étendu sur nos yeux.
Comme l'ange Eloa, s'abritant de son aile
Il chantait la douleur sur sa lyre fidèle;
Dans les plaines du ciel son doux regard cherchait
L'ame qu'un autre monde à son ame arrachait,
Et nos cœurs attendris recueillaient en silence
Les flots qui débordaient cet océan immense.
Le monde fut à toi, poète harmonieux,

Et de la fiction tu détrônas les Dieux.
Puis, lorsque, au fond des bois, tristement recueillis,
Ton ame eut bien pleuré le néant de la vie,
Elle espéra : son vol prit un sublime essor
Et perça *le zénith* avec ses ailes d'or.
Dès ce moment ta voix ne fut plus à la terre,
Et tu planas tout seul dans un ciel solitaire.
Ton génie à Socrate y faisait entrevoir
Le sage s'asseyant à la fin d'un beau soir
Au banquet immortel de l'essence divine;
Puis, semblable au géant qui sur la mer s'incline,
De la splendeur des cieux illuminant les flots,
Tu revins du vieux monde éveiller les échos.
Pour célébrer de Dieu les œuvres infinies
Ton ame s'exhalait en pures *harmonies :*
La gloire, la vertu, la puissance, l'amour,
Dans tes chants vers ce Dieu s'élevaient tour à tour,
Et sur le cœur humain qui te servait de lyre
Son souffle inspirateur promenait ton délire.
Mais un vent du désert tout à coup te saisit,
Et sur le haut Liban rêveur te conduisit.
Quand le vieil orient te vit sur ses rivages,
te prit pour celui qu'avaient prédit ses mages;
salua ton nom, comme un vieillard assis
Au seuil de sa maison, pour recevoir son fils.
Il me semble te voir, recueillant ta pensée
Suivre de l'œil le char du maître d'Élisée,
Les Hébreux du Jourdain passant à pied les eaux;
Et les morts secouant la poudre des tombeaux,
Et Moïse nouveau, de ses cîmes neigeuses
Descendant lentement les pentes orageuses,
Rapporter *sur ton front deux rayons lumineux,*
Témoignage éclatant du commerce des cieux.
La lune se mirant au front des pyramides
Le vieux Nil au Delta roulant ses flots rapides,

Tranquille, et sur son sein réfléchissant les feux
Qui, rubis éclatants, étincelaient aux cieux,
Les grands roseaux flottants, les flexibles lentisques
S'agitant mollement au pied des obélisques,
Le buffle, le bison, au départ de la nuit,
Venant baigner leurs pieds près des Dieux de granit;
Vieux pasteurs dont la main impuissante, immobile,
Semble régner encor sur leur *foule docile;*
Le lourd massif du Caire avec ses minarets,
Tombeau de marbre blanc, *parsemé* de Cyprès;
Au loin, dans le désert, les sauvages cavales,
Le cri du crocodille et le bruit des cymbales;
Les fraîches Oasis, le Simoun meurtrier,
Roulant monts contre monts, ardent comme un brasie
Quels tableaux dont ton ame a senti la magie,
Mais dont les *souvenirs* ont pâli la copie.
Ce qu'on sent en poète en beaux vers se traduit:
Pour qui ne chante pas tout prestige est détruit;
L'ame dans son élan par la raison trompée,
Sous son plumage d'or gémit enveloppée,
Poète voyageur, non, tu n'as point failli;
De ton pied seulement la poussière a jailli;
Ce n'est point ton trésor qu'en ces tableaux rapides
Tu voulus étaler à nos regards avides.
Comme l'aveugle Homère, aux lieux où tu passas.
Dans tes simples récits tu reportes nos pas;
Mais l'œuvre qu'en ton sein leur aspect fit éclore
Au fond de ta pensée en secret s'élabore.
Jocelyn a paru, précurseur radieux
Des prodiges plus tard déployés à nos yeux.
Ah! que de pèlerins aux gouffres de Valneige,
Iront pleurer Laurence en son linceul de neige,
Chantre de la douleur, encore à ton midi,
A l'ombre des cyprès ton génie a grandi.
Des immenses douleurs de la nature humaine,

Tu peux à chaque pas accroître ton domaine ;
C'est la tâche que Dieu t'a donnée à remplir.
Ah ! puisse ton soleil se coucher sans pâlir,
Et plus majestueux à la fin de sa course
Aux torrents lumineux dont il ouvrit la source
Sans jamais s'épuiser prêter toujours ses feux !
Du haut du ciel chrétien fais luire un jour pieux
Que ton génie, Alphonse, et grandisse et s'épure,
Sur l'aile de la foi, guidé par la nature,
Monte chercher au sein de la divinité
Le mot d'ordre, éternel, dont l'homme avait douté.
Le monde, trois mille ans éclairé par Homère,
De ses dieux mensongers a brisé la chimère :
La gloire en est à toi, mais ton ciel est désert ;
Par quoi remplaces-tu l'illusion qu'il perd ?
Nommes-nous les gardiens de ces troupeaux d'étoiles
Qui, lorsque vient la nuit, en émaillent les voiles ;
Quelle est celle qui luit aux amants malheureux ;
Celle de l'amitié, celle des longs adieux ;
Celle de la douleur, celle de l'espérance..
Des hôtes de la mort fais parler le silence ;
Du commerce de l'ame apprends-nous les secrets ;
Revêts d'un corps brillant tous les êtres abstraits :
Ne crains pas d'aborder des *détails trop mystiques ;*
Soumets le nouveau monde à tes lois despotiques.
De la création interprète nouveau !
La foi, la poésie ont un même berceau :
Nommes-nous les esprits qui peuplent l'empirée ;
Fais les descendre aux sons de ta lyre sacrée ;
Que de la vérité, le magique tableau,
Jette un défi sublime à l'ombre de Boileau.
De la forme stérile a triomphé l'idée.
Vers des bords inconnus l'humanité guidée
N'attend que toi, poète, et brûlant d'avancer,
T'ouvre déjà la voie où tu la dois lancer.

La Peur!

BALLADE,

PAR M. AUGUSTE TARRY, A PARIS.

Les Morts vont vite.
Burger.

Voici la nuit, le ciel est noir,
La neige au loin blanchit la terre,
Des ombres perçant le mystère,
Une lumière solitaire
Scintille au front du vieux manoir;
Le vent dans les rameaux bourdonne
On entend la voix monotone
De la cloche du bourg qui sonne,
Qui sonne l'angelus du soir.

Vieille église de la vallée,
Quand je te contemple isolée,
Au pied du mont sous tes ormeaux :
Avec ta grande croix de pierre,
Et tes murs que rongent le lierre,
Et ta ceinture de tombeaux.

Quand je vois ta muraille brune,
Qui s'argente aux feux de la lune,
Et ta flèche de fer qui luit :
Alors tu me semble une ombre
Qui va, traînant son voile sombre,
Dans les ténèbres de la nuit.

Puis une sinistre pensée
S'étend sur mon ame oppressée,
Et je suis triste en te voyant :
Car malgré moi dans ma mémoire,
Revient la lamentable histoire
Du pauvre petit mendiant.

Ce jour là, le ciel était noir,
La neige aussi couvrait la terre,
Des ombres perçant le mystère,
Une lumière solitaire
Tremblait de même au vieux manoir.
Le vent sifflait dans le feuillage,
Le temps se montrait gros d'orage,
C'était l'heure où sur le village
Retentit l'angelus du soir.

En vain tu cherchais un asile,
Pauvre Loys, fier ou tranquille
Chacun te repoussait du pied ;
Car, misérables que nous sommes,
Le bonheur endurcit les hommes
Et clôt le cœur à la pitié.

De froid ta main était bleuie,
Bientôt du ciel à flots la pluie
Tomba froide sur tes pieds nus ;
Et tout grelotant sous la bise,
Tu vins au parvis de l'église
T'abriter, lassé des refus.

Et l'ombre devint plus obscure,
Et pour éviter la froidure,
Contre le mur tu t'accroupis;
Et malgré tes vives alarmes,
Et le froid qui glaçait tes larmes,
Pauvre Loys tu t'endormis.

La nuit jetait son manteau noir
Sur le voile blanc de la terre;
Dans les airs grondait le tonnerre,
Des éclairs parfois la lumière
Diamantait le vieux manoir.
Le vent déchirait le feuillage,
Ébranlait les toits du village;
Au milieu des bruits de l'orage
S'éteignait l'angelus du soir.

Il dormait malgré la tempête,
L'enfant, et le vent sur sa tête
Faisait voler en tourbillons
Les boucles de sa chevelure:
Et pour unique couverture
Il n'avait que quelques haillons.

Pauvre petit! la nuit entière,
Que ne *laissais-tu* ta paupière
Tomber sous le poids du sommeil.
Du bon Dieu la main protectrice,
Eût dû t'épargner le supplice
Qui t'attendait à ton réveil.

Mais soudain, ébranlant la terre,
Un horrible coup de tonnerre
Éveilla Loys en sursaut;
Puis il se fit un grand silence,
Et la cloche qui se balance
Sonna minuit au vieux château.

Minuit, heure d'affreuse étreinte,
Où chaque cri se change en plainte,
Où la nature semble en deuil,
Où la terreur glace les hommes,
Où l'on voit de pâles fantômes
Se dresser sur chaque cerceuil.

Et toujours le ciel était noir,
Blanche de neige était la terre,
Dans les airs grondait le tonnerre,
Des éclairs la pâle lumière
Brillantait les murs du manoir.
On entendait dans les feuillages
Des chouettes, les cris sauvages,
Dans le ciel couraient les nuages
Balayés par le vent du soir.

Loys eut peur, et de l'église,
Comme un arbre que le vent brise,
La porte lui parut s'ouvrir :
Et tout tremblant dans les ténèbres,
Il crut ouïr des voix funèbres
Et voir des fantômes blanchir.

Puis les ombres moins incertaines,
Semblaient traîner de lourdes chaînes
Qui rendaient le son de l'airain :
Aux feux des torches funéraires,
Bientôt elles se rassemblèrent
Et firent vibrer ce refrain :

A nous la nuit, la nuit bien sombre,
Pour les vivants les jours sont assez longs ;
C'est pour nous seuls que Dieu fit l'ombre,
Chantons, dansons.

Puis se taisaient ces cris d'enfer;

Alors une voix sépulcrale,
Dans la lugubre cathédrale,
Entonnait la ronde infernale
Seule, sur un lamentable air
Que répétait l'écho des dalles;
Et les voix se mêlant aux râles
Pareilles aux bruits des rafales,
Ou bien aux durs éclats du fer :

A nous la nuit, la nuit bien sombre,
Pour les vivants les jours sont assez longs,
C'est pour nous seuls que Dieu fit l'ombre,
Chantons, dansons.

J'aime voir luire les éclairs,
Pour moi c'est une nuit de fête,
Quand le vent gronde sur ma tête,
Quand j'entends hurler la tempête
Et le tonnerre dans les airs;
J'aime à voir briller lueur bleuâtre,
Sur ses pas, quand s'attarde un pâtre,
Ou bien de ma torche rougeâtre,
Éclairer les chemins déserts.

A nous la nuit, la nuit bien sombre,
Pour les vivants les jours sont assez longs
Pour nous seuls se déroule l'ombre,
Chantons, dansons.

J'aime à sortir de mon cercueil,
Quand des nuits la blanche courrière,
Répand sa blafarde lumière,
Alors pendant la nuit entière
Je traîne mon pâle linceuil;
J'aime sous les vieilles ogives
Jeter le soir des voix plaintives,
Comme la mer qui sur les rives

Vient se briser contre un écueil.

A nous la nuit, la nuit bien sombre,
Pour les vivants les jours sont assez longs,
C'est pour nous seuls que Dieu fit l'ombre,
Chantons, dansons.

J'aime le cadavre sanglant,
Aux corbeaux servant de pâture;
La mort, effroi de la nature,
Saisissant une créature,
Et la brisant, comme un milan
Dévore une frêle colombe;
Le fossoyeur creusant la tombe,
Le bruit de la bèche qui tombe
Et de la terre ouvre le flanc.

A nous la nuit, la nuit bien sombre,
Pour les vivants les jours sont assez longs,
Pour nous seuls se déroule l'ombre,
Chantons, dansons.

Alors sous les arcades sombres,
Hurlaient et se mêlaient les ombres,
Se fuyant, et dansant en rond,
Et Loys sous sa pauvre mante,
Tremblait de froid et d'épouvante,
Ainsi qu'au vent s'agite un jonc.

Puis des fantômes le cortège,
Se range en deux lignes de neige,
Et se dirige vers Loys;
Ses dents claquaient, et dans sa tête,
Il croit entendre d'un squelette
Les os rouler sur le parvis.

Il veut fuir, mais dans sa pensée,
D'un cadavre la main glaçée
Sur son front tombe et le retient

Quelque chose en lui se déchire,
Puis gémit un infernal rire,
Et puis Loys ne vois plus rien.

La lune qui brillait s'éteint ;
Comme elle pâlit chaque étoile ;
La nuit a reployé son voile,
Et l'aube au ciel qui se dévoile
Étend sa robe de satin.
On entend la voix monotone
D'un tonnerre lointain qui tonne,
La cloche de l'église sonne,
Sonne l'angelus du matin.

Avec le jour laborieuses,
Déjà quelques femmes pieuses,
Ayant soufflé dans leur foyer
La flamme qui s'était éteinte,
Aux sons de la cloche qui tinte
Viennent à l'église prier.

Elles trouvent devant le temple
Loys gissant, on le contemple ;
Une voix maudissant le sort
Crie. Oh ! sa tête est hérissée,
Ses pieds sont bleus, sa main glaçée ;
Voyez : le pauvre enfant est mort.

Il n'était plus, la peur, l'orage,
Avait contracté son visage
Et clos ses yeux avant le temps ;
Lampe que les vents ont soufflée,
Fleur au matin étiolée,
Loys est mort, mort à dix ans.

La lune comme lui s'éteint,
Ainsi que lui meurt chaque étoile,

La nuit sur lui laisse son voile,
Et l'aube au ciel qui se dévoile
Pâlit à l'horizon lointain ;
La gaîté des cœurs est bannie,
On pleure, et la cloche bénie,
En sons de mort et d'agonie,
Change l'angelus du matin.

PROGRAMME

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES

ET ARTS DE BORDEAUX.

SÉANCE PULIQUE DU 22 SEPTEMBRE 1836.

§ 1.er

L'Académie n'a reçu aucune réponse aux questions agricoles qu'elle a proposées pour sujet de concours. Convaincue par l'importance des travaux qu'elle a déjà reçus, que ce mode est le meilleur et qu'il doit donner les résultats les plus favorables, elle se fait un devoir de continuer d'appeler l'attention des agriculteurs sur les mêmes sujets, et de tenir à la disposition de ceux qui voudront concourir la série des questions dont la solution peut atteindre le but qu'elle se propose. Ces questions simples, claires et précises, n'exigent que des réponses laconiques et exactes. L'Académie demande des faits et des calculs. Elle décernera une médaille de 200 fr., dans sa séance

publique prochaine, au cultivateur qui, pour son canton, aura répondu, de la manière la plus satisfaisante, aux questions proposées. Les cultivateurs qui désireront concourir trouveront, au secrétariat de l'Académie, ces questions imprimées.

§ II.

L'Académie n'a point reçu en temps opportun les documens relatifs aux améliorations faites aux chemins vicinaux. L'administration n'a pu cette année les lui transmettre. L'Académie ne peut donc décerner les récompenses promises dans son dernier programme (1).

---

(1) Depuis sa séance publique, l'Académie a reçu de l'Administration les documents relatifs au travaux faits aux chemins vicinaux pendant l'année 1835. Elle se fait un devoir d'ajouter une note à son programme pour proclamer les noms des fonctionnaires publics qui ont le plus contribués aux améliorations de ces chemins dans le département de la Gironde, n'ayant pu le faire d'une manière solennelle et comme elle aurait désiré dans sa séance publique. En conséquence elle fait une mention honorable :

Dans l'arrondissement de Bordeaux, de MM. Laffargue, maire de Bègles ; Dantin, maire de Loupiac ; Barbié, maire de Lamarque ; Cormier, maire de Carignan, et des maires de la Sauve, Beaurech et Bouillac, qui continuent à donner des preuves de la plus louable émulation.

Dans l'arrondissement de Lesparre, de MM. Titi-Boué, maire de Saint-Seurin ; Bedel, maire de Loirac ; Déjeau, maire de Saint-Yzans, et des maires de Pauillac et Begadan, déjà mentionnés dans les derniers programmes.

§ III.

L'Académie avait promis un prix de la valeur de 300 fr. à celui des propriétaires ou entrepreneurs de travaux qui aurait fait l'usage le plus fréquent dans le département de la Gironde de la sonde,

---

Dans l'arrondissement de la Réole, de MM. Monmaureau, maire de Pellegrue; Debuc, maire de Caudrot; Gustave Driholle, maire de Martres; France, membre du conseil d'arrondissement, à Bagnaux, et Cazenave, conducteur-voyer du même arrondissement, qui déploie dans ses fonctions une activité et une intelligence dignes d'éloges.

Dans l'arrondissement de Blaye, de M. Henri Demons, maire de Saint-Ciers-de-Canesse, et des maires des communes de Gauriac, Saint-Ciers-Lalande, Plassac, Bourg, Berson et Saint-Paul, qui s'occupent avec un zèle assidu de cette partie du service administratif.

Dans l'arrondissement de Bazas, de MM. Partarrieu, maire d'Auros; Populus, maire de Gans; Mougens, maire de Brannens; Vigneau, maire de Savignac; Castellanne, maire d'Aillas; Marès, maire de Saint-Loubergt.

La société d'agriculture de Libourne a distribué, dans la séance du 6 Septembre, des médailles aux maires de cet arrondissement qui se sont fait remarquer par le même genre de travaux; ces maires sont : MM. Deniceau, maire de Guîtres; Musset, maire de Vignonet; Dupuy, maire de Moulon; Gérard, maire de Puisseguin; Devalz, maire de Saint-Magne; Alezeis, maire de Saint-Ciers.

L'Académie est fâchée que les circonstances l'obligent à se borner à de simples mentions honorables, et de n'avoir pu décerner, dans sa séance publique, des récompenses académiques en rapport avec l'importance des travaux.

dite *artésienne*, pour découvrir les eaux ascendantes, et qui aurait transmis à l'Académie les faits principaux résultant de ces opérations. L'Académie n'ayant rien reçu sur ce sujet, le retire du concours, et le remplace par la question suivante : Les sondages artésiens qui ont été opérés dans le département, ont-ils échoués par la faute des sondeurs ou par la nature même des terrains ?

Le prix de la valeur de 300 fr. sera décerné dans la séance publique de 1837.

§ IV.

L'Académie a reçu, pour le concours de poésie, dix-huit pièces de vers, inscrites dans l'ordre suivant :

N.° 1. *Alger*, épigraphe :

Tu céderas, ou tu tomberas sous ce vainqueur,
Alger, riche des dépouilles de la chrétienté.
(Bossuet.)

N°. 2. *Le Père et le Fils*, poème lyrique, avec cette épigraphe :

Où sont-ils ?

N.° 3. *La Matinée Solitaire*, méditation sur la côte de Gers en Béarn, Pyrénées-Occidentales, avec cette épigraphe :

L'aube sur le rocher lance un trait de lumière,
L'oiseau chante avant moi : béni soit le Seigneur !
(Harmonie de Lamartine.)

N.° 4. *La Sagesse*, ode, avec cette épigraphe :

Vains mortels, que du monde endort la folle ivresse,
Écoutez, il est temps, la voix de la sagesse.
(J.-B. Rousseau, L. 1. épode.)

N.° 5. *Le Génie de la civilisation, sur la liberté antique et moderne*, méditations poétiques, suivies de l'hymne au soleil de Juillet, sixième fête anniversaire ; avec cette épigraphe :

Discite justiciam moniti....... (Œn., lib. VI.)
Salve magna parens !........
Magna virum !........ (Georg. lib. II.)

N.° 6. *Veillée philosophique sur la connaissance des hommes et ses difficultés*, dialogue entre un vieux sage et un jeune homme, épigraphe :

The proper study of Mankind, is man.
(Popes, essay on man.)

N.° 7. *La Peur*, ballade, avec cette épigraphe :

Les morts vont vite. (Burger.)

N.° 8. *Épître à mon ami*, avec cette épigraphe :

L'écrivaillerie semble être quelques symptômes d'un siècle débordé.
(Montaigne.)

N.° 9. Cantate. *Léon et Rosalie*, l'Amour naissant, épigraphe :

Le plaisir ainsi que la peine,
Tout passe avec rapidité.
(Paul et Virginie.)

N.° 10. *Bonaparte*, méditation, épigraphe :

Amat qui castigat.

N.° 11. *Épitre à M. de Lamartine*, épigraphe :

Les Dieux s'en vont.

N.° 12. *L'Athée converti*, scènes domestiques, épigraphe :

Non, d'un aveugle sort ce n'est point là l'ouvrage.

N.° 13. *Savoir aimer, savoir mourir*, épigraphe :

L'amour est fort comme la mort.

(Salomon).

N.° 14. *Aux mânes d'un ex-conventionnel*, épigraphe :

Idoles le matin, victimes le soir.

N.° 15. *Un tombeau!* épigraphe :

« Qu'un navire argonaute, au mois de Messidor,
« Parte pour conquérir une autre toison d'or!
« Dites au *Marengo* de tourner sa poulaine
« Vers le saule français qui pleure à Sainte-Hélène ;
« Sans carte, sans boussole et sans compas marin,
« Il saura bien trouver son glorieux parrain. »

(Barthélemy).

N.° 16. 1793—1830, épigraphe :

« Qui peut dompter la mer? Seigneur qui peut répondre
« Des ondes de Paris et des vagues de Londres ?
« Sur-tout lorsque la ville, ameutée aux tambours,
« Sent hurler, dans ses flots, l'hydre de ses faubourgs. »

(Victor Hugo).

N.° 17. *Le réveil du condamné*, élégie, avec cette épigraphe :

> *Quel opprobre, grands dieux ! et quelle indignité !*
> *Au supplice, qui ? moi ! l'avais-je mérité ?*
> (Crébillon).

N.° 18. *Maria et Fabio*, épigraphe :

> *Maria l'aimait, parce qu'il était Fabio ;*
> *Fabio l'aimait, parce qu'elle était Maria.*

L'Académie, d'après les conclusions du rapport de sa Commission sur ces dix-huit pièces, dont le résumé est consigné dans le rapport sur ses travaux, décide : 1.° que huit de ces pièces sont écartées du concours, comme peu dignes de prétendre au prix; 2° que huit autres plus remarquables, soit pour le choix des sujets, soit pour la poésie, doivent être classées dans le concours, en raison de leur mérite respectif dans l'ordre suivant : N.os 18, 15, 14, 6, 12, 10, 2, 13 ; 3.° que les deux autres, n.° 7, n.° 11, supérieures sur toutes les autres compositions ont un droit égal au partage du prix. En conséquence, l'Académie décerne une médaille d'or de la valeur de 100 fr. à M. Auguste Tarry, à Paris, rue Saint-Jacques, n.° 175, auteur de la pièce n.° 7, *La Peur*, portant pour épigraphe : *Les morts vont vite.* (Burger) ; et une seconde médaille de la même valeur, à M. Jean-Louis-Marie Brunet, abbé à Layrac, près Agen, auteur de la pièce n.° 11, Épître à M. de Lamartine, avec cette épigraphe : *Les dieux s'en*

vont. L'Académie fait une mention honorable de la pièce n.° 13, *Savoir aimer, savoir mourir*, avec cette épigraphe : *L'Amour est fort comme la mort.*

L'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 200 fr., dans sa séance publique de 1837, à l'auteur de la meilleure pièce de vers qui lui sera adressée ; le genre et le sujet sont au choix des auteurs. Les pièces ne devront pas contenir plus de deux cents vers, ni moins de cent cinquante.

§. V.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet de prix la question suivante :

Décrire d'une manière exacte et détaillée les moyens employés jusqu'ici pour préserver les édifices de la foudre, en signalant ; 1.° les avantages et les inconvénients des appareils usités jusqu'à ce jour ; 2.° le mode de construction le plus avantageux de ces appareils ; 3.° l'influence absolue de ces appareils sur les nuages chargés d'électricité, et l'influence de ces appareils entre eux ; 4.° l'influence que peut avoir sur les appareils usités la forme des combles, notamment celle des toitures aigues, dont les angles sont revêtus de lames métalliques.

Le prix sera de la valeur de 300 fr., et sera décerné dans la séance publique de 1837.

§. VI.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de

500 fr., à décerner, dans la séance publique de 1835 et de 1836, la question suivante :

« A l'époque où les Anglais étaient maîtres de « la Guienne, à quelle forme de gouvernement la « province fut-elle soumise? Quelle fut l'influence « de ce gouvernement sur le commerce, les arts, « les mœurs, et sur la prospérité du pays? »

L'Académie n'ayant reçu aucun mémoire sur cette question, la remet au concours pour l'année 1838.

§. VII.

L'Académie a reçu deux mémoires en réponse à la question suivante ;

« Quels effets ont produit sur les lettres le ro- » mantisme ; sur la philosophie, la métaphysique » allemande ; et sur les principes sociaux le saint- » simonisme? »

Le N.° 1 porte pour épigraphe : *Non sibi, sed toti genitum se credere mundo.* Les trois questions y sont traitées dans un ordre méthodique, mais d'une manière obscure et diffuse. Le style est d'un écrivain qui connaît sa langue, mais qui l'appliquant à l'exposé d'idées en beaucoup d'endroits nébuleuses, est nébuleux lui-même. Les conclusions qui terminent le mémoire, confirment que son auteur est entièrement anti-romantique et peu favorable aux changements.

Le N.° 2 a pour épigraphe ces paroles de M.me Staël prises dans son ouvrage sur l'Allemagne :

« *Les Allemands sont les mineurs de la pensée, ils » exploitent en silence les richesses intellectuelles du » genre humain.* » Ce mémoire est écrit avec méthode, mais avec trop de légèreté et pas assez de suite; ce n'est en tout qu'un aperçu. Le passé y est moins apprécié que le présent et l'avenir. L'auteur se déclare éclectique, quoique tout annonce qu'il est complétement de l'école romantique. Son style est correct, quelquefois élégant et toujours intelligible.

Ces deux mémoires ne renferment point la solution de la question telle que l'Académie devait l'attendre, après l'avoir remise au concours pour la seconde fois : peut-être n'est-elle pas encore soluble pour la génération littéraire actuelle; en conséquence l'Académie la retire du concours.

§. VIII.

Des essais infructueux ayant été faits dans le département de la Gironde pour la culture de la betterave et la fabrication de son sucre, l'Académie demande qu'on fasse connaître les causes de cette non-réussite, et quelles seraient les conditions nécessaires pour que la culture de cette plante pût prospérer dans le département, et quels seraient les procédés à suivre pour y obtenir une fabrication avantageuse de sucre de betterave.

Le prix de la valeur d'une médaille d'or de 200 fr. sera décerné dans la séance publique de 1837.

§. IX.

La prospérité de Bordeaux ayant diminué par la décadence de son commerce maritime, l'Académie demande quels sont les moyens ou les ressources qu'offre le département de la Gironde pour fonder des usines et des fabriques dont les produits soient susceptibles de rétablir Bordeaux dans son ancienne prospérité commerciale.

Le prix de la valeur d'une médaille d'or de 200 fr. sera décerné dans la séance publique de 1837.

§. X.

L'Académie n'a reçu qu'un seul mémoire sur le sujet suivant : Écrire l'histoire de Bordeaux depuis l'année 1675, jusqu'à 1834; il porte pour titre : *histoire de Bordeaux depuis l'année* 1675, *jusqu'à* 1835, *contenant la continuation et le complément des histoires de cette ville qui ont été publiées par M. de Lacolonie et par Dom Devienne, etc.*, et pour épigraphe : *repetendum videtur qualis status urbis... nec amore quisqam et sine odio dicendus est rarâ tempore felicitate ubi sentire quæ velis et quæ sentias dicere licet.* (Tacite, hist. liv. 1.)

Cet ouvrage composé de 259 pages in-folio est un travail de longue haleine, dans lequel l'auteur remonte à l'origine de la sédition de 1675, pour décrire successivement les événements qui ont eu lieu jusqu'à la fin de 1835. Simple annaliste, il n'a point suivi la méthode critique et philosophi-

que de l'école moderne ; il ne s'est point occupé de rechercher les causes des événements qu'il retrace ; il s'est borné à les raconter avec exactitude, ordre et précision, et sur-tout avec clarté et impartialité. Ce résumé historique manque de développement et d'une appréciation philosophique des événements retracés. Son style pourrait être plus pur et plus élégant. Ce travail ne remplit donc pas entièrement l'attente de l'Académie ; mais elle lui reconnaît un mérite incontestable sous plusieurs rapports ; en conséquence elle décerne à son auteur M. Bernadau, ancien avocat, demeurant à Bordeaux, une médaille d'or de 300 fr.

Elle retire le sujet du concours.

§. XI.

L'Aquitaine ayant passé sous les dominations successives des Romains, des Visigots, des Ducs, des Anglais, des Français ; à quelle époque, avant la révolution de 89, a-t-elle joui de l'existence sociale la plus heureuse ? Comparer ensuite cette époque à l'époque actuelle. Le prix de la valeur d'une médaille d'or de 200 fr. sera décerné dans la séance publique de 1838.

§. XII.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix à décerner dans cette séance les questions suivantes :

1.° Quelle a été jusqu'à ce jour, sur la prospérité commerciale, agricole et industrielle du

département de la Gironde, l'influence de l'esprit d'association si heureusement introduit parmi nous par M. Balguerie-Stuttenberg ?

2.° Quels bienfaits le département peut-il encore en espérer; et, dans l'état actuel des choses, vers quelles opérations cet esprit doit-il de préférence être dirigé ?

Elle a reçu un seul mémoire portant pour épigraphe : *Le commerce et l'industrie sont des sources intarissables de bien-être pour les peuples.*

L'auteur paraît n'avoir pas bien compris les demandes qui lui étaient faites. Il a donné pour réponse à la première question la simple énumération de ce que l'esprit d'association a fait exécuter dans le département, sans indiquer par des faits positifs et des calculs, l'influence que cet esprit a véritablement exercé sur la prospérité commerciale et industrielle du pays. Il a même oublié dans son énumération plusieurs entreprises et les causes de leur ruine. Il n'a pas été plus heureux dans sa réponse à la seconde question dans laquelle il n'a présenté que des généralités et des projets, comme celui d'un canal de ceinture autour de Bordeaux, regardé depuis long-temps, au moins, comme inutile.

L'Académie décide qu'il n'y a pas lieu de donner de récompense et remet ces questions au concours pour l'année 1837.

§. XIII.

Les renseignemens contemporains ou voisins des

faits des anciens temps, surtout les traditions et les écrits, pouvant seuls donner des documents exacts sur les événements qui ont eu lieu à des époques reculées; ces renseignements ne pouvant véritablement avoir été fidèlement rapportés que dans les langues usitées à ces époques; il importe de pouvoir consulter dans les originaux même et non dans les traductions; et enfin de recueillir, pour l'intelligence de ces écrits, tous les renseignements propres à faire bien comprendre les langues ou idiomes autrefois en usage dans nos contrées, comme le gascon et le basque :

En conséquence, l'Académie propose pour sujet d'un prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 fr., qui sera décernée dans la séance publique de 1837, la question suivante :

1.° Faire connaître, avec tous les détails possibles, des traditions ou des écrits inédits, relatifs à des faits historiques qui intéressent le midi de la France, et sur-tout l'ancienne Guienne.

2.° Présenter l'histoire des langues en usage dans ces contrées, depuis l'époque romaine, ou du moins des observations nouvelles et utiles sur ce sujet.

§. XIV.

Les ouvrages de Montesquieu ayant eu une grande influence sur son époque, l'Académie rappelle qu'elle a proposé au concours la question suivante :

« Quelle influence ont eu sur la civilisation des
» deux mondes les trois grands ouvrages de Mon-
» tesquieu : les *Lettres Persannes*, l'*Esprit des Lois*,
» et les *Considérations sur la grandeur et la déca-*
» *dence des Romains ?* »

On a fait souvent l'éloge de Montesquieu; ce n'est donc pas un éloge de Montesquieu que l'Académie demande; elle désire qu'on détermine l'influence des Lettres Persannes sur les opinions et les mœurs; l'influence de l'Esprit des Lois sur les libertés des nations; et l'influence des Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains sur la sagesse des gouvernemens et l'état politique des peuples.

Le prix, qui sera une médaille d'or de 300 fr., sera décerné dans l'année 1837.

§. XV.

D'après les annonces publiées dans plusieurs journaux, il paraît que la Ruche anglaise de Nutt donne de grands avantages pour l'éducation des abeilles et leurs produits ; l'Académie, désirant encourager cette branche d'industrie agricole dont elle s'occupe depuis plusieurs années, promet une médaille d'argent à la personne qui fera la première, dans le département, l'usage de cette ruche, et qui lui fera connaître les résultats de ses essais.

§. XVI.

L'Académie décerne la médaille destinée à l'agri-

culture, à M. le comte de KERCADO pour avoir introduit la culture du chanvre du Piémont dans les Landes. Les essais de M. de Kercado sur cette culture, et les produits manufacturés provenant de ce chanvre, ont particulièrement fixé l'attention de l'Académie qui a fait faire des expériences comparatives sur les cordes fabriquées avec ce chanvre et celles fabriquées avec le chanvre de Riga.

L'Académie décerne une médaille d'encouragement pour l'agriculture à M. GAUTHERIN, propriétaire à Pessac, pour avoir introduit dans cette commune, dont le sol est sabloneux, la culture du melon d'eau ou citrouille pastèque, et pour avoir fabriqué avec le suc du fruit de cette plante du sirop et un alcool de bonne qualité.

L'Académie décerne un jeton d'or à MM. LAPORTE frères, pour lui avoir donné un grand nombre d'objets d'antiquités provenant de différentes fouilles faites à Bordeaux, et pour reconnaître le zèle et la persévérance qu'ils mettent aux recherches archéologiques.

L'Académie décerne la médaille réservée aux arts industriels à M. HALLIÉ, mécanicien, fabricant d'instruments destinés à l'agriculture. La commission chargée de visiter l'atelier et le magasin de M. Hallié a fait sur ces instruments un rapport favorable qui sera imprimé dans le Recueil des travaux de l'Académie.

L'Académie décerne la médaille destinée au zèle

de ses correspondants, à M. Eloi DUBROCA, auteur d'un Mémoire sur les chemins vicinaux de la commune de Barsac; elle fait une mention honorable de M. CAPDEVILLE, maire de cette commune, comme ayant fait exécuter les améliorations qui sont décrites dans le Mémoire de M. Dubroca.

§. XVII.

L'Académie décernera dans sa séance publique de 1837, ainsi qu'elle l'a fait dans ses séances antérieures, des médailles d'encouragement aux agriculteurs et aux artistes qui lui auront communiqué des travaux utiles, ou qui auront formé des établissements nouveaux à Bordeaux ou dans le département.

Une semblable marque d'intérêt sera accordée aux recherches archéologiques et aux communications qui lui seront faites d'objets d'arts, de médailles, d'inscriptions ou autres documents historiques, provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans les environs.

Elle destine également des médailles aux observations météorologiques, et aux recherches qui ont pour objet de constater l'influence que l'atmosphère, considérée dans ses divers états, exerce sur la végétation.

Enfin, elle se propose d'encourager, soit par des médailles, soit par d'autres récompenses académiques, les communications qui lui seront faites par MM. les Négocians, les Voyageurs, les

Capitaines de navire, les Marins, les Constructeurs de vaisseaux, etc., des faits qu'ils auront recueillis dans leurs voyages, ou des observations qu'ils auront faites, et qui pourront ajouter aux connaissances acquises en histoire naturelle ou aux progrès de le physique et de l'art de la navigation.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix, ou d'une récompense académique.

Les concurrents aux prix qui exigent des recherches locales ou la production des procès-verbaux d'expérience, ainsi que les personnes qui veulent concourir pour des médailles d'encouragement, sont dispensées de cette formalité.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les membres résidants de l'Académie.

Les concurrents sont prévenus que les mémoires couronnés ne doivent pas être publiés comme tels par les auteurs, sans le consentement de l'Académie.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront

point rendus aux auteurs ; ils auront la liberté d'en faire prendre des copies, en se faisant connaître.

Art. 29 du réglement de l'Académie : Les manuscrits envoyés au concours doivent rester aux archives tels qu'ils ont été cotés et paraphés par le président et les secrétaires, et ne peuvent dans aucun cas être déplacés. Toutefois l'Académie ne s'arroge aucun droit sur le mémoire lui-même, qui demeure toujours la propriété de l'auteur ; il peut en disposer à son gré, sans qu'il soit nécessaire de demander aucune autorisation à cet égard.

Art. 30. Les mémoires couronnés par l'Académie ne peuvent être publiés par les auteurs sans le consentement formel de la compagnie, qui ne l'accordera qu'autant qu'elle aura la certitude que l'ouvrage imprimé sera en tout conforme au mémoire manuscrit couronné par elle et déposé aux archives. Cet article et l'article précédent seront insérés dans le Programme.

Les mémoires écrits en français ou en latin, seront envoyés, franc de port, avant le 1.er Juin, au secrétariat-général de l'Académie, hôtel du Musée, rue Saint-Dominique, n.° 1.

LANCELIN, *Président.*

BOURGES, *Secrétaire-général.*

RAPPORT

A L'ACADÉMIE ROYALE

DE BORDEAUX,

Sur les Antiquités données à l'Académie par MM. Laporte frères.

RAPPORTEUR F. JOUANNET.

MESSIEURS,

Les édifices que l'on élève en ce moment, rue Sainte-Catherine, n.° 73, et grande rue de l'Intendance sur l'emplacement de l'ancien hôtel Vertamon, ont nécessité des fouilles assez profondes pour arriver au sol antique : elles ont traversé une masse de débris dont l'épaisseur moyenne peut être estimée de quatre mètres. Ces fouilles, suivies avec autant de sagacité que de persévérance par MM. Laporte frères, leur ont permis de faire des observations et des découvertes, dont ils ont cru les résultats dignes de vous être soumis. Déjà, Messieurs, vous avez eu plus d'une fois l'occasion

de témoigner à ces honorables citoyens le prix que vous attachiez à leurs utiles travaux, à leurs généreuses communications; vous ne vous montrerez pas moins reconnaissants aujourd'hui, qu'ils vous font hommage du fruit de plusieurs jours de soins et de recherches pénibles.

Vous m'avez chargé, Messieurs, de vous rendre compte des différentes antiquités dont ces deux frères viennent de vous enrichir. Je le ferai le plus succintement possible : la présence des objets découverts, et les plans que vous avez sous les yeux doivent vous épargner les longs détails.

Les observations de MM. Laporte et les échantillons qu'ils vous ont envoyés confirment un fait connu dès le temps de Strabon : c'est que l'antique *Burdigala* était bâtie sur un terrain paludeux, formé par les alluvions séculaires de la Garonne. Mais un autre fait qui, je crois, n'avait pas encore été bien observé, nous est révélé par les échantillons que vous avez sous les yeux. Dans ces temps reculés, la Garonne charriait, comme elle le fait encore, beaucoup de débris végétaux qu'elle déposait avec ses vases. Ces débris décomposés par le temps se sont couverts par endroits d'une quantité notable de prussiate natif, ou *hydrocyanate de fer*, substance que vous reconnaitrez aussitôt sur les échantillons. Depuis, notre honorable collègue M. Durand a retrouvé la même substance à Bacalan, dans les alluvions qu'il traversait, en jetant les fondations d'un nouvel édi-

fice. Plus anciennement, j'avais aperçu ces hydrocyanates dans les marais du Bas-Médoc.

Les plus vieux édifices de Bordeaux ont été fondés sur ce terrain alluvionel, et le plan des substructions reconnues par MM. Laporte, à l'angle des rues *Sainte-Catherine* et des *Alaudettes*, vous montre comment ces murs de différents âges se sont croisés et élevés les uns sur les autres. Vous remarquerez sur-tout le mur n.° 1; il est entièrement composé de pierres dures, hautes de dix pouces, horizontalement séparées par trois lignes de briques romaines, genre de construction qui rappelle les murailles du *Palais Galien*. Moins anciens, les murs n.os 2 et 4, construits simplement en moellons, mais où l'on a signalé beaucoup de tuiles romaines, doivent être d'une date reculée. Je n'oserais en dire autant des murs n.° 3, malgré leur grande épaisseur et la dureté de leur mortier. On voit, en effet, des mortiers très-durs dans des édifices assez modernes, et l'on en voit de friables dans des murailles dont l'antiquité est incontestable.

Les fouilles pratiquées sur l'emplacement *Vertamon* ont fait découvrir un nombre encore plus considérable de substructions, dont la date inconnue serait l'époque gallo-romaine et nos temps modernes.

C'est sur-tout dans les fouilles les plus profondes, des rues Sainte-Catherine et de l'Intendance, qu'on a découvert le plus de débris antiques, mêlés pourtant à des débris modernes, comme il arrive

dans tout terrain long-temps habité par l'homme et souvent remué. Si l'on a rencontré quelques médailles près de la surface, ce sont les témoins épars d'anciennes fouilles qui furent autrefois poussées jusqu'au sol antique.

Parmi les antiquités dont il s'agit, nous distinguerons les pavés, les revêtements ou enduits intérieurs, les vases, les médailles, les ouvrages en terre cuite ou en métal, les ustensiles et quelques objets d'art.

Pavés. — Les seuls pavés trouvés dans les fouilles sont du genre le plus commun, de simples rudus en chaux et sable, mêlés de cailloux dans la partie inférieure, et recouverts d'une couche de mortier plus fin. Sur cette couche on sema au hazard une multitude de petits fragments de brique, dont l'ensemble fut ensuite soumis à l'action du rouleau. Ces pavés, épais de six à huit pouces, continus sur tout le sol où on les employa, avaient une grande solidité; ils n'étaient probablement d'usage que pour les rez-de-chaussée. Leur aspect n'avait rien de désagréable: le rouge ordinairement assez vif des briques, et le gris-blanchâtre du mortier qui les unit, donnent à ce pavage l'apparence d'une brèche sans modèle dans la nature.

Revêtements, enduits intérieurs. — Ces revêtements, que l'on a rencontrés dans l'état où les laissa le renversement des murs, c'est-à-dire, la face colorée appliquée sur le pavé, sont identiques pour la composition aux enduits dont les

Romains ornaient l'intérieur de leurs appartements. Ceux dont j'ai à vous entretenir n'étaient point enrichis de tableaux ou d'arabesques, comme les beaux enduits qui brillaient jadis dans quelques maisons de Pompeï; mais ils ont la simplicité qu'avaient, dans cette ville, les revêtements intérieurs des appartements à l'usage de la classe moyenne : ils consistent en plusieurs couches assez minces d'un mortier fin, que recouvre extérieurement une dernière couche encore plus mince, plus fine et de la blancheur du plâtre. Quand le mortier est très-fin, cette dernière couche manque. Avant d'appliquer les couleurs, car tous ces enduits étaient colorés, les surfaces devaient être unies avec beaucoup de soin; le décorateur passait ensuite, sur la façade à peindre, une seule couleur; puis, sur ce fond, il traçait à la règle des compartiments qu'il se proposait d'embellir de quelque feuillage ou de tout autre ornement : les encadrements étaient de différentes couleurs. Les fragments d'enduits, sortis des fouilles dont il s'agit, ne m'ont offert pour les fonds que le rouge et le vert-d'eau; pour les encadrements, le vert-d'eau, le vert-pomme très-pâle, le blanc et le brun-violâtre. Les mêmes couleurs se retrouvent dans les ornements; elles ont conservé leur fraîcheur, et ce frêle décor a survécu aux ravages du temps. Le poli de ces enduits, sur lesquels le doigt ne rencontre aucun grain de sable, annonce des peintures à la détrempe.

Je ne sais si je dois ranger parmi ces revêtements antiques, deux chapiteaux de petits pilastres, trouvés aussi dans la profondeur des fouilles; ils sont en marbre blanc, sali par le temps. Nul doute qu'ils n'aient été employés en revêtement; mais à quelle époque?

Vases. — Les fouilles ont amené au jour un nombre considérable de poteries brisées et de différents âges. Parmi ces débris, il s'est trouvé une vingtaine de vases entiers, comparables pour la forme, la terre et la fabrication, à nos vases les plus communs. Ils ont dû servir à des usages domestiques; mais dans le nombre on en remarque cinq ou six que, par comparaison avec les figulines de Terre-Nègre, on peut croire antiques. Leur forme assez élégante permet cette conjecture. Nous ne la hazardons pourtant qu'avec beaucoup de réserve, sans nous dissimuler combien, en l'absence de toute marque de fabrique, il est quelquefois difficile, au milieu d'un pareil mélange, de distinguer sûrement l'antique du moyen-âge, et celui-ci de nos temps modernes.

Cependant, parmi tous les débris que nous avons soigneusement examinés, il en est dont l'antiquité n'est pas douteuse. Tels sont ces grands fragments d'amphores ou diotes, espèce de vases hauts de trois à quatre pieds, pointus par le bas, dont le goulot terminé par un bourrelet est accompagné de deux longues anses. Tels sont encore ces morceaux d'amphores plus petites, d'une forme

moins élégante, mais d'une date aussi certaine. Nous regardons aussi comme antiques ces restes de vases à large ventre, étroits au pied, dont le goulot étranglé se termine par une ouverture évasée, que sa forme tréflée rend très-remarquable. Le cimetière gallo-romain de Terre-Nègre nous a fourni plusieurs vases de cette dernière espèce : cependant, nous ne devons pas vous dissimuler que cette forme s'est en partie conservée dans nos campagnes, mais avec des modifications qui ne permettent guère de confondre l'antique avec le moderne. Celui-ci est plus haut, plus grand, moins ventru ; le trèfle est moins bien senti.

Dans les fouilles dont le résultat nous occupe en ce moment, on n'a rencontré aucun de ces vases d'une terre fine, d'une forme remarquable, et d'un travail que rend plus précieux le rouge brillant de leur couverte ; mais on en a déterré des débris très-intéressants. L'un d'eux porte une marque de fabrique, que nous n'avions pas encore trouvée à Bordeaux ; elle est en relief sur un fond creux circulaire. La lettre est fort belle ; on lit : FAM. F, que j'interprète, sans pouvoir remplir le nom de la fabrique ou du fabricant, FAM...... *fecit*, ou *fabrica* FAM. Cette jolie marque est disposée circulairement autour d'un point central.

Trois autres débris ne sont pas moins curieux sous le rapport de l'art ; ils nous révèlent l'existence de vases d'une forme que les nombreuses

figulines de Terre-Nègre ne nous ont présentée qu'une seule fois. Ce sont des espèces de patères rondes, à bord évasé, dont la hauteur absolue, le pied compris, n'a pas 0,030; elles ont 0,145 de diamètre d'un bord à l'autre, et 0,130 de diamètre intérieur. Cette différence résulte de l'évasement des bords, et d'un bourrelet saillant qui entoure intérieurement le pied du rebord. Pareilles pour les dimensions, ces deux patères diffèrent par les petits filets qui décorent leur contour extérieur. Un troisième débris annonce un vase du même genre, mais plus petit, et d'un travail encore plus soigné.

Nous devons aussi vous faire remarquer les débris de quelques coupes charmantes, ornées de reliefs d'un très-bon goût. L'une d'elles est bordée d'un ornement à la grecque, placé au-dessus d'une guirlande de feuilles alternes. Sous cette double bordure, l'artiste a représenté un lièvre fuyant à toutes jambes devant un chien qui le poursuit : ils courent au-dessus d'un petit médaillon en perles, au milieu duquel on voit un chien qui aboie. Ce petit sujet de chasse dut être répété trois ou quatre fois sur le vase. Un cadre au milieu duquel se montre un faisceau de feuillages, séparait les répétitions. Ce cadre de séparation a pour côtés des cordons, et les feuillages sont liés ensemble par d'autres cordons en diagonales. Sur une autre coupe, on reconnaît des fleurs distribuées avec grâce Ces divers fragments sont d'une terre fine,

dont la couverte, d'un rouge brillant, s'avive encore par le frottement.

Outre ces débris, les fouilles ont fait découvrir un grand vase rond en cuivre, mais tellement oxidé qu'on ne peut juger ni de sa primitive destination, ni du mérite de son travail.

Médailles. — Les médailles que l'on a retirées des deux emplacements explorés sont au nombre de quatre-vingts. Avec elles, et dans les mêmes terrains, on a rencontré dix-neuf jetons, deniers tournois, ou autres monnaies; deux pièces anglo-gasconnes, et un poids du moyen-âge (1). Presque tous ces objets étaient oxidés profondément; la plupart, soumis aux acides convenables prudemment appliqués, n'ont pu être déterminés. Voici, Messieurs, les pièces qu'il a été possible de reconnaître :

1° Médaille gauloise coupée, mais reconnaissable à la croix de fabrique et aux haches placées entre les croisillons; elle est en argent mêlé de beaucoup d'alliage. J'en ai souvent rencontré de semblables dans les campagnes du Périgord.

2° Deux médailles grecques, sans exergue, sans légende. Cette absence d'indices certains les rend douteuses; on pourrait les croire

(1) D'un côté on voit une porte, probablement celle de l'Hôtel-de-Ville, et à l'entour pour légende : I QUART DE LIVRE. Au revers, c'est un léopard passant de droite à gauche. On lit à la légende : ANNO : DOMINI : M : CCC : XVI

gauloises. Elles sont en petit bronze, mais épaisses ;

3° Un Germanicus, revers commun ;

4° Treize médailles d'Auguste, savoir :

Cinq avec l'autel de Lyon au revers. De ces cinq médailles, toutes de petit bronze, il n'y en a qu'une qui se recommande par sa patine et sa conservation ;

Quatre médailles de la fondation de Nîmes, reconnaissables aux têtes d'Auguste et d'Agrippa, ainsi qu'au palmier et au crocodile du revers ; mais ces pièces sont très-frustes.

Trois pièces d'hospitalité, ou moitiés de la médaille de Nîmes. Elles sont assez rares à Bordeaux, tandis qu'à Périgueux, elles sont extrêmement communes, indice d'une différence de relations commerciales entre ces deux villes et Nîmes.

Une médaille d'Agrippa, légende et revers communs.

5° Trois médailles de Claude, revers communs, d'ailleurs très-frustes.

6° Deux médailles de Néron, même observation ; cependant l'une des deux a pour revers le temple de Janus et la légende ordinaire.

7° Un Domitien assez bien conservé ; l'oxide qui le recouvre est rouge, sur une première couche d'oxide vert. Avant que la pièce fût nettoyée, l'oxide rouge était recouvert

lui-même d'un oxide partie vert, partie bleu. Presque toutes les médailles provenant de l'emplacement Vertamon ont présenté cette particularité, qui doit provenir de la nature du fond et des révolutions qu'il a pu subir. La pièce dont il s'agit offre une particularité plus digne de remarque : par un mouvement qu'elle aura éprouvé sous la frappe, le revers qui porte une Minerve casquée, armée d'un bouclier et lançant un trait, a pour légende : COS. VII. DES. V. Au-dessus du grenetis et des deux derniers sigles, on lit ceux-ci : DES. VIII. PP., qui sont eux-mêmes surmontés d'un second grenetis. Ainsi, un simple hasard de fabrication fait de cette médaille une pièce unique. Les curieux attachent du prix à ces différences fortuites.

8° Trois Trajan, gr. br., frustes, mais faciles à reconnaître.

9° Un Adrien, qu'on ne reconnaît qu'à sa belle figure, les légendes et le revers de ce moyen bronze étant frustes.

10° Trois Antonin, gr. br., dont un bien conservé ; un autre est la médaille de consécration avec l'aigle : elle est fruste.

11° Deux Faustine mère ; c'est sa figure et sa coiffure. L'une des deux, frappée après l'apothéose de cette impératrice, nous

montre sa tête voilée. Ces deux pièces sont du reste profondément altérées.

12° Une Faustine jeune, malheureusement altérée; son revers présente les deux jumeaux de Marc-Aurèle.

13° Un Sévère Alexandre, revers commun, pièce fruste.

14° Un Gordien Pie, pièce d'argent recouverte en partie d'une patine de cuivre. Je crois le revers assez rare : c'est une Victoire tenant de la gauche une palme, et de la droite une draperie, ou tout autre objet dirigé vers un petit personnage assis. On lit à la légende : VICTORIÆ ÆTERN.

15° Deux Constance-Chlore p. br., mal conservés; légendes et revers communs;

16° Un Constance, p. br., même observation;

17° Un Maximien (NOB. CÆS.), portant au revers la monnaie et la légende ordinaire; la pièce, d'une assez bonne conservation, est recouverte d'une belle patine.

18° Un Galien, p. br., revers fruste,

19° Une Salonine, pet. br., revers fruste.

20° Une Hélène, p. br., revers ordinaire.

21° Trois Tetricus, revers communs. Deux appartiennent à Tetricus fils.

Les autres pièces, presque toutes du haut-empire, sont illisibles.

Dans les fouilles on a rencontré deux monnaies anglo-gasconnes; l'une est indéchiffrable, l'autre

est partagée en deux, car dans un terrain si souvent bouleversé tout a subi quelque outrage : c'est un hardit du fils d'Edward III. D'un côté, sous un arc ogival, la figure du prince de Galles tenant de la droite une épée, et de la gauche indiquant la pointe de son arme ; légende : ED. PO. GNS. REG. AG. ; revers : croix patée, filetée, écartelée de fleurs de lys et de léopards ; légende : PNCPS. AQUITANIE.

Mais, rue Sainte-Catherine, à l'endroit indiqué sur le plan, on a rencontré une monnaie beaucoup plus intéressante, un tiers de sol d'or, monnaie mérovingienne frappée à Bordeaux. D'un côté, tête diadêmée, profil droit ; légende : BURDEGALA ; revers : une croix ancrée ; légende : BETTONE. J'en possède une identique trouvée à Périgueux. L'or est pur, la pièce bien conservée. C'est la quatrième mérovingienne connue frappée à Bordeaux.

Terres cuites. — Je ne vous parlerai point, Messieurs, des briques, des grands carreaux, des tuiles parementées, que les deux emplacements explorés ont fournis en grand nombre, presque tous sont plus ou moins brisés. Ces fragments, si communs dans tout le département, n'ont qu'une importance relative, et c'est seulement parce qu'ils se lient aux autres découvertes, que je les mentionne. Mais je crois devoir appeler plus particulièrement votre attention sur cette figure en terre cuite que MM. Laporte vous ont envoyée,

avec des débris de tuiles à rebord et de tuiles creuses, qui furent, les unes et les autres, employées à d'antiques toitures. Je crois y reconnaître un de ces mascarons dont les Romains décoraient extérieurement le bord des toits de leurs édifices, au point où la tuile creuse venait couvrir les parements des deux tuiles plates destinés à l'écoulement des eaux.

Vingt-six de ces pyramides en terre cuite, tronquées, quadrangulaires, percées d'un trou rond vers leur sommet, et que l'on désigne ordinairement sous le nom de *poids romains*, font aussi partie de la collection que nous examinons. En augmentant le nombre des objets semblables que nous possédions déjà, ceux-ci viennent à l'appui d'une opinion que j'ai conçue depuis long-temps. Après avoir comparé et pesé plus de cent cinquante de ces prétendus poids, il m'a été impossible de trouver entr'eux aucun rapport, même approximatif; aussi, tout en reconnaissant que ces pyramydes tronquées ont dû faire l'office de corps pesants, je ne saurais y reconnaître des poids d'une valeur constante. Elles ont pu tenir lieu des plombs que nous attachons à nos filets depèche, ou servir à tout autre usage; mais ce ne sont pas des poids réguliers.

Objets en métal et autres petits meubles. — La collection que vous avez reçue de MM. Laporte renferme quelques anneaux, un fragment de style, et deux petits ornements en bronze. Quant aux

ouvrages en fer, ils sont tellement dévorés par la rouille, qu'on peut à peine y reconnaître un couteau à lame longue et carrée par le bout, dont le manche en bois s'est mieux conservé que le métal; un fer de lance, des clous, et quelques ferrures tellement altérées qu'on ne peut, sans se livrer à de vaines conjectures, dire quel dut être leur emploi.

Parmi les petits meubles joints aux autres antiquités qui font le sujet de ce rapport, j'ai remarqué deux épingles en os, un sifflet à deux trous, long de 0,075, de même matière; un petit couteau, que recommandent sa petitesse et sa forme; il n'a que 0,050 de long: le manche qui est en os représente un pied de sanglier; la lame, d'une largeur disproportionnée par rapport au peu de longueur de l'instrument, est encore fermée; elle était liée à la tête du manche par une virole en cuivre dont il ne reste que l'empreinte. A l'époque gallo-romaine, les os étaient fréquemment employés, dans nos contrées, à la fabrication de petits meubles et de jouets d'enfant. A Périgueux, à Fréjus, à Bordeaux, on en a trouvé plusieurs.

Objets d'art. — De tous les objets d'art sortis de l'emplacement Vertamon, le plus remarquable est sans contredit le corps mutilé d'une Minerve en beau marbre blanc, grandeur de moitié nature. La tête manque, les bras et les jambes sont fracturés, le corps lui-même s'est fendu longitudinalement en exhumant ce débris. La déesse a les bras nus, la gorge et le haut du corps sont cou-

verts de l'égide, dont les deux parties se rattachent par une tête ailée, qui peut être celle de Méduse. Cette Minerve est vêtue de la robe à longs plis; son bouclier ovale, dont l'*umbo* est marqué par une rosace, descend le long de la cuisse gauche; la tête, qui ne s'est point retrouvée, était ajustée au corps par une tige en fer qui existe encore en partie. Cette statue, sans être d'un beau travail, est cependant antérieure à l'époque où l'art descendit jusqu'à la barbarie.

On a trouvé dans les fouilles, dont MM. Laporte vous ont livré les résultats, un anneau d'or, orné d'un chaton de verre antique sur lequel sont gravés deux Centaures opposés, ayant des ailes de griffon; une espèce de trophée les sépare. L'or est pur, la forme antique, mais le travail est barbare. Cet objet est étranger à l'envoi.

MM. Laporte ne se sont pas bornés à explorer les deux emplacements en question; ils ont retiré d'une fouille pratiquée fossés de l'Intendance, au coin de la rue du Temple, une belle médaille de Marc-Aurèle; légende : M. ANTONINUS AUG. TR. P. XXVIIII; revers : l'empereur assis tenant de la droite une Victoire et de la gauche la haste; légende : IMP. VII, COS. II; à l'exergue : S. C.

Dans l'impasse de la rue Ségur, à l'endroit où se construit l'école d'enseignement mutuel, MM. Laporte ont relevé le plan d'une antique conduite d'eau courant du nord au sud, dont le canal a neuf pouces de large sur onze de hauteur.

la construction en est extrêmement simple ; les latéraux se composent d'épais carreaux, le toit et le fond sont des tuiles à rebord, et ce rebord encastre les latéraux.

A Saint-André de Cubzac, ils ont recueilli une statuette en pierre du pays, représentant un personnage drapé à l'antique, assis sur une espèce de chaise curule. Avec cette statuette, qui avait été jetée dans un puits à une époque ignorée, ils ont retiré trois vases antiques en terre noire, et un de ces prétendus poids romains.

En terminant le rapport dont vous m'aviez chargé, Messieurs, je ne crois pas avoir besoin de réclamer, en faveur de MM. Laporte, les éloges et les récompenses de l'Académie; c'est un tribut d'estime que vous vous empressez toujours de payer à ceux qui, comme ces deux frères, s'occupent utilement de la recherches et de la conservation des antiquités de votre patrie.

Rapport

FAIT A L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES DE BORDEAUX,

PAR UNE COMMISSION,

FORMÉE

DE MM. LACOUR, CHAIGNE, ET DE SAINCRIC, RAPPORTEUR;

DANS LE CONCOURS

OUVERT, EN 1834, SUR

L'HISTOIRE DE BORDEAUX,

DEPUIS 1675 JUSQU'ALORS.

MESSIEURS,

Vous nous avez chargés d'examiner un manuscrit de deux cent soixante pages, *in-folio*, ayant pour titre : *Histoire de Bordeaux, depuis l'année 1675 jusqu'en* 1835, avec cette épigraphe, empruntée à *Tacite* : « *Repetendum videtur qualis* » *status urbis.... Nec amore quisquam et sine odio*

» *dicendus est... rarà temporum felicitate ubi sentire*
» *quæ velis et quæ sentias dicere licet.* »

Après une lecture attentive de ce manuscrit, votre Commission a l'honneur de vous rendre compte du jugement qu'elle en a porté et des *conclusions* qui découlent de ce jugement.

L'Académie, dans son Programme de 1834, avait ainsi posé la question, dont la solution satisfaisante serait récompensée, dans la séance publique de 1836, d'un prix de 600 fr. :

« Écrire l'histoire de Bordeaux, depuis l'année 1675 jusqu'à 1834. »

Un seul travail vous est parvenu, avec un billet cacheté, en réponse à l'appel que vous aviez fait aux écrivains qui s'occupent spécialement de travaux historiques.

Dans ce travail très-étendu, l'auteur remonte jusqu'à l'origine de la sédition de 1678, déjà racontée par les historiens de Bordeaux; mais il développe et complète la narration ébauchée par La Colonie et Dom Devienne, et c'est ainsi qu'il prend son point de départ pour écrire l'histoire de notre cité, depuis l'époque exigée par vous, jusqu'à la fin de *l'année* 1835.

Passant à des considérations d'une autre genre, il détaille les circonstances de la création d'une chambre de commerce à Bordeaux; parle de l'hiver de 1789, et par occasion de quelques autres hivers rigoureux observés à Bordeaux; de la fondation de l'Académie des sciences de cette ville;

de la procession de la verge de Saint-Martial, qui eut lieu parmi nous, pour la dernière fois, en 1716 ; de la création d'un bureau pour le placement des billets de banque sous la Régence ; des projets de décoration d'une partie du pont de Bordeaux, délibérés en 1781, mais qui ne furent complettement réalisés que sous la paternelle et savante administration du célèbre intendant *Tourny*.

Dans le livre troisième de ce travail historique, on trouve, classés en douze chapitres, tous les travaux publics exécutés par cet homme de génie dans cette ville. La méthode suivie par l'auteur, pour la rédaction de ces divers chapitres, est excellente, en ce sens, qu'elle permet de développer, dans un ordre plein de clarté, tout ce qui est relatif à la sage administration de Tourny, à ses grandes vues, à son ardeur infatigable pour le bien de notre cité, aux résistances anti-patriotiques qu'il rencontra trop souvent, et qu'il sut vaincre, avec bonheur, par de grands sacrifices personnels et une noble persévérance. Tout ce livre pourrait, Messieurs, vous offrir beaucoup d'intérêt, si les limites de ce rapport nous permettaient de vous en donner lecture ; car, si les faits et les documents historiques et statistiques qu'il renferme ne sont pas tous inédits, il en est cependant un assez grand nombre qui sont peu connus, et qui, joints à d'autres appartenant en propre à l'auteur de ce manuscrit, donnent selon

uous, à son ouvrage, une véritable valeur historique locale.

En terminant ce troisième livre, en racontant la destitution brutale subie par *Tourny*, l'auteur déplore avec chaleur les résultats de cette disgrâce ministérielle; et son langage, *tout bordelais*, sait encore, après M. *Jouannet*, louer l'Intendant, dont la mémoire vivra, dit-il, éternellement parmi nous !

Dans le quatrième livre, qui comprend tous les événements arrivés dans cette ville depuis l'année 1758 jusqu'au commencement de la Révolution française, l'auteur parle du gouvernement du maréchal de Richelieu, sur lequel il donne des détails biographiques très-curieux ; ensuite, de l'expulsion des jésuites du ressort du Parlement de Bordeaux; de la grande inondation de 1770; du long exil du Parlement de Bordeaux, en 1771; de l'émeute bordelaise à l'occasion du prix du pain, en 1773; de la formation du quartier des marais de la Chartreuse, motivée par la reconstruction du palais archiépiscopal; de la formation du quartier du Chapeau-Rouge, motivée par la construction du Grand-Théâtre; de la lutte soutenue par le Parlement de Bordeaux, pour empêcher la confiscation des alluvions de la Garonne; de la translation du Parlement à Libourne, en 1787; des discussions relatives à l'assemblée des Cent-Trente à l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux; de la protestation du Parlement contre l'enregistrement de certains

édits, et de la demande, exprimée par ce corps; de la convocation prochaine des états-généraux du Royaume; et, enfin, d'un projet de restauration des états provinciaux de la Guienne, publié par la *noblesse* de cette province, et combattu par les corporations du *tiers-état* de Bordeaux, lesquelles résolurent d'envoyer au Roi une députation pour demander que le nombre des députés des communes de France, aux prochains états-généraux, fut égal à celui des deux autres *ordres réunis*.

Le cinquième livre de ce manuscrit est consacré aux événements arrivés dans Bordeaux, depuis l'année 1789 jusqu'à la fin du XVIII siècle. L'auteur y parle successivement de l'élection des Députés de la sénéchaussée de Guienne aux états-généraux; de l'assemblée patriotique du Jardin Public, à l'occasion des événements du 14 Juillet 1789 et des assemblées régulières des quatre-vingt-dix électeurs des communes de cette ville; de la formation spontanée de la garde nationale de Bordeaux; de l'institution de la municipalité bordelaise, en 1790; de l'expédition d'un détachement de la garde nationale bordelaise, ayant pour but de pacifier les troubles survenus à *Montauban;* des troubles religieux de Février 1792, pendant lesquels deux prêtres, arrêtés à Caudéran, furent massacrés par la multitude; de l'origine des opérations et de la dissolution de la commission populaire de la Gironde; de l'introduction des mesures révolutionnaires dans cette ville (marquées par l'insurrection

de la section Francklin, par la cassation de la municipalité bordelaise légale, et par la création des comités de surveillance); des principales opérations des divers Représentants du Peuple, en mission à Bordeaux (entrée des Représentants; Bordeaux mis en état de siége; fête de la raison; plantation des arbres de liberté; récomposition des diverses autorités constituées; création des comités sectionnaires des Trois; opérations et suppression de la commission militaire, présidée par *Lacombe*); de l'état de Bordeaux, lors du déclin du gouvernement révolutionnaire, (Décret de la convention qui plaçait Bordeaux hors de la loi rapporté; commencement de la révision des jugements rendus par la commission militaire; clôture du club national; mouvements réactionnaires de 1798); des événements du 9 Août 1799, et des honneurs publics rendus à la mémoire de *Montaigne*.

Dans le sixième livre sont consignés les événements arrivés dans Bordeaux, depuis le commencement du XIX siècle jusques à l'époque de la restauration de la monarchie française. L'auteur y parle de la députation par laquelle les autorités constituées de cette ville invitèrent le général Bonaparte à se déclarer chef héréditaire du gouvernement; de l'arrivée de Napoléon, empereur, et de l'impératrice Joséphine, à Bordeaux, le 4 Avril 1808, et des travaux et des établissements qui furent ordonnés, par suite de ce voyage impérial,

dans le décret de Bayonne, du 24 Avril 1808; de la conception et du commencement d'exécution du pont de Bordeaux sur la Garonne; de l'offrande patriotique d'une *garde d'honneur*, formée de quatre-vingts cavaliers, montés, armés et équipés aux frais des cinq cents plus forts contribuables de la ville; des mesures de défense générale prescrites à Bordeaux, le 16 Janvier 1814, par un commissaire impérial; de l'entrée d'une colonne de l'armée anglaise à Bordeaux, avec le duc d'Angoulême, le 12 Mars 1814; de quelques détails historiques sur les suites immédiates de la journée du 12 Mars (Les Anglais déclarent en état de blocus les forts du golfe de Gascogne; excursion d'un détachement de l'armée anglaise vers Libourne, Étauliers, Blaye et le Blayais; le peuple fait brûler les registres des Droits réunis); du départ des Anglais et du duc d'Angoulême, les uns pour l'Angleterre, et l'autre pour Paris, où *Louis XVIII* l'attendait (origine des brassards Bordelais, prérogatives des chevaliers de cet ordre).

Dans le septième livre, intitulé : *Événements arrivés dans Bordeaux depuis l'année* 1815 *jusqu'à la révolution de* 1830, l'auteur parle du séjour de la duchesse d'Angoulême à Bordeaux, en Mars 1815 (la duchesse d'Angoulême essaye de s'opposer à l'entrée dans cette ville du général *Clausel* envoyé, avec des troupes, par Napoléon; échauffourée de la garde nationale bordelaise, le 1.er Avril 1815; mort du capitaine Troplong; la duchesse d'An-

goulême sort de Bordeaux, et va s'embarquer à Pauillac); du gouvernement du général Clausel à Bordeaux, pendant les cent jours, et de son départ à la fin de Juillet 1815, lors du dernier retour de Louis XVIII; de la démolition du château trompette, et de la solennelle plantation des arbres des nouvelles promenades, tracées sur le terrain de cette forteresse, en Janvier 1818; de l'offrande d'un berceau pour le duc de Bordeaux, faite par des bordelaises, et des médailles en bronze et en or frappées à cette occasion, portant, d'un côté, la tête de la *duchesse de Berry*, et, sur le revers, cette inscription en langage gascon : « La may » dau noubet *Henric-Diou-Donnat*, à lous de Bour- » déou et les brabes bourdelèses qu'an portat lou » Brez oun drom lou hillet dau Béarnet, duc de » Bourdeou »; de l'inauguration des statues de Montesquieu et de Tourny; de la reconstruction de l'hôpital Saint-André, et de l'érection d'un dépôt de mendicité aux frais de souscripteurs bordelais.

Dans le huitième et dernier livre, intitulé événements arrivés dans Bordeaux, depuis la révolution de 1830, jusqu'a la fin de 1833, l'auteur parle des mouvements précurseurs de cette révolution ressentie à Bordeaux; (mesures de rigueur prescrites par le préfet à l'égard des voyageurs et des lettres de la poste; publication, le 28 Juillet au soir, des ordonnances royales du 25 Juillet); de la journée du 30 *Juillet* à Bordeaux; des suites immédiates de cette journée dans cette ville, (les

soldats tirent sur le peuple dans le voisinage de l'Hôtel de Ville; mesures équivoques prises par la mairie du gouvernement de Charles X; signes du nouveau gouvernement arborés à Bordeaux; destructions des fleurs de lys; démolition de l'obélisque du 12 Mars 1814; abdication secrète de l'ancienne mairie); du remplacement de la mairie de *Charles X*, par une commission municipale temporaire, d'une députation envoyée par elle au *Roi des Français Louis-Philippe*, pour lui porter les hommages des Bordelais, et de l'installation des nouvelles autorités constituées, nommées par le nouveau gouvernement; de l'invasion du *cholera-morbus* à Bordeaux, en 1832 (mesures sanitaires et administratives, prescrites par la Mairie de cette ville); de l'arrestation de la *duchesse de Berry* à Nantes, et de son emprisonnement dans la citadelle de Blaye, le 15 Novembre 1832; des ôtages bordelais offerts à la duchesse de Berry; enfin, des établissements et travaux publics exécutés ou projetés à Bordeaux, en 1835, tels que la formation des *comices agricoles*, l'érection en projet, par souscription européenne, des statues colossales de *Montaigne* et de *Montesquieu*, sur les allées de Tourny; l'érection de nombreuses fontaines (en projet); l'éclairage de la ville, par le gaz hydrogène, (encore en projet); l'institution d'une école normale et de nombreuses écoles primaires publiques et gratuites, aux frais de la ville de Bordeaux.

Après avoir, dans les huit livres précédents,

déroulé le tableau, rapidement tracé, des événements historiques, dont cette ville a été le théâtre depuis l'année 1675 jusqu'en 1835, l'auteur du manuscrit, dont l'examen nous a été confié par l'Académie, complète son travail par de nombreuses notices, relatives aux institutions civiles, religieuses, d'instruction publique et de bienfaisance, qui existaient à Bordeaux avant la révolution de 1789, ainsi qu'aux institutions publiques qui, depuis 1790, remplacèrent, à Bordeaux, celles de l'ancien régime. L'auteur termine son manuscrit par des pièces justificatives, des documents officiels et des remarques additionnelles, qui servent de preuves à l'histoire de Bordeaux.

Parmi ces pièces, on en distingue une très-curieuse destinée à changer toutes les idées qu'on s'était faites, jusqu'à ce jour, sur la munificence personnellement et uniquement déployée, par le cardinal de Sourdis, dans la fondation et l'érection de la belle Chartreuse de Bordeaux; c'est l'extrait du testament de *Blaise de Gascq*, bordelais, daté d'un couvent de Chartreux de la Calabre ultérieure, le 5 Décembre 1605. En voici le préambule et les premières dispositions : « Moi, *Blaise de* » *Gascq*, fils de feu Guillaume de Gascq, quand » vivait, écuyer, conseiller et trésorier général du » Roi, français de nation, né dans le diocèse de » Bazas, novice dans le monastère de St.-Étienne » et de Saint-Bruno-des-Bois, dans la Calabre ul- » térieure, au royaume de Naples, y résidant sous

» le nom de *Dom* AMBROISE......, j'institue pour
» mon héritier universel, dans tous mes biens
» mobiliers et immobiliers, noms, actions et droits
» quelconques, le monastère de l'ordre de la *Char-*
» *treuse*, que je veux bâtir et doter de mes dits
» biens, dans la ville de Bordeaux, ou dans un
» faubourg de ladite ville, sous le titre de *Saint-*
» *Bruno*, confesseur, etc.... »

Les autres articles de ce testament prouvent que le *legs* fait par le testateur avait une valeur considérable pour le temps. Cette pièce est suivie de réflexions de notre auteur sur la participation véritable qu'on doit équitablement attribuer au cardinal de Sourdis, dans la construction de la Chartreuse de Bordeaux. Une lettre écrite, le 13 Juin 1668, par le frère *Léon*, prieur de la grande Chartreuse française, et supérieur général de tous les Chartreux, au vénérable père *Dom François de La Roche*, prieur de la Chartreuse de Bordeaux, vient donner plus de force encore aux arguments judicieux de l'auteur de ce manuscrit, et par lesquels il tend à exhumer la charité si généreuse de notre compatriote oublié *Blaise de Gascq* !

D'autres réflexions naissent en nous à l'examen de ces documents : ainsi, n'est-il pas touchant de voir un jeune et très-riche gentilhomme bordelais abandonner, dans le XVI.e siècle, sa famille et sa patrie, pour aller, sans doute, pour de graves motifs, s'ensevelir vivant dans une Chartreuse de la Calabre; et là, jetant un dernier regard sur le monde et

sur son pays qu'il ne doit plus revoir, se dépouiller de tous ses biens, en faveur d'un pieux monastère, qu'il élève dans sa pensée, et dont l'éclat religieux futur semble le consoler d'avance des chagrins qui l'ont fait Chartreux !

Telle est, Messieurs, l'analyse décolorée, mais fidèle, du manuscrit dont nous devons vous rendre compte; les bornes d'un rapport ne nous ont pas permis de rendre cette analyse moins sèche et moins concise, en y plaçant quelques fragments de la narration historique de notre auteur; mais, si vous le jugez convenable, nous choisirons dans cet ouvrage plusieurs passages variés, dont la lecture vous donnera une idée de l'intérêt soutenu qu'il présente.

Quant au jugement porté par votre Commission, le voici :

En demandant l'histoire de Bordeaux depuis 1675 jusqu'à 1834, l'Académie s'attendait-elle *absolument* à recevoir un travail dans lequel les événements seraient analysés, jugés et comparés, d'après les règles de la méthode historique adoptée dans ce siècle, c'est-à-dire, à l'aide de la critique et de la philosophie transcendante ? Dans ce cas, Messieurs, votre attente aurait été déçue par l'auteur du manuscrit que vous avez reçu; car, nous devons vous le dire, cet auteur, simple annaliste, ne s'est point placé, pour composer son travail historique, à ce point de vue élevé; laissant, sans doute à d'autres écrivains, qui le suivront néces-

sairement dans cette carrière, le soin de juger les causes nécessaires, fatales, ou simplement logiques des événements qu'il retraçait, il s'est borné à la tâche plus modeste de raconter avec exactitude, avec ordre, avec précision, et sur-tout avec clarté, les faits accomplis depuis 1675 jusqu'à nos jours. Témoin, peut-être, des phases successives de nos révolutions diverses et de la chute de deux dynasties, ou bien ayant obtenu de quelques observateurs attentifs des documents très-exacts sur toutes les époques de nos deux révolutions, du régime impérial et de la restauration, il a placé, avec discernement dans son manuscrit, toutes ces observations et tous ces précieux et rares documents historiques.

En général, notre auteur retrace les événements avec une grande impartialité. Dans tout ce qui est relatif à ces événements écoulés, de 1789 jusqu'à nous, il était placé au milieu de nombreux écueils, et nous devons déclarer, qu'à l'exception de quelques réflexions trop sévères, selon nous, ou du moins très-inopportunes, en ce moment, sur les fonctionnaires publics bordelais, peu de temps avant la chute du Directoire; sur la mairie lors de la chute de Charles X, et sur le dévouement chevaleresque de quelques Bordelais, lors de l'arrestation de la duchesse de Berry, on ne trouve que la plume froide et équitable d'un historien consciencieux dans le long ouvrage de notre auteur.

Quant aux événements antérieurs, à la grande révolution de 1789, nous avons déjà exprimé, dans

le cours de notre analyse, notre opinion sur tout ce qui traite de l'administration bienfaisante et éclairée du *grand Tourny*. En effet, Messieurs, cette partie du manuscrit de notre auteur est très-intéressante et très-instructive; et, après l'avoir lue, on connaît dans toute leur étendue les travaux vraiment gigantesques, par leur nombre et leur variété, exécutés parmi nous, durant un petit nombre d'années, par *Tourny !*

Il y a donc des éloges à donner à ce manuscrit, qui présente la considération si méthodique de tant de faits, de tant de documents laborieusement recueillis; il y a donc des louanges à adresser à un auteur qui, rédigeant dans un style simple et naturel l'histoire que vous aviez demandée, ne s'est pas laissé entraîner, hors de sa route, par l'attrait de quelques disgressions plus ou moins afférentes au sujet qu'il avait embrassé, mais qui a voulu vous offrir le tableau rapide, et à-peu-près complet, des faits historiques renfermés dans le cercle dont vous aviez indiqué l'étendue. Tout est donc, dans le manuscrit que nous avons examiné, consacré à l'histoire de notre belle et antique cité; tout y respire, à chaque page, l'amour du pays que nous habitons, et les salutaires principes d'une sage liberté; et si le public est appelé, quelque jour, à juger à son tour l'ouvrage de notre auteur, nous ne doutons pas qu'on ne lui applique avec justice cette devise si énergique et tant de fois mensongère : *Indocti discant et ament meminisse periti.*

CONCLUSIONS.

Votre Commission, tout en reconnaissant le mérite réel de ce manuscrit, vous déclare qu'il manque, à ce *résumé historique*, des développements de faits importants; qu'on n'y trouve pas une appréciation philosophique et profonde des événements retracés; que le style pourrait en être plus pur; que l'attente de la compagnie ne doit pas être, sous ces divers rapports, complètement satisfaite. En conséquence, votre Commission vous propose de décerner, à l'auteur de ce manuscrit, un prix de *trois cents francs*, comme un témoignage du mérite incontestable que vous avez reconnu dans quelques parties de ce travail consciencieux et de longue haleine.

DISCOURS

PRONONCÉ DANS LA SÉANCE DU 14 JUILLET 1836,

PAR M. LE LIEUTENANT-COLONEL

R. DE LA TOUR-DU-PIN.

MESSIEURS,

En mettant, pour la première fois, le pied dans cette enceinte, je me sens aussi fortement ému de reconnaissance, lorsque je juge toute la bienveillance de la main qui m'en a ouvert l'entrée, que frappé de surprise, si je consulte mes titres à une telle faveur; moi qui, d'après les intentions pacifiques que nous montre l'Europe, devais m'attendre à cacher ma vie

Dans les honneurs obscurs de quelque légion,

je me vois appelé à prendre rang dans une des plus anciennes sociétés savantes de l'Europe; dans une illustre compagnie où la sagesse fit entendre ses oracles par la voix imposante de Montesquieu, qui inscrivit le nom de Voltaire au nombre de ses

correspondants, et qui s'énorgueillit d'avoir compté et de pouvoir compter encore, parmi ses membres, tant d'illustres savants, tant de littérateurs distingués et même de grands poètes, tant d'artistes justement célèbres, tant d'hommes d'état et d'administrateurs non moins habiles que zélés! Messieurs, la récompense a précédé mes droits à l'obtenir : vous m'avez couronné avant la victoire. Que dis-je? même avant que je fusse entré en lice. Donc, de grands devoirs me sont imposés par cette faveur prématurée; mais comment justifierai-je le titre dont vous m'avez honoré?

A défaut de talent et de science, qu'offrirai-je à l'Académie pour l'aider à s'absoudre elle-même du suffrage qu'elle vient de laisser sortir de l'urne trop indulgente? Messieurs, si un ardent amour de la vérité, si un désir constant, un désir brûlant d'entrer, selon ma faible portée, dans le sacerdoce du progrès, de ce progrès social dont la loi n'est pas encore définie, mais dont la réalité ne saurait plus se mettre en doute; si une recherche constante, même opiniâtre, de la solution philosophique du problème de la destinée humaine; si une profonde conviction de la nécessité d'accélérer le mouvement industriel, afin d'en revenir plutôt au culte des idées; si un vif élan de l'ame vers ces heureux résultats à défaut de la capacité qui les enfante; si tout cela, Messieurs, vous offre votre justification, je dois y puiser plus de hardiesse, et commencer dès-lors d'apporter

mon faible tribut à la tâche d'utilité supérieure et de civilisation progressive dont les sociétés pensantes doivent se charger désormais. Permettez-moi donc, Messieurs, de vous soumettre sans détour, et avec toute la franchise de ma profession, ce que je pense du rôle que ces sociétés sont appelées à jouer maintenant pour concourir au développement des intelligences.

Constituées comme elles l'étaient jadis, les Académies ont fait leur temps. Cette vérité est aujourd'hui tellement répandue, qu'elle est devenue un lieu commun. Si donc les Académies veulent ressaisir la vie qui menace de leur échapper, permettez-moi, Messieurs, de le dire avec la voix générale : il faut qu'elles se fassent autres. Rien ne subsiste qu'en se posant d'accord avec les besoins de l'époque ; quand l'esprit humain fait un pas, dit très-bien l'illustre auteur du génie du christianisme, il faut que tout marche avec lui. Or, Messieurs, l'esprit humain a fait de grands pas depuis la fondation des Académies ; leur constitution devra donc se modifier. Les Académies ont été créées assises ; la voix du siècle leur crie : levez-vous et marchez.

Ce siècle qui, dans un mouvement de plus en plus accéléré, nous emporte agités de toutes ses tempêtes, et pressés de mille questions qu'il ne peut résoudre ; ce siècle, après avoir renouvelé toutes les institutions, entraîne à leur tour les sociétés littéraires quelque résistance qu'elles fas-

sent. Ces sociétés furent jadis conservatrices; elles seront désormais progressives. Les anciennes s'occupaient presque exclusivement de la forme; les nouvelles auront sur-tout à pénétrer le fond. Enfin, celles-ci s'appliquaient à perfectionner l'élégance de leur parole oiseuse; celles-là n'attacheront de prix au discours qu'autant qu'il enfantera des actes dont l'humanité pourra s'honorer et s'applaudir.

Ne croyez pas, Messieurs, que ce parallèle renferme la plus légère intention de satire contre les sociétés qui nous ont précédés. Loin de moi, la pensée de méconnaître les services qu'elles ont rendus; elles ont fait d'ailleurs tout ce qu'elles pouvaient faire. Nées sous le règne de la tradition, à une époque où la tradition étendait de toutes parts le sceptre de sa souveraineté absolue; alors que législations, formes sociales, littératures obéissaient à sa voix, qui seule osait s'élever dans le monde, que pouvaient faire les Académies? Travailler forcément sur un type donné, propager des règles que l'examen encore timide n'osait citer devant son tribunal, confier à la garde du goût l'élégance d'un langage que la moindre hardiesse, le néologisme le plus nécessaire épouvantait; et encore peu attentives au développement et à la nature de la pensée humaine, donner leur attention principale à conserver, dans toute sa pureté, certaine forme; telle fut, et logiquement telle dut être la mission des Académies. De là, ces pages si coquettes, passez-moi cette expression, si riche-

ment parées, et souvent si pauvres par le sujet, si dépourvues de ces discussions qui traitent de la destinée de l'homme, de ces questions sociales que notre siècle a posées, et dont il attend encore la solution; de là, cette critique fine, mais superficielle; cette petite guerre aux mots, dans laquelle Laharpe s'est montré éclaireur infatigable, et ces ingénieuses puérilités dont Fontenelle nous a laissé de si élégants modèles.

Toutefois, Messieurs, d'heureuses exceptions introduites au sein même des Académies, annoncèrent que la grande voix de Descartes, après avoir brisé les entraves traditionnelles, et ouvert à la raison captive le cachot des catégories d'Aristote, avait enfin opéré l'émancipation de la pensée; et l'Académie de Bordeaux est une des premières qui aient eu la gloire de faire un appel à l'originalité, et de proclamer l'indépendance du génie, quand lui vint l'heureuse idée de faire lire dans une de ses séances les trois premiers chapitres de l'Esprit des Lois qui venait de se lever, comme un astre inconnu, sur l'horizon encore obscur de la science.

Remarquons en passant, Messieurs, que les sociétés savantes n'ont jamais été immobilisées dans les liens de la routine comme les sociétés littéraires; que jamais les sciences ne sont restées stationnaires comme les idées, parce que les sciences se fondent sur des faits visibles, et que l'observation des faits en a toujours grossi le catalogue.

Mais aujourd'hui tout a pris l'essor, et les scien-

ces et les idées. L'antique voix de la tradition se tait, et la spontanéité réveillée, faisant explosion, enfante l'indépendance qui vole déployant sur toute chose humaine l'étendue de l'innovation. Dans ce mouvement rapide, qui tout entraîne, les lettres ne pouvaient demeurer pétrifiées dans leur ancienne fixité; et lorsque, comme un essaim ailé, elles se précipitent vers la région nouvelle qu'elles tentent de s'ouvrir, comment les sociétés vouées à leur culte ne seraient-elles pas emportées dans le tourbillon ?

J'avoue, Messieurs, que le rôle même actuel des Académies est moins de hâter le mouvement que de le régulariser; et que semblables à la chambre haute des gouvernements représentatifs, dont la fonction est d'opposer les digues de la sagesse au débordement des passions, ces sénats littéraires sont chargés d'arrêter, de rectifier, par l'examen et l'analyse, les fougueux écarts de la pensée irréfléchie. Mais pour diriger le mouvement, il faut le suivre; et si, aux époques où l'esprit humain s'avance à marches forcées, il ne convient point aux Académies de paraître à l'avant-garde, encore moins doivent-elles compter, selon l'heureuse expression de M. Cousin, parmi les retardataires de la civilisation.

Cesser de voiler sous la richesse décevante de l'expression la pauvreté réelle d'un sujet; agiter les questions religieuses, sociales et philosophiques, et repandre les solutions obtenues; préparer

de concert les matériaux composés de trop de spécialités diverses pour la capacité d'un seul et les bornes d'une vie, de ces monuments intellectuels dont les éléments sont élaborés par plusieurs, bien qu'ensuite la mise en œuvre n'appartienne qu'à un seul génie; briser à jamais le moule de la pâle imitation pour imprimer à notre littérature le cachet saillant de l'originalité qui, aux époques précédentes, lui a manqué dans quelques-unes de ces parties : voilà, ce me semble, plusieurs des conditions à l'aide desquelles les Académies peuvent encore espérer de vivre.

Nous devons donc quelque action de grâce à l'intention des jeunes poètes dramatiques de nos jours, de rendre à notre scène tragique l'originalité qui lui manque. Mais si la tentative ne saurait être trop applaudie, le résultat mérite-t-il le même éloge? Messieurs, je dois parler avec franchise : je suis loin de le penser. Notre ancien théâtre avec ses proportions étroites et ses conventions arbitraires a dû être répudié, quelle que soit la hauteur du génie de ses fondateurs. Quant au nouveau, n'avez-vous pas comme moi le chagrin de penser que la morale, le goût et la raison s'accordent à demander que l'éponge de l'oubli soit passée sur la plupart de ses conceptions avortées?

Au surplus, si je dois achever ma pensée, je dirai que le temps me semble passé pour nous de créer une tragédie originale et digne d'un peuple sérieux. Nous avons assisté à de trop fortes com-

motions ; nous avons vu se dénouer sous nos yeux trop de drames immenses, et non fabuleux, pour nous sentir remués par des catastrophes imaginaires, et que d'ailleurs la conception la plus vigoureuse ne pourrait pousser à la hauteur des événements qui ont épouvanté la scène où plusieurs de nous furent acteurs. Versailles, les Tuileries, le Temple, Fontainebleau, l'île Sainte-Hélène : voilà notre théâtre à nous ; et quel théâtre, Messieurs ! Après ces dramatiques réalités, comment la scène fictive nous offrirait-elle autre chose qu'un délassement éphémère, et alimenté chaque jour par de nouvelles et fugitives compositions dont la critique n'a pas même à s'occuper ?

C'est donc sur des sujets plus sérieux que doit s'arrêter désormais l'attention des sociétés littéraires. Le besoin de voir clair dans les orageuses perspectives de sa destinée, voilà, quoique à cet égard la multitude semble plongée dans une insouciance stupide, voilà ce qui aujourd'hui travaille sourdement et profondément le genre humain.

Nul objet ne peut donc s'offrir aux associations intellectuelles qui soit plus dignes d'investigations laborieuses, de méditations fortement concentrées que la recherche de la loi selon laquelle, semblable à la plante qui germe, pousse, fleurit et fructifie, l'humanité s'avance par des transformations nécessaires et déterminées vers un but final, dont ne la détourneront point les obstacles que lui opposent souvent les passions et les volontés individuelles.

J'avouerai néanmoins que du sein de l'anarchie dans laquelle flottent les esprits tout appauvris de doute, il ne faut pas s'attendre à voir sortir encore cette unité de vue, cet ensemble d'efforts qui constituent pleinement la puissance de l'association. Supposez qu'un observateur vînt parmi nous, Messieurs, à l'effet de s'enquérir des doctrines que chacun de nous professe, des fins que chacun de nous se propose, que verrait-il au travers de cet examen ? Certainement bien des oppositions de croyance, bien des divergences de principes, et comme une décomposition de forces, si je puis m'exprimer ainsi, en parlant de la situation des esprits. Mais est-il donc impossible de ramener à un point de contact toutes les incohérences? Non, certes : l'observation patiente et consciencieuse des faits de la part de chacun, voilà, quelle que soit la diversité des façons de voir, voilà par où peut se relier le faisceau de l'unité, de la fraternité parmi les membres des Académies. Une multitude de routes s'offrent à nos yeux ; une seule conduit au sanctuaire de la vérité : car la vérité est une. Or, comment la trouver cette route, si ce n'est en les explorant toutes? Quand chacun de nous sera obligé de reconnaître que le chemin où il a marché va se perdre dans le gouffre du vide, il faudra qu'il s'ouvre d'autres voies, et que la recherche se poursuive jusqu'à ce que l'objet en soit trouvé ; car, en conscience, l'humanité ne peut consentir à s'ignorer elle-même.

Et c'est cette tâche qui dépasse si grandement les forces de l'individu et les bornes si courtes d'une seule vie ; c'est cette tâche que les nouveaux besoins de l'époque rejettent sur les Académies. Les peuples ne vivent point de septicisme ; quand ils ont perdu les croyances imposées, il leur faut des certitudes réfléchies. Ainsi, Messieurs, quelles que puissent être les oppositions de nos doctrines personnelles ; que nous soyons spiritualistes ou matérialistes, panthéistes et antropomorphistes, déistes ou chrétiens, devenons tous explorateurs, mais explorateurs consciencieux ; et quand toutes les questions que l'esprit humain se propose incessamment à lui-même auront été agitées, analysées jusqu'à leur dernier élément, il faudra bien qu'une voix quelconque sorte de l'antre de la sybille, et fasse entendre une réponse désormais dégagée de toute ambiguité.

Permettez-moi donc, Messieurs, d'émettre au sein de cette illustre compagnie le vœu que j'exprimais dans une lettre adressée à une autre société philosophique et littéraire, de voir toutes les forces intellectuelles se réunir, toutes les doctrines se prêter un mutuel secours, toutes les méditations se concentrer, afin de parvenir à dissiper le nuage, qui jusqu'à présent a couvert le chemin que l'humanité doit parcourir pour arriver à l'accomplissement de ses destinées ; et comment se guider dans les aspérités de cette route obscure et bordée de précipices, si ce n'est au flambeau de la phi-

losophie ? La philosophie, comme le Sphinx de l'antiquité, apparaît aujourd'hui aux sociétés savantes avec toutes ses voiles à soulever, avec tous ses problèmes à résoudre, avec sa terrible énigme à deviner; mais aussi avec cette consolante promesse que si l'ancien roi de l'énigme, après avoir conquis la science, s'est arraché les yeux, le nouveau roi de l'énigme, en en trouvant le mot, sortirait de la cécité.

C'est donc l'étude des diverses philosophies qui se sont succédées depuis l'origine des choses, et qui toutes renferment des erreurs et des vérités, que les besoins des temps recommandent le plus spécialement aux sociétés savantes. Parmi ces philosophies, celles que l'Allemagne a vu naître se font remarquer par une hardiesse synthétique ou par une profondeur d'analyse que les nôtres ne peuvent se flatter d'avoir égalé. Aussi est-il de la plus haute importance, et sur-tout d'une importance actuelle de les faire adopter par la France, du moins dans ce qu'elles ont de solide, et par là de les rendre européennes; car, quelle que soit la hauteur des idées allemandes, elles n'ont cours en tout lieu que quand, pour me servir de la juste expression de M. Jouffroy, *elles ont été clarifiées par nos écrivains.*

Mais que fais-je, Messieurs, ne viens-je pas de protester, il n'y a que peu d'instants, contre toute espèce d'imitation dans les lettres, et maintenant je m'efforce d'attirer votre attention sur la philo-

sophie allemande; je vais même plus loin, j'ose solliciter l'adoption, la propagation de quelques-unes de ses données? Je ne pense pas que vous me trouviez là en contradiction avec moi-même. Autres sont les lettres, autre est la science. La littérature, expression spontanée d'une nationalité, retentissement harmonieux de ce qu'il y a d'instinctif et de passionné dans un peuple, devient factice aussitôt qu'elle emprunte. Mais la science appartient à l'humanité; elle va recrutant ses faits de toutes parts, et son trésor est en commun. Après avoir salué la psychologie écossaise, pourquoi tournerions-nous le dos à l'ontologie allemande? Sous quelque forme qu'elles se produisent, des vérités sont toujours des vérités.

Remarquons en outre que, tout en continuant de reconnaître combien sont étroites les théories méthaphysiques qui ne s'élèvent pas au-dessus de l'expérience, l'Allemagne commence à se fatiguer des hypothèses dont on l'a bercée dans ces derniers temps; et l'école de Krause que son jeune et intéressant disciple, M. Arhens, vient de nous faire connaître, s'est rapprochée de la France, en prenant pour point de départ la méthode expérimentale et l'analyse psychologique. Si l'Allemagne consent à marcher avec nous, en revanche, Messieurs, il faut de notre côté tâcher de suivre son vol hardi, non dans les nuages, mais au-dessus des nuages, et dans ces régions éthérées où nulle vapeur n'obscurcit le soleil de la vérité. Ainsi donc, dé-

sormais plus d'hypothèses, mais aussi quelque chose de plus large, de plus élevé que cette interminable analyse des facultés de l'esprit, sans que jamais il en sorte un commencement d'usage de ces mêmes facultés.

C'est, Messieurs, une question bien grave que cette question de méthode; mais je ne doute pas que vous ne jugiez, que vous ne sentiez, comme moi, qu'il n'en est point de trop sérieuses, de trop ardues pour les associations intellectuelles qui prennent à cœur de se tenir à la hauteur des besoins moraux de l'époque. D'ailleurs, la compagnie devant laquelle j'ai l'honneur de parler a toujours dû, d'après sa constitution en quelque sorte encyclopédique, s'occuper de choses alors que tant d'autres ne s'occupaient que de mots. Il suffit de jeter les yeux sur les mémoires de cette Académie pour se convaincre qu'elle a pleinement justifié ce que disait Voltaire de l'utilité dont pouvaient être les Académies de province. Physique et chimie, navigation, agriculture, statistique, archéologie, desséchement des marais dans les Landes, épuration des grandes eaux de la Garonne, en un mot, tout ce qui intéresse cette belle partie de la France; tels ont été, depuis votre fondation, quelques-uns des sujets de vos recherches et de vos discussions.

Après avoir dignement rempli le passé, certes, Messieurs, vous ne reculerez pas devant les exigences de l'avenir. Plus que jamais, vous aurez des

intérêts matériels à traiter, et ces temps y joindront sur-tout un développement intellectuel et moral à opérer ; car c'est là ce dont l'humanité est aujourd'hui en attente ; et qu'on ne croie pas que le retour de vos méditations vers les plus hautes questions de la métaphysique se bornerait à la découverte de quelques abstractions inapplicables. Non, certes. Rendre plus perceptibles à ce siècle quelques vérités primordiales dont la forme a vieilli, serait le sauver du vague dans lequel il se perd, et gratifier de la boussole dont ils sont dépourvus, l'art et les lettres qui flottent aux vents des incohérences et des contradictions sans nombre dont les opinions sont empreintes. M. de Bonald remarque avec beaucoup de sens qu'à la suite de l'apparition des méditations de Descartes, l'éloquence française prit l'essor. J'ose ajouter que si la rupture des liens de la tradition, en un mot, que si l'émancipation de la pensée a produit les essais louables à certains égards de la littérature appelée je ne sais pourquoi romantique, une doctrine qui cesserait de confondre ce que la sévère analyse distinguera toujours, c'est-à-dire l'unité et la totalité, la substance et le phénomène, la cause et l'effet ; cette doctrine réglerait la démarche vagabonde de la muse nouvelle qui a pris naissance dans le panthéisme, ce père de toute confusion. C'est donc aux plus hautes questions ontologiques que le siècle a besoin de tout ramener.

A la vue d'une si grande tâche, je ne puis m'em-

pêcher de me replier encore une fois sur moi-même, et de voir mon insuffisance dans toute sa nudité. Pour justifier votre suffrage, Messieurs, il faut que je le redise encore, je n'aurai que mon zèle et ma bonne volonté; mais soyez sûr que ce zèle et cette bonne volonté ne manqueront jamais. En m'ouvrant les portes de cette enceinte, vous m'avez fait en quelque sorte Bordelais. Je prends donc ici l'engagement de me tenir comme en embuscade pour guetter et saisir au vol la moindre circonstance qui pourrait intéresser ce fertile département et cette magnifique cité. Soyez sûrs, Messieurs, que rien de relatif à la prospérité de votre riche et glorieuse contrée ne parviendra à ma connaissance sans qu'aussitôt l'Académie n'en soit instruite. En trouvant dans cet engagement, la satisfaction de remplir une partie des devoirs que vous m'avez imposés par votre acceptation, j'y puise encore un adoucissement aux regrets que j'éprouve de vous quitter aussitôt. Jusqu'à ce qu'une heureuse circonstance, que je hâterai de mes vœux et de ma volonté, me ramène au milieu de vous, au moins tiendrai-je à l'Académie par le lien de la correspondance. En terminant ces pages qui, malheureusement pour moi, contiennent un adieu, je vous demande pardon de m'être répété; mais dans la vive préoccupation de ma reconnaissance, Messieurs, les remercîments que je vous dois et les promesses que je vous fais devaient être comme l'*alpha* et l'*omega* de ma pensée.

Discours

PAR

M. CH. LEMONNIER,

AVOCAT.

MESSIEURS,

Nous vivons dans une étrange et singulière époque ! Nous assistons au dernier acte d'un drame merveilleux et terrible ! Trois siècles de théories et de pratiques révolutionnaires ont, lentement et peu à peu, démoli des fondements jusqu'au faite la vieille société du moyen-âge ; dissout les anciennes croyances, affaibli et relâché les vieilles mœurs, brisé les plus sacrés monuments, effacé les règles les plus inviolables, et jonché de ruines de toute espèce le sol religieux et social !

Long-temps et violemment comprimé, l'esprit de liberté s'est à la fin frayé une large voie, et livré

sans contre-poids à ses propres emportements, nous l'avons vu précipiter les peuples de l'esclavage dans l'anarchie, et les individus de l'abnégation dans l'égoïsme. Le but social une fois renversé, tous les rangs se sont mêlés, confondus; plus l'ancienne hiérarchie s'était montrée forte et despotique, plus on a mis de frénésie et de joie licencieuse à fouler aux pieds les distinctions surannées et fausses qu'elle établissait! Aujourd'hui les volontés individuelles s'égarent sans frein; les intelligences s'élancent sans but; les forces se perdent et se dissipent sans résultat. Dans la confusion des rangs, chacun aspire au premier : personne ne reconnaît de supérieur; la mesure manque pour classer les hommes et juger les actions; c'est à grand peine si l'argent lui-même maintient encore dans cette cohue licencieuse et désordonnée un reste de classement et de discipline.

La société ressemble assez à ces armées victorieuses après de longs combats et de longues sueurs, dont les phalanges si régulières et si compactes se brisent, se déforment, se confondent, aussitôt la bataille gagnée, et au spectacle imposant d'un corps harmonieux et proportionné, font succéder le tableau pittoresque, mais effrayant, d'une multitude enivrée de l'exaltation brutale et confuse de ses passions individuelles.

Miroir fidèle des passions et des sentiments populaires, les arts reproduisent sous un relief plus saillant, sous un coloris plus vif, ce désordre uni-

versel et complet; le joug des plus saintes lois est audacieusement brisé; les anciens maîtres, non-seulement voient leurs autels déserts, mais l'auréole même de leurs fronts augustes pâlir, et leurs vieilles gloires brutalement arrachées du sanctuaire et jetées au vent par des mains sacrilèges.

Morale, beaux-arts, croyances sociales et religieuses; tout a été mis en pièce, tout a été livré au souffle de la dispersion; et si de nos jours les fureurs de la destruction s'appaisent et tombent enfin, ce n'est trop souvent que pour faire place à une froide indifférence, à un scepticisme railleur et décoloré, à un égoïsme brutal. Cancer dévorant et rongeur dont la triste maladie du suicide accuse suffisamment les progrès et les ravages!

A Dieu ne plaise cependant, Messieurs, que je désespère du salut futur des sociétés humaines! A Dieu ne plaise que je veuille calomnier le siècle fécond dont nous sommes les enfants, et ne prendre dans les choses de ce temps que leur côté lugubre et désespéré!

Oui, sans doute, si nos regards se tiennent exclusivement attachés au passé, nous ne découvrirons que ruines, désolations, anarchie. Mais tournons-les vers les routes nouvelles dans lesquelles l'humanité incertaine encore pose à peine un pied timide, et de plus consolantes perspectives s'ouvriront devant nous.

La main féconde et bonne de l'éternelle providence ne manque jamais à l'humanité dans le long

et magnifique pélérinage qu'elle accomplit pour son perfectionnement et son bonheur! L'histoire est là pour témoigner hautement que la même loi, qui dans la nature dont nous sommes environnés perpétue la vie par la mort, et place toujours dans une tombe un berceau, préside aussi aux destinées sociales. Quand un peuple disparaît un instant sous les voiles obscurs et silencieux d'une mort apparente, c'est toujours, comme la chrysalide, pour en ressortir plus tard, doué d'une vie plus active et paré de couleurs plus brillantes ! N'oublions pas la prophétique parole du Comte de Maistre : *quand Dieu efface c'est pour écrire ;* et songeons que dans le livre éternel il n'est point de page qui ne doive à son tour recevoir l'empreinte des divins caractères.

Nous sommes entourés de ruines ! Cela est vrai : mais parmi les ruines du passé, l'avenir perce la terre et fleurit. Si à l'extrémité de l'horizon, les flambeaux anciens pâlissent et s'éteignent, dans le ciel opposé les lueurs nouvelles qui brillent déjà dans le crépuscule ne prédisent-elles point l'avènement d'astres nouveaux? Ne sentez-vous pas comme autour de nous, pendant que les uns gémissent ou dorment, se lamentent ou s'appesantissent, s'agite impatiente et active une nouvelle génération ? Par-tout des voies inconnues s'ouvrent à l'ardeur inquiète des peuples; l'industrie, puissance toute jeune, échappée la première des crevasses du vieil édifice féodal, jette dans notre

monde moderne de fortes et longues racines. Non-seulement elle renouvelle, féconde et vivifie la face de la terre, sème le monde de merveilles inouies, décuple la puissance de l'homme, et lui prépare dans le globe assoupli et dompté un associé complaisant et docile, mais son active influence pénètre partout; dans les mœurs, dans les lois, dans les arts, dans la politique ! Qui mêle les nations et jette dans leurs cœurs des semences d'alliance et d'union? Qui envoie jusque dans les contrées les plus lointaines d'infatigables missionnaires porter, avec nos modes et nos produits, nos sentiments civilisateurs et nos idées progressives? Qui prépare enfin, par la construction de ces innombrables réseaux de fer, qui vont couvrir l'Angleterre, la Belgique, la France, l'Allemagne, les éléments d'une ère sociale toute nouvelle? Qui efface les distances, dévore l'espace, détruit les étroits préjugés du patriotisme, et convie toute terre et tout homme aux jouissances du luxe et aux charmes de la liberté? C'est encore l'industrie!

Enfin, Messieurs, les beaux-arts que je vous représentais tout-à-l'heure sortis sans frein des anciennes limites, rencontrent souvent déjà, il faut bien en convenir, de sublimes inspirations, des créations imprévues et merveilleuses; la musique, cette langue universelle dont les accords puissants font vibrer à la fois tant de cœurs opposés, tant d'intelligences diverses, ne se propage-t-elle pas des premiers aux derniers rangs de la société? Si le

drame parlé pâlit et s'efface, le drame lyrique ne donne-t-il pas au théâtre une puissance d'émotion qui bientôt, sans doute, tournera au profit de la moralité publique?

Siècle de préparation, de fusion, de transition, notre époque porte à la fois les couleurs ternies du passé et la livrée brillante de l'avenir. Sollicités par deux forces opposées, l'une qui nous retient au passé, l'autre qui nous entraîne vers un avenir vague et mal dessiné, notre vie se passe dans cette lutte incessante, où tour-à-tour des gémissements funèbres et des hymnes d'allégresse, des chants de désespoir et des cris de victoire, viennent retentir à nos oreilles! Siècle qui tiendra plus de place par les germes qu'il porte dans ses flancs que par les fruits la plupart incolores et fades qu'il donne à cueillir! Époque bizarre (je le répète) dans laquelle toutes choses, même les plus grandes, paraissent petites, parce que nulle chose n'est vue à sa place, et dans sa véritable perspective.

Messieurs, je me suis demandé souvent quel pouvait être, en ces temps où la foi et le scepticisme, le regret et l'espérance, le désespoir et l'enthousiasme se disputent le cœur et l'intelligence, le rôle et la mission de vos antiques et savantes assemblées.

Et il m'a paru, Messieurs, que ce rôle était grand, cette mission utile et glorieuse!

Entre ces deux forces qui la sollicitent sans

cesse, l'une vers le passé, l'autre vers l'avenir, la société ne saurait sans un danger mortel faire un choix exclusif!

Malheur au peuple qui n'aurait pas la force de changer ses arts, ses théories, ses institutions, sa morale, quand l'heure sonne des rénovations sociales! Il périrait, engourdi dans l'immobilité, sous les ruines qu'il n'aurait su ni prévoir ni empêcher! Malheur au peuple qui, saisi d'une fiévreuse ardeur de démolition, brûlant d'une soif rénovatrice furieuse et insensée, méprisant les traditions de ses pères, voudrait, dans sa frénésie, refaire à neuf et de fond en comble l'édifice social entier, supprimer le passé comme absurde et mauvais, dater de lui-même, et se bâtir une société sans traditions, des croyances sans fondements, des institutions sans racines, des mœurs sans antécédents : une telle impiété, ou pour mieux dire une telle folie, conduirait droit au suicide la nation qui en serait capable.

Entre ces deux excès, l'amour exclusif du passé et l'amour exclusif du nouveau, les sociétés doivent d'un pas sage, diversement mesuré selon les époques, suivre la voie progressive que leur trace le doigt de Dieu. Rien dans le monde social, pas plus que dans le monde physique, ne sort du néant; toutes choses veulent être préparées et soutenues par celles qui précèdent.

Ce calme qu'il est si nécessaire d'apporter et de maintenir dans l'évolution sociale qui s'accomplit;

ce rythme sagement mesuré dont la marche des peuples a besoin, vos assemblées, Messieurs, me paraissent admirablement instituées pour en donner à la fois le précepte et l'exemple. Dépositaires naturelles des traditions; gardiennes vigilantes des trésors que l'antiquité lègue au présent, avec mission d'en reporter l'héritage aux futures générations, les Académies ont une grande mission à remplir dans l'œuvre sociale actuelle. Loin d'opposer au progrès une infranchissable barrière; loin de se cantonner exclusivement dans les habitudes anciennes, et dans les errements vieillis, elles doivent, elles aussi, prendre part à la marche générale qui les enveloppe et les entraîne, encourager l'innovation, tendre la main à l'avenir; mais en même temps, et à la fois, représenter dans ce qu'il a de beau, de bon, de grand et de légitime ce passé que la précipitation des novateurs condamne souvent avec trop d'exclusivisme et de légèreté.

Le bien, Messieurs, le vrai, la vie enfin, n'est point une course haletante et sans repos, non plus qu'une froide et impassible immobilité; la vie est un progrès : or, qui dit progrès, dit par cela même enchaînement, continuité, et par cela même, passage, translation, mouvement, transformation.

Comprendre les conditions d'existence nouvelles que le mouvement des sociétés fait aux institutions; chercher partout d'un œil curieux et pénétrant

les innovations, même les plus radicales, pour les encourager en ce qu'elles ont de louable, pour les modifier en ce qu'elles ont de téméraire et d'irréalisable, aider l'activité humaine à se frayer les voies neuves à l'entrée desquelles elle hésite et tâtonne, voilà, Messieurs, un rôle utile et noble.

Avant de prendre ma place parmi vous, qu'il me soit permis d'ajouter que votre savante assemblée le remplit depuis long-temps.

Vos travaux ont eu pour but constant d'encourager le progrès social sous toutes les formes, et dans toutes les directions.

Vous avez sagement compris quelle part l'industrie, soit commerçante, soit agricole, soit manufacturière, devait se faire dans l'époque où nous vivons. Vous avez compris sur-tout quels encouragements les deux dernières réclament dans nos départements. En même temps, vous n'avez cessé de pousser à la culture des lettres; vous avez encouragé les arts; vous avez posé les problèmes les plus élevés de la science.

Pour moi, Messieurs, appelé par de longues études économiques à représenter spécialement parmi vous une science toute moderne, mais pleine d'avenir, j'accepte avec reconnaissance la place que vous voulez bien m'accorder dans vos rangs.

Votre bienveillant accueil va me devenir un encouragement précieux dans mes travaux futurs.

Conduit par l'honorable profession dont je commence l'exercice, à préférer désormais aux recherches économiques les travaux du légiste et les études de l'avocat, vous me trouverez toujours disposé à joindre mes efforts aux vôtres, dans la poursuite de l'œuvre que vous accomplissez si dignement !

ÉLOGE

DE M. LE VICOMTE

J. B. S. GAYE DE MARTIGNAC,

MINISTRE D'ÉTAT,

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

PAR M. DE SAINCRIC.

Messieurs,

Sous un gouvernement absolu, on voit trop souvent des hommes doués de talents supérieurs, vivre dans une sorte d'obscurité provinciale, loin des grandeurs suprêmes, et mourir ainsi méconnus, sans illustration et sans gloire, auprès de leurs foyers domestiques.

Dans les états constitutionnels, au contraire, tout homme de mérite peut être amené, par les colléges électoraux ou par le choix du prince, sur la grande scène des Chambres législatives. Alors,

pair ou député, les fluctuations diverses des majorités qui se forment au sein de ces assemblées délibérantes, offrent à son ambition les chances les plus brillantes; il peut arriver rapidement à la puissance, à la fortune, et goûter leurs jouissances amères, jusqu'à ce que le choc violent d'une autre majorité triomphante le fasse rentrer dans les rangs vulgaires d'où son talent distingué l'avait fait quelque temps sortir.

La vie de notre confrère, le vicomte *Gaye de Martignac*, nous offre un exemple mémorable de cette ascension rapide vers le pouvoir ministériel, justifiée par un mérite incontestable, et de cette chute inopinée après les douceurs décevantes d'une grandeur éphémère.

Heureux les Ministres qui, de même que M. de *Martignac*, marquent leur passage dans les voies périlleuses du pouvoir, par des actes d'un ordre élevé, dont le but est la gloire et la prospérité de la patrie, ou par des résolutions plus simples et non moins louables, dont le désir de faire le bonheur du peuple est la cause inspiratrice!

Alors, ces grands d'un jour, qui partagèrent avec les souverains les embarras et les soucis de la direction des affaires, peuvent tomber brusquement des régions élevées de la puissance; mais ils ne tombent pas sans gloire, et si le souvenir de leurs grandes actions politiques ne suffit pas pour les consoler de leur disgrâce inattendue, ils trouvent des consolations dans la reconnaissance de la patrie

et dans les accents de la gratitude du peuple, qui reçut des bienfaits et qui ne les oublie pas.

Tel fut, Messieurs, le vicomte *Gaye de Martignac*, membre honoraire de cette compagnie, dont je fus l'ami, dont je devais il y a trois ans, signaler et déplorer la mort prématurée dans une de nos séances publiques, et dont les plus cuisantes afflictions personnelles m'ont forcé de retarder jusqu'à ce jour l'éloge académique.

Mais aujourd'hui, je puis donc enfin parler dans cette nombreuse assemblée de Bordelais, de ce compatriote et de ce confrère, qui mourut en 1832, et dont la mémoire chérie méritait si bien de recevoir ici un solennel hommage!

Vous avez tous connu, Messieurs, M. de *Martignac*, vous savez que les premiers jours de son adolescence furent marqués par des succès de collége, et que depuis la fin de cette éducation scolastique, il sut conserver, dans les diverses phases de sa trop courte existence, cette supériorité d'intelligence et de talent que sa jeunesse fesait dès l'abord présager.

Lancé bien jeune encore, vers la fin du gouvernement du *Directoire*, dans les cercles de Paris, un esprit vif, brillant et léger le fait distinguer d'une manière très-flatteuse; bientôt après attaché à l'ambassade de *Siéyes* à Berlin, il soutient cette réputation d'homme aimable, et acquiert aussi celle d'écrivain facile et sensé; de retour au sein de la capitale de la France, il se livre à ses goûts

littéraires, et des poésies fugitives, d'un style élégant et pur, et des vaudevilles plein de sel, viennent démontrer l'heureuse flexibilité de son esprit si fécond et si varié.

Mais M. *de Martignac* avait pour père un avocat, professeur jurisconsulte, orateur vif et chaleureux, homme des anciens jours du Barreau Bordelais, qui vit naître *Desèze*, *Lainé*, *Émérigon*, *Ferrère* et *Ravez*, et qui désirait voir son fils entrer, sous ses yeux, dans cette arène oratoire si brillante et si difficile. Les vœux de ce légiste vénérable furent entendus par son fils, et M. de *Martignac*, quittant les plaisirs du grand monde parisien, vint dans sa province natale, embrasser avec zèle, la profession d'avocat, que son père avait tant de fois illustrée par son éloquence et son savoir!

Alors M. de *Martignac* se montre à nos yeux sous un nouvel aspect; s'appliquant à des méditations sérieuses, il se prépare, en secret, aux luttes du Barreau, il y paraît enfin, et il y paraît en maître! Une élocution facile, pénétrante, et pleine de charme, le seconde dans ses efforts oratoires; une érudition judicieuse, peut-être les inspirations paternelles, un sens droit et précis, tout vient ajouter à sa jeune éloquence, et bientôt on classe M. de *Martignac* parmi les bons avocats de notre barreau, depuis longtemps si riche en hommes très-distingués!

Le suivrai-je, Messieurs, dans cette carrière nouvelle, qu'il parcourut avec tant de succès?

Mais ne serait-ce pas un travail superflu, lorsque je parle devant un auditoire qui a si souvent entendu plaider M. de *Martignac*, avec profondeur et clarté, les causes les plus difficiles ? devant un auditoire, qui, je n'en doute point, a conservé le souvenir de ces beaux mouvements oratoires qu'il puisait dans une sensibilité, très-expansive, et qu'un organe pur et flexible lui permettait de réaliser avec bonheur ?

Considérons plutôt M. de *Martignac* dans une position nouvelle, lorsque, revêtu de la toge du magistrat, il se voit appelé, comme membre du parquet bordelais et chef de celui de Limoges, à l'insigne honneur de défendre, au nom du *prince*, les intérêts les plus chers et les plus sacrés, ceux de la patrie, du monarque et du malheur ! Avocat-général, procureur-général, dans ces fonctions progressives, si rapidement confiées par le gouvernement à son mérite généralement reconnu, *M*. de *Martignac* justifie cette confiance du pouvoir, par les qualités les plus nobles et les plus rares, et pour lui, la magistrature est une occasion plus solennelle de mettre en évidence son talent incontestable de jurisconsulte et d'orateur.

Mais c'est bientôt sur une scène plus élevée que vont briller, d'un vif éclat, les talents supérieurs de M. de *Martignac*. Une révolution ardente, passionnée, agite jusques dans ses fondements, le vieux trône d'Espagne ! Les rois de l'Europe, et la France monarchique elle-même frémissent au bruit

sourd et terrible du volcan nouveau qui s'ouvre dans la péninsule, et qui présage déjà des éruptions désastreuses pour tous les souverains ennemis de la liberté, sans limites, compagne ordinaire de la licence et de l'anarchie! Une croisade européenne et monarchique est dirigée vers le royaume espagnol, où la révolution militaire de Cadix, victorieuse à Madrid d'un monarque faible et désarmé, semble menacer tous les états que ne régissent pas des lois *purement démocratiques.*

Alors, vous le savez, Messieurs, une armée française s'ébranle sur notre frontière européenne, sous la conduite d'un prince, voisin du trône constitutionnel de 1814; elle va traverser la *Bidassoa;* mais il faut donner à ce prince des conseillers, ou du moins des hommes capables de le seconder dans l'exécution de ses projets, tout à la fois, belliqueux, diplomatiques et pacificateurs? M. de *Martignac* est choisi pour remplir, auprès du *Duc d'Angoulême*, une partie de ces fonctions délicates et difficiles, et, sous le titre de commissaire civil, il suit, dans la campagne rapide de 1823, les mouvements de notre armée.

Qui ne sait, Messieurs, que dans cette expédition *conservatrice*, M. de *Martignac* par son esprit conciliant, souple, essentiellement empreint d'une modération raisonnée, parvint, plus d'une fois, à calmer les partis, les rivalités furieuses et à désarmer les haines invétérées? Qui ne sait que, dans la sage ordonnance d'Andujar, le *duc d'Angoulême*,

inspiré par M. de *Martignac*, avait fixé les bases du bonheur futur de l'Espagne, si les dispositions prévoyantes de cette ordonnance pacificatrice eussent été exécutées par un monarque, qui depuis............

Après cette campagne de 1823, pendant laquelle M. de *Martignac* sut étudier les lieux, les hommes, les institutions et les mœurs, il revint dans sa patrie pour y recevoir du gouvernement d'éclatants témoignages de satisfaction et de gratitude, qu'une mission si bien remplie dut lui faire obtenir.

Les bornes qui me sont prescrites me forcent de franchir quelques années qui suivent 1823, et qui nous montreraient M. *de Martignac*, député, toujours l'apôtre de la modération, le défenseur ardent de la monarchie constitutionnelle, obtenant de brillants succès de tribune, et captivant tous les suffrages par son éloquence naturelle, simple, facile et persuasive.

Sur tous les bancs de cette assemblée de législateurs, on rendait en effet hommage à cet art de parler que possédait si bien M. de Martignac; mais on admirait alors, également en lui, les vues grandes et généreuses qui animaient son ame : on voyait que sa pensée dominante était la possibilité de contracter loyalement une alliance, intime et durable, entre le trône et la liberté, entre la monarchie des Bourbons et la démocratie à idées libérales, née dans les orages de 1789, et con-

duite, par les horreurs de 1793 et le despotisme de l'empire, à desirer la possession de la liberté, à l'abri d'un trône soutenu par des institutions constitutionnelles.

Mais bientôt, après avoir occupé le poste honorable de *directeur général de l'enregistrement et des domaines*, M. de *Martignac* devient Ministre de l'intérieur, et ministre très-influent ! On le voit alors, et malgré de nombreux et puissants obstacles, chercher toujours à réaliser l'alliance conservatrice qu'il croyait possible, et qu'il eût amenée peut-être, si des partis, ennemis acharnés, ne l'eûssent pas arrêté dans l'accomplissement de cette œuvre patriotique.

Toutefois, dans sa carrière ministérielle, M. de *Martignac* ne se borne pas à des travaux de haute politique; il protège, il encourage par des actes nombreux, émanés de son ministère, l'agriculture, le commerce, l'industrie, les lettres, les sciences et les arts; il suscite la création de grandes entreprises littéraires, scientifiques et artistiques. Sous ses auspices, de grandes expéditions, toutes pacifiques, s'éloignent de la France : l'une part pour l'Egypte, sous la conduite de *Champollion* et de *Pariset*; elle va dans cette contrée, berceau vénéré de la civilisation européenne et des sciences qui la favorisent, étudier le pays, les hommes les productions, les maladies endémiques si funestes dans ce pays oriental; mais sur-tout dessiner, mesurer les monuments antiques, retracer

fidèlement les hyérogliphes qui les couvrent, afin de confirmer, par des observations locales, les profondes et lumineuses explications données au monde savant par *Champollion*, mort trop tôt pour sa gloire, et pour la connaissance parfaite de ces grands mystères hyérogliphiques que nous légua l'antique Egypte.

Une autre expédition dirigée par le savant bordelais *Bory-de-Saint-Vincent*, notre confrère, se dirige vers la *Morée*; elle va mesurer, fouiller, dessiner, étudier, dans tous les sens, cette terre classique, où tout est souvenir de gloire et de patriotisme, où tout respire la philosophie, les lettres, les sciences et les beaux-arts, où le génie brilla jadis, sous tant de formes et d'un éclat si vif et si pur; cette terre si mal connue des peuples européens modernes, et qui, grâces à la protection de M. de *Martignac*, est si complètement décrite, aujourd'hui, dans le magnifique ouvrage rédigé par la savante commission qu'il sut choisir et mettre en action.

C'est à cette époque, Messieurs, que M. de *Martignac*, écoutant notre voix, accueille les vœux de cette Académie; les soumet à l'approbation du monarque, et que l'ordonnance qui nous constitue sur de nouvelles bases, en harmonie avec la marche progressive de l'esprit humain, est rendue. Inappréciable bienfait! qui nous fut accordé d'après la proposition de M. de *Martignac*, et qui nous fut plus précieux encore, par la ma-

nière délicate et empressée dont il nous fut délivré.

Mais le moment approchait, Messieurs, où M. de *Martignac*, atteint par une réaction politique nouvelle, allait être arrêté dans cette carrière honorable, dans le développement qu'il voulait donner à ses vues élevées, monarchiques et patriotiques ! Il allait tomber devant cette réaction absolutiste, qui devait avoir pour résultat inattendu la déchéance d'une dynastie !....... M. de *Martignac* tomba ! Mais sa chute fatale fut comme le présage, non de la révolution de Juillet 1830, (que personne ne pouvait croire aussi prochaine), mais au moins de quelque coup d'état déplorable et funeste à la vraie liberté. M. de *Martignac* tomba ! Mais il conserva, dans sa disgrâce, tous les sentiments généreux qui l'animaient, depuis quinze ans, au sort d'une dynastie, à laquelle il avait consacré sa vie, et dont, par ses judicieux conseils, il chercha toujours à consolider parmi nous l'existence menacée et tant de fois chancelante !

Rentré dans la vie privée, M. de *Martignac* chercha des délassements, et trouva de vrais plaisirs dans le commerce des muses, auprès de sa vertueuse compagne, si douce, si bienveillante aux jours de la prospérité, si noblement résignée dans la disgrâce de son époux.

Du fond de sa retraite provinciale, il entendit, avec effroi, gronder l'orage de *Juillet*, éclater la

tempête populaire, et se briser, pour toujours, un trône antique qu'il croyait éternel ! M. de *Martignac* déplora silencieusement cette catastrophe terrible qu'il n'avait pas provoquée, et que ses vues, franchement réalisées, eussent peut-être prévenue; mais malgré ses regrets dynastiques, son cœur battit toujours pour la France; et lorsque la nouvelle constitution eut placé *S. M.* Louis-Philippe sur le trône de ce royaume, on vit M. de *Martignac*, apporter à la tribune de la Chambre des Députés, sa parole éloquente et mélancolique, mais toujours empreinte de patriotisme et de modération; discuter avec calme les grands intérêts du pays, et faire entendre de nobles accents en faveur de la famille exilée qu'il servait naguère avec tant de zèle et d'honneur !

Mais bientôt l'imprudent pilote qui, succédant à M. de *Martignac*, dirigea si témérairement le vaisseau royal au milieu des écueils redoutables dont il était entouré, réclama la voix de son prédécesseur, pour qu'elle lui prêtât son appui devant le tribunal auguste, où la chute du trône le faisait comparaître; et cette voix, Messieurs, ne trahit pas la flatteuse confiance du ministre abattu, elle fut éloquente, elle fut digne de sa haute et difficile mission; et ce fut, pour les cœurs généreux, un noble et touchant spectacle que cette lutte oratoire et chaleureuse, où le ministre, ami de la monarchie et de la liberté, s'efforça d'excuser les erreurs funestes de son aveugle successeur !

Cette abnégation loyale de tout souvenir haineux ; ce dévouement plein de chaleur; cette plaidoirie longue et pénible ; tout cela fut, pour M. de *Martignac*, l'occasion d'un beau triomphe, comme orateur homme-d'état ; mais ce triomphe, si flatteur et si mérité, lui devint fatal ! Car, c'est en quittant le prétoire de la Cour des Pairs, ému, agité, tout en nage, qu'il puisa, dans un air froid et humide, le gèrme fatal de la maladie consomptive, dont il mourut au mois d'*Avril* 1832 !

Telle fut, Messieurs, la vie de M. de *Martignac*, rapidement considérée. Tel est le simple résumé de cette vie si variée, si pleine d'incidents extraordinaires, si féconde en productions littéraires, oratoires et politiques, et cependant, hélas ! si courte !

Il ne m'a pas été permis, dans cette circonstance et dans cette enceinte, de juger, avec étendue, le mérite intellectuel de M. de *Martignac* ; assez, d'autres parleront de ses nombreuses poésies fugitives, pleines de facilité d'élégance et de traits spirituels, de ses œuvres dramatiques légères (*Ésope chez Xanthus, le Spectateur Nocturne, Une sur Mille*), où le cachet de l'observateur plein d'esprit et de goût se fit toujours remarquer de la simple *nouvelle*, si touchante, où la couleur locale espagnole était si bien observée, et dont le style mélancolique était conforme aux situations retracées dans cette production romanesque, publiée sous le titre du *Couvent de Sainte-Marie aux Bois* ; de ses con-

sidérations historisques sur l'Espagne, dont le premier volume, écrit d'une main si ferme et d'après des principes essentiellement progressifs, mais conservateurs, fut accueilli avec tant d'intérêt, et fait aujourd'hui si vivement regretter la *non publication* des volumes qui devaient le suivre ; de ses plaidoyers, comme avocat; de ses requisitoires de ses mercuriales comme magistrat, où le savoir, l'érudition et la profondeur du raisonnement se couvraient des grâces d'une diction nombreuse, élégante, pleine de clarté, toujours parfaitement appropriée au sujet, et que relevait encore le charme séduisant d'une élocution naturelle, facile et pénétrante?

Quant à moi, Messieurs, qui n'ai voulu dans ce jour, et trop tardivement, sans doute, que remplir un religieux devoir académique, en esquissant devant vous la vie de M. de *Martignac*, permettez-moi de terminer ici cet éloge d'un Bordelais illustre, qui fut le bienfaiteur de notre compagnie, l'orgueil de notre barreau, l'un des plus brillants orateurs de la tribune nationale, un diplomate plein de modération et de fermeté, un ministre libéral et habile, et pour mettre le comble à sa gloire, le défenseur éloquent de son *ennemi vaincu !*

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

J. B. Paulin GUÉRIN, D. M. P.,

membre de l'Académie,

Par M. GINTRAC, médecin.

J. B. Paulin Guérin, mort le 20 Octobre 1835, à l'âge de cinquante-neuf ans, était fils de l'illustre Pierre Guérin, que nous perdîmes en 1827, et petit-fils du chirurgien Dubruel, qui s'était acquis dans notre ville, il y a plus d'un demi siècle, une excellente réputation.

Guérin fit de très-bonnes études au collège de Pont-le-Voie. De retour à Bordeaux, il entra dans une pharmacie; mais son frère aîné, destiné à la médecine, étant mort, il vint le remplacer et continuer la carrière parcourue avec tant de succès par les principaux membres de sa famille. Ce fut d'abord sous les auspices de son père, et plus tard à Paris, sous les yeux du célèbre Boyer, que Paulin Guérin fit ses études médicales et chirurgicales. Il eût été difficile de choisir deux maîtres plus habiles, l'un grand praticien et homme de génie,

l'autre professeur savant et méthodique, tous les deux si distingués par un jugement sûr, une vaste érudition et une expérience consommée.

Notre collègue obtint, en 1805, le titre de docteur en médecine à la Faculté de Paris; il prit pour sujet de sa thèse inaugurale l'opération de la cataracte, et démontra, soit par des faits positifs, soit par des raisonnements exacts, combien étaient vaines et spécieuses les objections dirigées contre le procédé de son père.

Revenu dans sa ville natale, il s'occupa avec un soin particulier des maladies des yeux, et il acquit dans cette spécialité un tact, un discernement, une habileté incontestables.

Nommé chirurgien en chef de l'hôpital Saint André, il déploya de grands talents dans la pratique des opérations les plus difficiles. Parmi celles qui font la gloire de la chirurgie, et qu'il exécuta avec un rare bonheur, je dois particulièrement mentionner la lithotomie; car, en six ans, il tailla par le procédé de son père cinquante-trois malades, et en guérit quarante-neuf; résultat assurément bien digne de figurer dans la grande discussion non encore terminée sur les avantages respectifs des diverses méthodes employées contre les calculs vésicaux.

Guérin ne se livra point à l'enseignement. On aurait le plus grand tort d'attribuer son éloignement du professorat à un défaut de savoir et de capacité; il était retenu par une timidité natu-

relle. Jadis il m'en fit l'aveu; jamais il n'avait pu vaincre ce sentiment né d'une extrême modestie. Cependant, il s'exprimait toujours en un langage correct et avec une judicieuse précision; il parlait en homme qui sait, et non d'une manière vague et irréfléchie; il suivait les progrès de l'art avec intérêt, et ne demeurait étranger à aucun des moyens nouveaux qui étaient successivement préconisés; il les expérimentait, et bientôt son opinion était formée sur leur valeur réelle.

On est étonné que notre collègue, fait pour inspirer une grande confiance, n'ait pas eu l'une des clientelles les plus étendues; la sienne, il est vrai, était en quelque sorte choisie, composée de familles respectables qui lui portaient un sincère attachement; mais Guérin n'avait jamais songé à mettre en relief son mérite personnel; il s'était sans cesse effacé et comme oublié devant son père; il n'avait ambitionné ni honneurs, ni fortune; l'estime des gens de bien, celle sur-tout de ses confrères, qui très-souvent réclamaient ses conseils, lui avaient toujours suffi.

Il était aussi honnête homme que médecin instruit et consciencieux; son désintéressement et son humanité étaient exemplaires. Sous des dehors froids et sévères, il cachait les sentiments de la véritable philantropie; il n'épargnait ni soins, ni attentions délicates, auprès de ceux qui avaient remis en ses savantes mains le précieux dépôt de leur vie et de leur santé. Les pauvres étaient ac-

cueillis par lui comme les riches. Ce fut gratuitement que jusqu'à sa mort il soigna, dans les divers hospices, les individus atteints de maladies des yeux; et qu'il fit pendant environ huit ans, comme chirurgien adjoint, le service trimestriel de l'hospice des Enfants abandonnés.

Guérin était l'un des membres les plus anciens et les plus distingués de la société de médecine, qui deux fois, lui conféra le titre de président; il devint notre collègue en 1823; il fut aussi membre du conseil de salubrité, et membre du conseil municipal en 1831. Dans ces diverses fonctions, il donna des preuves de l'étendue de ses lumières, de la rectitude de son esprit et de son amour pour le bien public.

Il a cessé de vivre à un âge peu avancé. Depuis long-temps, il portait les germes d'une destruction prochaine; mais juge habile de ce qu'il éprouvait, il sut conjurer l'orage qui le menaçait: une plus longue résistance devint ensuite impossible; il mourut avec résignation et fermeté, entouré d'une famille estimable qui le chérissait, d'amis qui lui étaient sincèrement dévoués, et des consalations que donnent une conscience pure et les espérances de la piété.

NOTICE

SUR

J. F. GUITARD,

PAR M. H. GACHET.

J. F. Guitard, né à Bordeaux, d'une famille honorable, fit ses humanités dans l'un des colléges de notre ville. Son goût pour les études sérieuses le portant à embrasser la carrière médicale, il alla se former à Paris, sous les maîtres qui florissaient dans la capitale au commencement du XIX.e siècle. Le zèle avec lequel il saisit l'occasion de mettre à profit les leçons de ces hommes illustres, lui permit d'obtenir bientôt le titre de docteur en médecine et de soutenir, avec distinction, sa thèse inaugurale qui avoit pour sujet les maladies héréditaires (1). Il revint dans sa ville natale et s'y livra à la pratique de l'art de guérir et à l'étude de la saine philosophie. En 1808, il publia un mémoire sur les passions considérées dans leurs

(1) Recherches sur les maladies héréditaires ; thèse présentée à l'École de Médecine à Paris, au mois de Prairial an 11.

rapports avec la médecine (1). Cet ouvrage, qui présente un résumé très-lumineux de ce qu'on avait écrit jusqu'alors, contient aussi des considérations propres à l'auteur. Ces considérations firent accueillir avec intérêt l'ouvrage de M. Guitard.

L'Académie royale des sciences de Caen ayant proposé pour sujet de prix cette question : *Quels sont les effets de la* TERREUR *sur l'économie animale ?* M. Guitard se présenta dans la lice, et le mémoire qu'il avait composé fut couronné par l'Académie, dans la séance publique du 3 Juillet 1811. L'auteur le publia, et le public accueillit, non moins favorablement que le précédent, ce travail (2) où beaucoup de faits très-curieux, sur les effets de la terreur, sont habilement coordonnés.

Au mois de Novembre 1813, la Société de médecine de Bruxelles décerna le prix qu'elle destinait aux réponses envoyées aux diverses questions qu'elle avait proposées sur la fièvre jaune. Le mémoire présenté par M. Guitard (3) obtint une

---

(1) Des passions considérées dans leurs rapports avec la médecine, ou mémoire sur cette question : Déterminer qu'elle est l'influence des passions sur la production des maladies (Paris, 1808).

(2) Mémoire qui a remporté le prix au jugement de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, dans sa séance publique du 3 Juillet 1811, sur la question proposée en ces termes : *Quels sont les effets de la terreur sur l'économie animale* (Bordeaux, 1811)?

(3) Mémoire sur la fièvre jaune, couronné par la So-

mention honorable ; lorsqu'il fut imprimé , le monde médical jugea, comme la Société de médecine de Bruxelles, que c'était l'ouvrage d'un praticien éclairé, éloigné de tout système, exempt de prévention.

Entraîné par son goût pour les recherches scientifiques en même temps qu'utiles, M. Guitard ne pouvait rester étranger aux travaux des sociétés savantes qui existaient à Bordeaux; aussi s'empressa-t-il d'offrir son concours à la Société de médecine de notre ville qui l'admit en 1804. Si la Société royale de médecine jugea devoir recevoir dans son sein le praticien érudit et studieux, l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de notre ville, accueillit le philosophe éclairé, le physiologiste habile, l'écrivain pur et élégant. Le zèle et la persévérance de M. Guitard ne se démentirent jamais dans l'accomplissement des devoirs que lui imposait cette double association. Président, membre des conseils d'administration, commissaire examinateur ou rapporteur, toujours il se montra exact, savant et homme d'honneur.

Depuis son retour de la Capitale, M. Guitard ne se livra pas seulement aux travaux du cabinet ; il remplit aussi les devoirs du praticien. Médecin des pauvres de cette ville, son zèle et sa charité le portaient sans cesse vers l'asile de la pauvreté et

ciété de médecine de Bruxelles, dans sa séance du 5 Novembre 1813 (Bordeaux, 1814).

du malheur, où la maladie réclamait des conseils, des consolations et des secours actifs; il accomplit pendant toute sa vie cette mission désintéressée et honorable, de manière à mériter les éloges des administrateurs et les bénédictions des malheureux.

M. Guitard était d'une piété sincère et sans ostentation. Sa mort, entourée de toutes les consolations qu'offre la religion, fut la digne fin d'une existence partagée entre le culte de Dieu, l'amour de sa famille, de l'humanité, de l'étude et la pratique de toutes les vertus.

TABLEAU

DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

POUR L'ANNÉE 1836.

MEMBRES HONORAIRES,

MESSIEURS,

BRUN (J.), maire de la ville de Bordeaux.
BRYAS (MARQUIS DE), ancien maire de Bordeaux.
DESCHAMPS, inspecteur-général des ponts et chaussées.
DUDEVANT, naturaliste.
DU HAMEL (LE VICOMTE), ancien maire de Bordeaux.
LA COSTE (DE), ancien préfet de la Gironde.
LARTIGUE, chimiste.
MONBADON (LE COMTE DE), pair de France.
MONBALON, médecin, ancien conservateur de la bibliothèque de la ville.
PREISSAC (LE COMTE DE), préfet de la Gironde.

MEMBRES RÉSIDANTS.

BILLAUDEL, ingénieur des ponts et chaussées.
BLANC-DUTROUILH, propriétaire.
BONFIN, architecte du Roi.
BOURGES, médecin.
CHAIGNE, professeur.
DARGELAS, professeur d'histoire naturelle.
DARRIEUX FILS, notaire licencié.
DUCASTAING, médecin.
DURAND, architecte.
DUTROUILH, médecin.
FAURÉ, pharmacien chimiste.
GACHET, naturaliste.
GINTRAC, médecin.
GRATELOUP, médecin.
GUESTIER (P. F. JUNIOR), négociant.
GUICHENET, médecin vétérinaire.
GUILHE, directeur de l'école royale des sourds-muets.
JOUANNET, membre de la commission préposée à la conservation des antiquités du département.
KEENE, ingénieur civil.
LACOUR, directeur de l'académie de dessin et de peinture.
LANCELIN, professeur de l'école de marine.
LANET (ÉDOUARD), littérateur.
LATERRADE, professeur d'histoire naturelle.
LATOUR-DU-PIN (R. DE), lieutenant-colonel du 44.e régiment
LEMONIER (CH.), avocat.
LEUPOLD, professeur de mathématiques et physique.
LOZE, pharmacien.
MAGESSI, statuaire.
MARCHANT (LÉON), médecin.
SAINCRIC (DE), médecin.
SÉDAIL, professeurn.

VIGNES (R.), propriétaire.

YZARD, conseiller en la Cour royale de Bordeaux.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

ADELER, mathématicien, à Lamothe-Boutiran, département de la Gironde.

ALBERT, littérateur, à Tonneins.

ALIBERT, médecin, à Paris.

ALLOU, ingénieur en chef des mines à Paris.

BALBI (ADRIEN), littérateur, à Paris.

BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.

BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.

BERGERET, peintre, à Paris.

BERTRAND, médecin, aux eaux du Mont-d'Or.

BONNET DE LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.

BORY-SAINT-VINCENT, naturaliste, à Paris.

BOUCHARLAT, littérateur, à Paris.

BOUCHEREAU JEUNE, correspondant agricole, à Carbonieux.

BRARD, minéralogiste, à Alais.

BLONDEAU, naturaliste, à Estillac, près Agen.

CASTAIGNE (EUSÈBE), bibliothécaire, à Angoulême.

CAVENTOU, chimiste, à Paris.

CAZADE, correspondant agricole à Montagoudin, près La Réole.

CAZEAUX, propriétaire, correspondant agricole, à Béliet.

CHAPUYS (BARON DE MONTLAVILLE), littérateur, à Chardonnay, département de Saône-et-Loire.

CHEVALIER, pharmacien-chimiste, à Paris.

CHRÉTIN (THÉODORE), peintre, à Nérac.

D'ABRAHAMSON, homme de lettres, à Copenhague.

DAGUT, astronome, à Rennes.

DARMAILHAC, correspondant agricole, à Pauillac.

DARRIEUX PÈRE, correspondant agricole, à Baron, près Bordeaux.

DEGERANDO (BARON), membre de l'institut, à Paris.

DELAPYLAIE, naturaliste, à Faugère, département d'Ile-et-Vilaine.

DÉPIOT-BACHAN, correspondant agricole, à Saucats.

DESMOULINS (CHARLES), naturaliste, à Lanquais, près Bergerac, département de la Dordogne.

DUBROCA, médecin, correspondant agricole, à Barsac.

DUFAU FILS, littérateur, à Paris.

DUMÈGE, ingénieur militaire, à Toulouse.

DUPLAN, ancien capitaine d'artillerie, à Castelmoron. département de la Haute-Garonne.

ESPIC, littérateur, à Sainte-Foi.

EUSTACHE, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, à Paris,

FAURE, docteur médecin militaire, à Strasbourg.

FOURNIER-DÉSORMES, littérateur, à Chartres.

GIRARD, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.

GIRARD DE CAUDENBERG, ingénieur des ponts et chaussées. à Saint-Malo.

GIRARDIN (J.), chimiste, à Rouen.

GŒTHALS, antiquaire.

GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.

GUILLON, médecin, correspondant agricole, à Rozan.

HOMBRES-FIRMAS (BARON D'), homme de lettres, à Alais.

HOUSSET, correspondant agricole, à Pessac.

JASMIN, poète, à Agen.

JAURIAS, médecin, correspondant agricole, à Libourne.

JOUBERT, correspondant agricole, à St. Julien en Médoc.

JVOY, correspondant agricole, à Blanquefort.

KERCADO (DE), correspondant agricole, à Gradignan.

LADOUCETTE (BARON DE), homme de lettres, à Paris.

LAGATINERIE (DE), commissaire de la marine, à Bayonne.

LASTEYRIE, homme de lettres, à Paris.

LEGUAY, médecin, correspondant agricole, à St. Aubin, canton de St. André-de-Cubzac.

LERMIER, commissaire des poudres et salpêtres, à Vonges près Pontarlier, département de la Côte-d'Or.

LESSON, naturaliste, à Paris.

LEVY, mathématicien, à Rouen.

LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Alby.

MAILLARD DE CHAMBURE, homme de lettres, à Semur.

MALLE, médecin, professeur agrégé de la faculté de médecine de Strasbourg.

MALO (CHARLES), littérateur, à Bellevile, près Paris.

MARCEL DE SERRES, naturaliste, à Montpellier.

MÉTIVIER (LE COMTE DE), archéologue, à St. Pau, près Nérac

*MICHAUD, naturaliste, officier au 10.me régiment de ligne.

MICHELOT, ancien officier du génie, chef d'institution, à Paris.

MILLER (L'ABBÉ), curé de Lugon et de l'île de Carney, près Libourne.

MOLLEVAUT, littérateur, à Paris.

MOREEAU (CÉSAR), homme de lettres, à Paris.

MOREAU DE JONNES, naturaliste géographe, à Paris

PERNET, directeur du collège, à Salins.

PRONY, membre de l'institut, à Paris.

RAFFENAU DE LISLE, professeur de la faculté de médecine, à Montpellier.

RAFN (CH. CHRÉTIRN), professeur de philosophie, à Copenhague.

RANQUE, médecin, à Orléans.

RIFAUD (J.), homme de lettres, à Paris.

SAINT-DENIS, propriétaire, à Bazas.

SALVERTE, homme de lettres, à Paris.

SAUGER-PRENEUF, littérateur, à Limoges.

SIGOYER (ANTOINE DE), homme de lettres, à Valence département de l'Isère.

SILVELA, jurisconsulte, à Avila, près Madrid.
SOYER-VILLEMET, homme de lettres, à Nancy.
TARNEAUD, chef d'institution, à Limoges.
TARRY, médecin, à Agen.
TUPPER, naturaliste, à Paris.
VALERNES (LE VICOMTE DE), homme de lettres, à Apt, département de Vaucluse.
VALLOT, médecin, à Dijon.
VAUVILLIERS, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, à Paris.
VIEN (*M.*me CÉLESTE), littérateur, à Paris.
VIVENS (LE VICOMTE DE), propriétaire, à Clairac.

TABLE DES MATIÈRES.